



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Année 2022

Table des matières

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable	3
Un cadre de référence national qui évolue	4
Une situation de crises à tous les niveaux.....	4
Des amorces de solutions	5
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère.....	7
1.1 Énergie.....	7
1.2 Déplacements.....	15
1.3 Déchets, Qualité de l’Air	22
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	25
Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources	30
2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité.....	30
2.2 Protection de la ressource en eau.....	38
2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie.....	44
2.4 Sensibilisation et Education à l’Environnement.....	53
Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	60
3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté	60
3.2 Autonomie	67
3.3 Solidarité territoriale	72
3.4 Lutte contre la précarité énergétique	81
Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains.....	88
4.1 Culture	88
4.2 Tourisme et sites de loisirs.....	90
4.3 Jeunesse et citoyenneté.....	96
4.4 Égalité femmes /hommes.....	98
4.5 Formation et bien-être des agents de la collectivité	99
Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables	102
5.1 Alimentation.....	102
5.2 Achats éco et socio-responsables	110

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

- ✓ favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable ;
- ✓ encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- ✓ faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Le présent rapport répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités et les 17 objectifs du Développement Durable (DD).

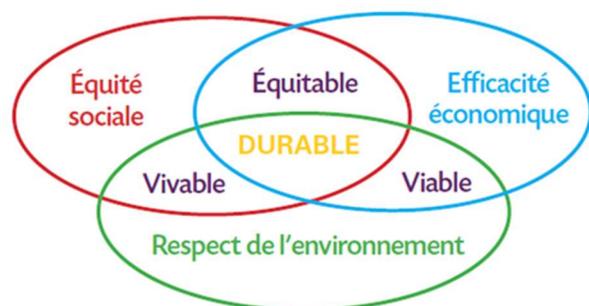
Le rapport DD est pour la Collectivité européenne d'Alsace un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée.

Le rapport 2022 s'écrit dans un contexte aux crises multiples (écologiques, diplomatique, sociale, économique, ...). Son contenu reflète la richesse des actions menées en matière de Développement Durable dans tous les domaines d'interventions.

Qu'est-ce que le développement durable ?

La notion de développement durable, apparue en 1987 dans le rapport Bruntland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, est définie comme **un mode de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**.

Cette notion s'applique à tous, de l'individu aux multinationales en passant par les collectivités. Elle permet d'aborder les projets de façon plus globale, en conciliant sans les opposer ambitions économiques, environnementales et sociétales.



Un cadre de référence national qui évolue

Jusqu'en 2015, le cadre de référence français pour les projets territoriaux de développement durable indiquait qu'une action contribue au développement durable d'un territoire si elle répond à au moins une des finalités suivantes :

- ✓ *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- ✓ *Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;*
- ✓ *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- ✓ *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- ✓ *Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Suite à la COP 21 organisée à Paris en septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe également 17 objectifs de Développement Durable (ODD) à prendre en compte.



La France a décliné ce programme au travers d'une feuille de route baptisée **Agenda 2030 pour la transition écologique de l'économie et de la société** qui devient le nouveau référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs.

Une situation de crises à tous les niveaux

La complexité du monde actuel plonge la population dans l'incertitude. Après la crise sanitaire qui a fragilisé les économies mondiales, la guerre en Ukraine se superpose à une crise majeure d'approvisionnement en énergie et en matières premières agricoles. S'ajoutent les effets du **changement climatique**, durement éprouvés cet été, entre canicules, sécheresses et incendies. Difficile dans ce contexte d'y voir clair pour l'avenir, **ces crises** se traduisant aujourd'hui par une forte inflation, et un contexte social devenu explosif.

En France, se surajoutent également des grèves entraînant des pénuries de carburant, et impactant le monde économique et social dans son ensemble, et une indisponibilité de la moitié du parc nucléaire, engendrant des craintes concernant l'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2022/2023.

Au niveau mondial, les épisodes de chaleurs extrêmes sont de plus en plus fréquents du fait du réchauffement climatique lié à l'activité humaine, et les catastrophes climatiques s'intensifient. Certaines zones du monde (Sahel en Afrique, Asie du Sud et Asie du Sud-Ouest) risquent devenir invivables dans les prochaines décennies, entraînant des migrations d'origine climatiques.

Selon le rapport du GIEC de 2021, la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision de groupes de travail. L'objectif de l'accord de Paris de 2015 était de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C. Or la tendance actuelle est plutôt celle d'un réchauffement de 4°C ou 5°C.

Le niveau des océans s'est élevé de 20 cm depuis un siècle et le rythme de cette hausse s'est accéléré durant la dernière décennie avec la fonte des calottes glaciaires. D'après les prévisions, la mer pourrait gagner un mètre voire deux mètres d'ici 2100.

Des amorces de solutions

Afin de limiter la hausse mondiale des températures, les experts du GIEC suggèrent de remplacer les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par des sources **d'énergie bas-carbone ou neutres** (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...). Le GIEC considère également nécessaire de mettre en place des techniques **d'élimination du dioxyde de carbone** (plantations d'arbres, extraction du CO₂ de l'atmosphère...).

Dans le même temps, les experts du GIEC évoquent le problème des émissions de méthane (un autre gaz à effet de serre très puissant) à la fois par le biais de la production d'énergies fossiles mais aussi des élevages d'animaux.

Les experts du GIEC préconisent d'autres **modifications structurelles** permettant de réduire la demande énergétique. Cette plus grande sobriété passerait à la fois par :

- l'alimentation (régime alimentaire moins carné) ;
- le logement (isolation des bâtiments) ;
- le travail (télétravail) ;
- les transports (véhicules électriques, mobilités douces).

Parmi les autres pistes, le rapport souligne également l'importance de limiter tout type de gaspillage (en particulier le gaspillage alimentaire).

Enfin, face au développement des villes (70 % de la population mondiale en 2050), les experts du GIEC estiment important de **repenser le fonctionnement futur des zones urbaines** "*grâce à une consommation d'énergie réduite (par exemple en créant des villes compactes et piétonnes), à l'électrification des transports en combinaison avec des sources d'énergie à faibles émissions et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature*".

Le dernier rapport du GIEC (avril 2022) sur les solutions au changement climatique consacre aussi une partie au coût que représenterait une action ambitieuse. Les experts sont formels : **agir pour le climat, en restant sous la barre des 2°C de réchauffement, aurait des bénéfices économiques supérieurs au coût engendré.** Depuis de nombreuses années, de nombreuses études démontrent l'intérêt économique à respecter l'Accord de Paris.

Selon les modélisations réalisées par le Giec pour des politiques climatiques plus ambitieuses, il apparaît que le PIB mondial continuerait de croître et ne serait inférieur que de 0,04 à 0,09 point en moyenne par an sur la période 2020-2050 par rapport aux trajectoires sans atténuation. Et c'est sans compter sur les **co-bénéfices** économiques des mesures d'atténuations mises en place (sur la santé, la pollution, la réduction du coût des catastrophes ou encore des coûts d'adaptation).

En France, d'après les estimations de l'Institut d'économie du climat (I4CE), ce sont aujourd'hui **13 à 17 milliards d'euros d'investissement par an, public et privé, qui manquent à l'appel** dans la rénovation thermique des bâtiments, les véhicules et infrastructures de transport propres, les énergies décarbonées. "*L'argent ne manque pas, ce sont les incitations à investir en faveur du climat qui font défaut*" martèle Benoît LEGUET, Directeur d'I4CE.

Au niveau national, ce 6 octobre 2022, le Gouvernement français a présenté un plan de mobilisation générale pour **consommer moins d'énergie**. La hausse des prix du gaz due à la crise géopolitique avec la Russie, les tensions sur l'approvisionnement en carburants et la perte de puissance du parc de production électronucléaire national créent une situation d'urgence à la hauteur du choc pétrolier des années 1970. La sobriété, rejetée encore il y a quelques mois, est ainsi devenue un maître-mot de la politique publique.

Sources :

- <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/crise-energetique-et-inflation-mieux-repartir-les-efforts-114808/>
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286721-changement-climatique-des-chaleurs-extremes-et-des-regions-invivables>
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarmant>
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284713-nouveau-rapport-du-giec-des-solutions-face-au-rechauffement-climatique>
- <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/pour-une-sobriete-de-tous-les-jours-116141/>
- <https://www.novethic.fr/actualite/infographies/isr-rse/rapport-du-giec-agir-pour-le-climat-ne-coute-pas-si-cher-on-vous-explique-pourquoi-en-une-infographie-150702.html>

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique, imputable à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine de nombreux bouleversements : déséquilibre des écosystèmes, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses (canicules, inondations...).

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100, la France s'est engagée à agir en signant l'Accord de PARIS.

Au niveau local, les collectivités peuvent également agir sur de nombreux points : bâtiments et équipements publics, déplacements, approvisionnement énergétique, aménagement de l'espace, gestion des déchets...

1.1 Énergie



Transition énergétique

La transition énergétique relève tout à la fois d'évolution des mentalités, de sobriété énergétique et de recherche de nouvelles technologies ou modes de productions. Aussi, chacun de ces axes ont été abordés au travers d'actions complémentaires.

Les évènements « ça turbine » initiés dans le cadre de la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM en 2018, ont permis d'associer le public et les acteurs de territoire pour ensemble apprendre, découvrir et se questionner sur différents thèmes liés à l'évolution de nos modes de vie, et de notre lieu de vie.

Par ailleurs, l'enjeu étant transnational, « ça turbine » a, dès sa première édition, travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires allemands. Différentes éditions ont eu lieu : une semaine en 2018 puis en 2019 (avec près de 1 130 participants et 152 intervenants), et en version réduite en 2020 et 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

Par la suite, dans le cadre de la politique Post-Fessenheim, le Département a eu pour ambition d'être autonome sur le plan énergétique à partir de sources renouvelables. Aussi, **la démarche Energies Renouvelables (EnR)** a été engagée en 2020. Elle s'est fixée pour mission de mutualiser les informations sur les thématiques Enr et rénovations énergétiques, et faciliter la mise en œuvre de projets concrets sur le territoire. Un Comité de pilotage et 10 groupes de travail (Photovoltaïque, Rénovation, Méthanisation, ...) se sont réunis périodiquement.

Une réflexion a été menée en 2022 pour définir l'évolution de la démarche EnR au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2021, **un premier sommet hydrogène trinational** a été lancé, afin que les acteurs industriels et économiques du secteur puissent partager leurs projets, et créer des synergies. Plus de 100 personnes étaient présentes. Cela a débouché sur une mise en relation des acteurs de la filière hydrogène et sur l'organisation d'une dynamique concrète entre les 3 pays (Allemagne, France et Suisse).

2022 a également été dédiée à l'hydrogène avec l'organisation d'un **deuxième sommet tri national** le 30 juin à Art'Rhéna. Les experts français, allemands et suisses du monde scientifique, politique et économique ont évoqué les enjeux liés à l'hydrogène lors de différentes tables rondes, discussions et présentations techniques. Ce forum a aussi été l'occasion de lancer officiellement 3H2, réseau ouvert à toutes les entreprises, qui a pour vocation à construire un réseau d'acteurs transfrontaliers en capacité de monter et de réaliser des projets autour de l'hydrogène.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace agit également au niveau de **la sobriété énergétique** pour ses bâtiments propres avec des actions de sensibilisation des élèves et du monde enseignant (en parallèle avec les opérations de rénovation thermique). Avec le déploiement du **challenge CUBE.S (sensibilisation des usagers, diagnostics)**, elle a poursuivi les actions engagées par le Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ce challenge d'économie d'énergie, proposé par le CEREMA et l'IFPEB a été renforcé par l'accompagnement d'Alter Alsace Energie.

En 2021, une réflexion a été engagée pour uniformiser le suivi de ce programme au niveau alsacien et pour assurer la continuité des dynamiques enclenchées dans les établissements ayant participé préalablement. Malgré le contexte sanitaire, 6 établissements sur les 8 engagés ont pu former les équipes-relai et organiser des événements de sensibilisation des usagers. Ces événements ont été reportés à l'automne 2021 pour les 2 établissements restants.

En 2022, ce sont 6 autres collèges qui ont été intégrés à la démarche.

Partenariats :

Les partenariats sont nombreux et différents selon les éditions et les actions menées : universités, associations, entreprises privées, chambres consulaires, acteurs institutionnels, collectivités, collèges... L'objectif étant d'établir des passerelles, à la fois entre des thématiques, mais aussi entre les acteurs.

Objectifs de ces différentes démarches :

- créer une dynamique générale sur le territoire,
- faciliter l'action et la mise en réseau des acteurs locaux,
- faire émerger des projets,
- faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace et son ingénierie comme facilitateur de projets,
 - contribuer à **développer la stratégie énergétique** du territoire en facilitant la baisse des besoins énergétiques pour aller vers **plus de sobriété**, a minima en incitant les différents publics (ménages, entreprises, collectivités, associations ...), à faire évoluer leurs modes de consommation,
 - Réduire les consommations d'énergie dans les collèges.

Bilan 2022 :

- Co-organisation d'un second forum tri national sur l'hydrogène ayant permis l'intervention de 28 personnalités politiques, industriels et experts et de réunir autour de cette thématique plus de 300 personnes.
- Organisation, en partenariat avec l'Eurodistrict FREIBURG Centre et Sud Alsace et BadenCampus, d'un « chalet des talents » réunissant des jeunes français et allemands pendant 2, 5 jours avec la présence d'encadrants professionnels. L'objectif de cet événement a été de produire des supports de communication promouvant des gestes de sobriété énergétique, pour une diffusion sur les réseaux sociaux
- Poursuite des avancées concrètes sur le projet de champs photovoltaïque sur la piste déclassée de MUNCHHOUSE.

Perspectives 2023

L'opération « ça turbine » réorientée vers l'hydrogène et son écosystème sera reconduite en 2023 : besoins, projets, nouveaux métiers, formations afin d'accompagner le territoire dans sa reconversion.

Focus 2022 :

Forum trinational sur l'hydrogène

Le premier sommet hydrogène organisé par la Collectivité européenne d'Alsace le 8 novembre 2021 a initié de nouveaux partenariats avec le monde de l'industrie (chambres de commerces allemande, française et suisse, Klima Partner Oberrhein, Klimaplattform) qui ont permis la tenue d'un second sommet : le forum trinational sur l'hydrogène.



Les objectifs de cette action sont multiples :

- créer un écosystème hydrogène trinational dans le Rhin supérieur,
- monter des projets hydrogènes concrets sur toute la chaîne de valeur (fabrication, distribution, utilisation, ...),
- obtenir une reconnaissance nationale et internationale.

Ce second sommet organisé autour de tables rondes, keynotes et brèves présentations a permis de présenter divers projets industriels et d'aborder des questions comme :

- Est-ce que l'hydrogène va parvenir à transformer l'approvisionnement énergétique ?
- Est-ce que seule l'hydrogène peut assurer la transition énergétique de notre région ?
- L'hydrogène, la solution pour une économie sans impact sur le climat ?

En amont de ce sommet, une conférence « l'hydrogène, tout le monde en parle mais c'est quoi ? » à destination des élus locaux (allemands et français), de techniciens et d'un public plus novice a été co-organisée par l'Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace.

Focus territorial – Région de COLMAR

Soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques à l'arrière de la Mairie de HORBOURG-WIHR pour de l'autoconsommation. Aide de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 2 750 €, soit 25 % du coût des travaux qui se sont élevés à 11 000 € HT.



Photo : E. LEVASSEUR

Diversification énergétique : hydroélectricité

Depuis 2014, un programme a été entrepris pour utiliser le potentiel hydroélectrique non exploité des ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est ainsi que 7 turbines à vis d'Archimède ont ainsi été installées sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé, produisant 2 GWh/an). Une régie (SPIC) a été créée en 2014 pour cela, assurant la vente de cette production aux distributeurs locaux d'électricité.

Objectifs :

- Poursuivre l'équipement en turbine encore possible sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé ou sur d'autres ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace (à plus long terme),
- Encourager d'autres acteurs compétents en la matière dans ce sens (un potentiel de 30GWh a été identifié sur les cours d'eau du Haut-Rhin, le double de celui produit actuellement.).

Partenariats :

- Rivières de Haute Alsace,
- Syndicats de cours d'eau,
- Collectivités,
- Distributeurs d'électricité/gestionnaire de réseau (EDF, ENEDIS, VIALIS).



Perspectives :

- Envisager l'exploitation hydroélectrique des autres ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace (sur le débit de restitution de barrages...),
- Suivre les projets en cours et futurs sur les ouvrages (seuils, canaux usiniers) relevant des gestionnaires des cours d'eau (Syndicats de rivières).

Focus 2022 :

Après discussion entre les collectivités concernées (dont les communes, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace), il s'est avéré que la meilleure solution pour la reprise de la **station de transfert d'énergie par pompage (STEP) du Lac Blanc-Lac Noir, passe par un appel d'offre « classique »** pour l'attribution de la nouvelle concession à l'opérateur public ou privé qui aura le mieux répondu au cahier des charges, intégrant des critères environnementaux et de développement local.

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité a souhaité définir un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier.

Année de lancement : 2019

Périmètre : Alsace

Objectifs :

- réduire les dépenses de fonctionnement, en produisant et autoconsommant une part significative de l'énergie électrique directement sur les sites équipés, avec vente du surplus,
- contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque,
- produire localement une électricité d'origine renouvelable,
- améliorer la performance thermique des bâtiments équipés en rénovant leurs toitures,
- intégrer systématiquement la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les projets neufs.

Partenariats :

Entreprises spécialisées (bureaux d'études, installateurs, étancheurs), fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux, acteurs du domaine de l'investissement citoyen.

Bilan 2021 :

- 1 MWc installés, soit 5 350 m² de panneaux photovoltaïques sur 12 sites et 11 toitures rénovées,
- Budget d'investissement photovoltaïque : 1,2 M€ HT,
- Budget d'investissement toitures : 1,7 M€ HT,
- Sites concernés : Les Archives Départementales de STRASBOURG et les collèges de DIEMERINGEN, DRUSENHEIM, ESCHAU, LA WANTZENAU, MERTZWILLER, STRASBOURG Louise Weiss, STRASBOURG Hans Arp, STRASBOURG Truffaut, OSTWALD, TRUCHTERSHEIM, WASSELONNE, WISSEMBOURG (travaux toiture uniquement).

Perspectives 2023 :

Attendu à fin 2022 / début 2023 :

- 1,5 MWc supplémentaires installés, soit 7 600 m² de panneaux photovoltaïques sur 12 sites et 6 toitures rénovées dans le cadre de ce plan,
- Budget d'investissement photovoltaïque : 2 M€ HT,
- Budget d'investissement toitures : 2,6 M€ HT,
- Sites concernés : les collèges d'ACHENHEIM, BRUMATH, ERSTEIN, GEISPOLSHEIM, HOERDT, ILLKIRCH Nelson Mandela, LA BROQUE, MARLENHEIM, WISSEMBOURG, MUNDOLSHEIM, ROSHEIM et MULHOUSE BOURTZWILLER,
- Le parc photovoltaïque installé à début 2023 permettra de produire l'équivalent de la consommation électrique de 600 familles de 4 personnes,
- Entre un tiers et la moitié des besoins électriques des collèges équipés sont couverts par la production photovoltaïque,
- Subvention accordée par l'Etat pour ce plan de rénovation toiture et déploiement photovoltaïque : 5,99 M€.

Focus 2022 : Collège Hans ARP à STRASBOURG Elsau



Puissance installée 98,34 KWc, soit 298 panneaux (503 m²), pour un coût total travaux de 211 852 € HT

Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

Objectifs :

- Atteindre le niveau bâtiment passif ou bâtiment à énergie positive pour les constructions neuves,
- Atteindre le niveau bâtiment basse consommation, voire passif, pour les rénovations globales,
- Généraliser le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie,
- Favoriser le recours à la production de chaleur biomasse et particulièrement aux réseaux de chaleur en partenariat avec les collectivités locales,
- Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie afin de générer des recettes en plus des économies de fonctionnement.

Partenariats :

Etat, ADEME, collectivités locales

Bilan 2022 :

En 2022, dans le cadre d'opérations de reconstruction, de restructuration mais aussi de maintenance lourde, la Collectivité a investi de manière conséquente dans les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

A titre d'exemple :

- ✓ Restructuration du collège de BRUMATH,
- ✓ Restructuration du collège de HOERDT,
- ✓ Restructuration du collège Kennedy de MULHOUSE,
- ✓ Restructuration du collège de REISCHOFFEN,
- ✓ Restructuration du collège de WINTZENHEIM,
- ✓ Rénovation thermique du collège de DAMBACH-LA-VILLE,
- ✓ Rénovation thermique et mise en conformité de la Maison de l'Enfance à SAVERNE.

Perspectives 2023 :

En 2023, la Collectivité poursuivra son action dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti aux travers de ses nombreuses opérations de travaux.

A titre d'exemple :

- Rénovation thermique du collège de Val de MODER,
- Remplacement des menuiseries au collège d'OTTMARSHEIM,
- Restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM,
- Restructuration du collège André Maurois de BISCHWILLER,
- Rénovation thermique du collège de ROUFFACH,
- Restructuration du collège Pierre Polie de VENDENHEIM,
- Rénovation thermique du collège de MUTZIG,
- Rénovation thermique du collège de LA WALCK.

Focus 2022 : Projet de restructuration lourde du collège Baldung Grien à HOERDT

Aucune restructuration lourde ou partielle n'avait été engagée depuis la construction, en 1975, de cet établissement de capacité 445 élèves, à l'exception de la réalisation d'un bâtiment de demi-pension en 2007. C'est en octobre 2020 que ce chantier de deux années a démarré, avec l'ambitieux objectif d'atteindre le niveau Rénovation Passive. Ainsi, la rentrée de septembre 2022 a pu se faire dans des locaux performants et rénovés malgré les dernières réserves restant à lever.

Il s'agit de la première opération de rénovation avec ce niveau de performance, réalisée sur le patrimoine de la Collectivité.



1.2 Déplacements



Télétravail

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis plusieurs années, puis la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2021, ont adopté une politique volontariste pour la mise en œuvre du télétravail.

Après des phases d'expérimentation positives, la charte du télétravail n'a eu de cesse d'évoluer afin de favoriser le télétravail : élargissement constant des critères d'éligibilité, passage à 2 jours de télétravail par semaine. Le télétravail a connu une montée en charge progressive avec une accélération suite aux confinements liés au COVID ces 2 dernières années. Le télétravail, notamment lorsqu'il est pratiqué à domicile, du fait de la réduction des déplacements domicile-travail, contribue à réduire le niveau de pollution, les embouteillages tout comme à décongestionner les transports en commun.

Dans ce contexte, le télétravail est alors identifié comme un moyen efficace pour réduire le bilan carbone de la Collectivité.

Bilan 2022

La charte du télétravail s'est adaptée aux évolutions réglementaires, à savoir ouverture d'un télétravail dérogatoire aux proches aidants, femmes enceintes, versement d'une indemnité forfaitaire destinée à compenser les frais occasionnés par le télétravail à domicile (électricité, chauffage, abonnement Internet...).

L'éligibilité au télétravail a également été élargie à tous les contractuels, emplois aidés, apprentis et stagiaires école.

Focus 2022

2 384 agents bénéficient du télétravail au 1^{er} septembre 2022 dont 334 nouveaux télétravailleurs. Les télétravailleurs représentent 38,6 % de l'effectif total de la Collectivité (6 473 agents).

Tous les agents de la Collectivité européenne d'Alsace ont la possibilité de prendre 2 jours de télétravail par semaine, sous réserve que la nature de leurs missions le permette.

38,5 % des télétravailleurs ont choisi de télétravailler 2 jours par semaine.

Depuis 1990, les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin œuvrent pour la création et l'entretien d'un réseau cyclable alsacien. Le territoire ayant l'avantage d'être traversé par 3 Eurovéloroutes (EV5, EV6 et EV15) ainsi qu'un paysage facilitant l'usage du vélo (plaine d'Alsace, coteaux et fonds de vallée).

En 2022, le réseau d'intérêt alsacien approche les 1 500 km d'itinéraires cyclables dont près de 700 km sont des aménagements en sites propres (piste cyclable ou voie verte) ou sites protégés (voie partagée ou chemin de digue).

La collectivité dépense en moyenne 5,5 millions d'euros par an pour le vélo soit 3,9 €/an/habitant.

Gestionnaire d'un réseau routier de près de 6 400 km de route, avec plus de 80 % des mobilités qui sont réalisées par la route la Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'un patrimoine qui peut servir de support au développement de la pratique du vélo mais s'inscrit aussi dans une dynamique de promotion du vélo à toutes les échelles : pour aller à l'école, aller au travail, voyager, se détendre...

Le Plan Vélo a vocation à synthétiser l'ensemble des actions en faveur du vélo et à poursuivre son développement dans un contexte national où l'Etat a fixé des objectifs de triplement de la part modale du vélo pour atteindre 9 % en 2024.

Le futur Plan Vélo de la Collectivité européenne d'Alsace aura pour ambition de :

- Poursuivre la création d'aménagements cyclables pour favoriser le report modal dans le cadre des mobilités du quotidien et résorber les discontinuités d'itinéraires structurants,
- Aider les collectivités locales dans la création de leur réseau cyclable local en s'articulant avec les autres réseaux,
- Requestionner les pratiques actuelles pour améliorer l'entretien du réseau cyclable,
- Poursuivre les actions de promotion du vélo auprès des alsaciens et des touristes.

Bilan 2022

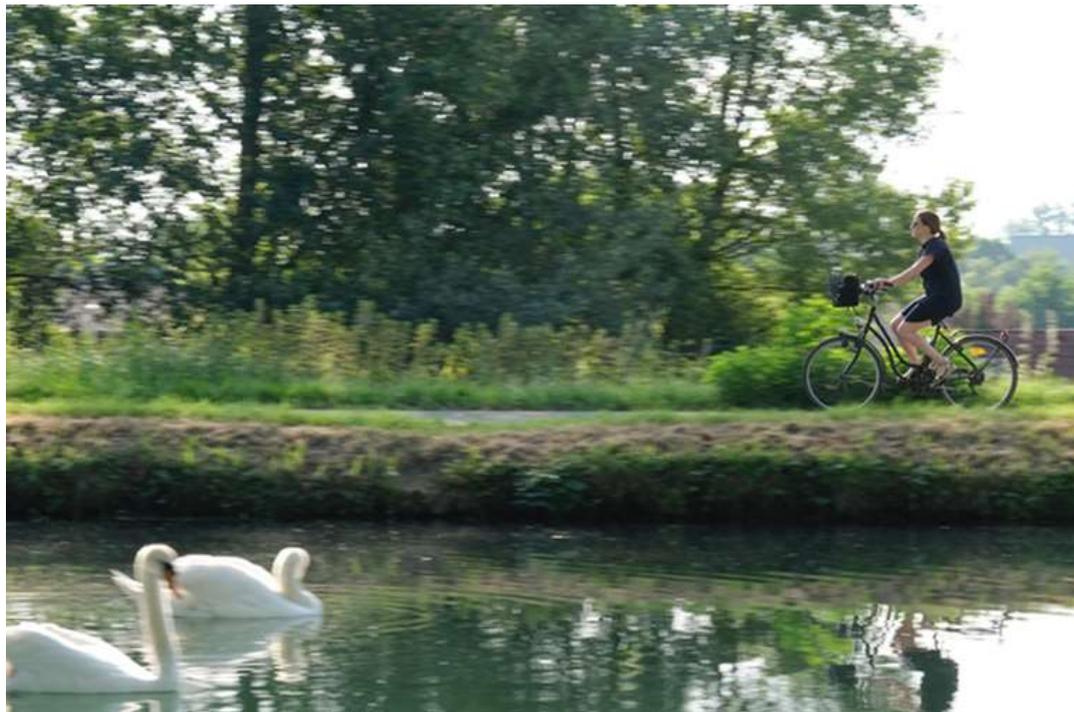
Finalisation de la convergence des politiques Vélo tant sur les thématiques du financement des projets, de l'entretien des itinéraires existants qu'en ce qui concerne mise en valeur de son patrimoine cyclable.

Perspectives 2023

Approbation du plan vélo et dans le cadre de sa mise en œuvre :

- Coordination des actions d'aménagement d'infrastructures et la dynamique de promotion de la destination Alsace,
- Amélioration de la lisibilité l'offre à l'utilisateur et améliorer la gestion au quotidien des itinéraires avec les partenaires locaux.

Illustration



Focus 2022

L'année a principalement été consacrée à définir le réseau structurant alsacien cible, à prioriser les investissements de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'infrastructures cyclables et à construire les modalités d'appui aux collectivités qui portent des projets d'aménagement.

Focus territorial Agglomération de MULHOUSE

Création d'un itinéraire piétons/cycles entre CHALAMPE et NEUENBURG-AM-RHEIN.

La rénovation du pont sur le Rhin a permis la réalisation d'un cheminement piétons/cycles sur la totalité de la traversée entre CHALAMPE et NEUENBURG AM RHEIN. Cette opération a rassemblé de multiples partenaires et constitue un projet exemplaire de mobilité douce et de coopération transfrontalière entre la France et l'Allemagne. L'opération a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace.

La largeur des trottoirs est doublée en passant de 1,50 m à 3 m grâce à la création d'un encorbellement sur le pont existant. Cet aménagement permet ainsi d'établir une continuité entre l'EuroVélo Route 15 et la VéloRoute du Rhin, toutes deux très fréquentées.

Elargissement du trottoir du pont franchissant la RD52 par une passerelle piétons, cyclistes en acier d'une longueur de 26,50 m.



Pose d'une première passerelle piétons/cyclistes fin janvier. Elargissement du trottoir aval par l'ajout de plateaux métalliques.

Pose des consoles sur lesquelles sont basées les plateaux.

Installation des plateaux métalliques piétons/cyclistes.

Elargissement du cheminement sur le mur en retour rive droite aval par la pose d'une passerelle piétons/cyclistes en acier de 11 m de portée.

Forfait Mobilités Durables (FMD)

Le Conseil départemental a décidé dans sa séance du 6 décembre 2021, conformément aux termes du décret n°2020-1547 du 09/12/2020, l'instauration du Forfait Mobilités Durables, au bénéfice des agents de la Collectivité européenne d'Alsace qui utilisent leur vélo à pédalage mécanique ou à assistance électrique et/ou le covoiturage, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce dispositif est une incitation au recours à des modes de déplacement doux.

Le forfait d'un montant annuel de 200 € est versé aux agents qui utilisent les moyens de transport précités pour se rendre de leur domicile au lieu de travail, pendant au moins 100 jours dans l'année. Ce nombre minimal est modulé en fonction de la quotité de temps de travail de l'agent et à proportion de son temps de présence dans l'année.

Bilan 2022

Le Forfait Mobilités Durables a été mis en place pour la première année dans la Collectivité européenne d'Alsace.

Perspectives 2023

Le premier paiement du Forfait Mobilités Durables interviendra au 1^{er} trimestre 2023 et concernera les déplacements effectués sur l'année 2022. Une campagne de recensement des bénéficiaires au titre des déplacements effectués sur l'année 2023 sera organisée en fin d'année 2022.

Des actions de communication pour mieux faire connaître ce dispositif auprès des agents seront déployées.

Actions éducatives de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges alsaciens

Depuis le début des années 2000, les ex-Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin œuvrent pour favoriser la mobilité active sur leur territoire, en particulier en matière de mobilité cyclable avec un réseau de plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables, faisant de l'Alsace un territoire historiquement pro-vélo, autant pour les loisirs que pour les trajets utilitaires du quotidien. Une partie de ce linéaire cyclable connecte les établissements scolaires aux centralités afin de faciliter les trajets entre le domicile et le collège.

Avec 147 collèges publics et plus de 75 000 collégiens, la Collectivité européenne d'Alsace se classe en tant que 2nde Collectivité de France par le nombre de collèges publics. Ce maillage important lui confère un rôle de premier plan en matière de déploiement de politiques éducatives tournées vers la jeunesse et ses enjeux du XXI^{ème} siècle (transition énergétique et numérique, sport-santé, alimentation, apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, ouverture culturelle et au monde ...).

Un axe fort du programme d'actions éducatives de la Collectivité européenne d'Alsace concerne la mobilité des collégiens. Plusieurs programmes complémentaires sont déployés : amélioration continue de la desserte cyclable, mise en place de stationnements sécurisés dans les établissements mais aussi la mise en place d'actions de promotion et de sensibilisation aux mobilités actives dans les collèges. L'objectif principal de ces actions de sensibilisation est de convertir un maximum de collégiens au vélo en leur proposant des séances gratuites de contrôle technique de vélo, en les sensibilisant en classe aux impacts/bienfaits des mobilités et en accompagnant certains collèves dans une démarche globale et concertée de Plan de Déplacements Collège appelée MOBY.

Faire connaître, sensibiliser, adopter pour tendre vers une pratique régulière voire même occasionnelle du vélo sont des objectifs opérationnels afin de prendre de bons réflexes pour la transition vers l'âge adulte.

Bilan 2022

Contrôle technique des vélos dans les collèges :

- Environ 50 collèges audités et plus de 3 500 vélos contrôlés,
- Jusqu'à 246 vélos contrôlés par collège, soit une moyenne de 74 vélos par collège,
- Sur la totalité du parc contrôlé, environ 10 % des vélos sont signalés comme ayant un défaut majeur de sécurité.

Interventions « Mobilité Durable » dans les collèges :

Les formats sont à la carte en fonction des demandes des établissements :

- Intervention de 2h / classe avec une présentation des impacts des mobilités sur les piliers du développement durable et les solutions pour les réduire, un jeu de l'oie avec des questions portant sur la sécurité routière, la signalisation à vélo et l'impact des mobilités et la création d'affiches représentant les itinéraires cyclables pour accéder au collège,
- Intervention d'1h avec un format réduit de l'action précédente,
- Intervention sur plusieurs séances d'1h pour la création d'affiches représentant les itinéraires cyclables pour accéder au collège.

14 collèges ont bénéficié d'une intervention au cours de l'année 2022, soit un effectif total avoisinant les 1 030 élèves.

Programme d'écomobilité scolaire MOBY dans 9 collèges d'Alsace
--

Le programme MOBY est un programme national issu des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) : il consiste à mener une démarche de Plan de Déplacements Collège, à travers un diagnostic, un plan d'actions et des animations menés durant 2 années scolaires.

Au-delà d'une démarche complète de management de la mobilité scolaire, le programme permet d'associer toutes les parties prenantes de la vie du collège au sein d'un comité de suivi appelé Comité MOBY : Direction du collège, élèves, parents d'élèves, enseignants, Commune, Collectivité européenne d'Alsace, gendarmerie ou police municipale, associations...

Bilan 2022

Depuis septembre 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a déployé MOBY dans 6 collèges : BARR, TORENBURG, ALTKIRCH, CHATENOIS, VAL DE MODER et WASSELONNE.

En septembre 2022, 3 collèges supplémentaires se sont lancées dans le démarche MOBY : HOERDT, SOULTZ HAUT-RHIN et WITTENHEIM.

Les démarches sont animées par des structures locales, en l'occurrence des Maisons de la Nature du réseau ARIENA et le cabinet Alternative Carbone pour 2 collèges du secteur de BARR.

Pionnière, la Collectivité européenne d'Alsace a été la première Collectivité de France à l'échelon départemental à se lancer dans le programme MOBY.

Perspectives 2023

Pour 2023, la poursuite et le développement des actions éducatives menées est programmée.

Les actions de contrôle technique des vélos devraient être enrichies par l'organisation d'ateliers d'autoréparation des vélos et expérimentation du contrôle des engins de déplacement personnels (trottinettes), mode de déplacement très utilisé par les collégiens.



Appels d'Offres pour enrobés avec des enrobés tièdes en solution de base

La Collectivité européenne d'Alsace est gestionnaire d'un réseau routier de près de 6 400 km.

Les infrastructures routières supportent l'activité économique, sociale et culturelle. Elles facilitent au quotidien l'accès aux services et façonnent notre environnement. Le renouvellement de ces infrastructures est rendu nécessaire à échéance régulière par l'usure du revêtement due au frottement des pneumatiques, la fatigue de la structure suite aux passages répétés des poids lourds, l'utilisation du sel pour la viabilité hivernale et les agressions météorologiques qui altèrent les caractéristiques des constituants.

La technique des enrobés bitumineux « tièdes » répond à ce besoin. En France, les enrobés tièdes sont des enrobés fabriqués en centrale d'enrobage à chaud. Leur température en sortie de malaxeur est inférieure d'au moins 25°C et jusqu'à 70 à 80°C (selon les procédés), par rapport aux enrobés à chaud traditionnels.

Tout en garantissant des performances identiques à celle des enrobés à chaud, le choix des enrobés tièdes permet :

- De réduire la consommation énergétique de la production,
- De limiter l'empreinte environnementale (diminution des émissions de gaz à effet de serre),
- De limiter la consommation des ressources non renouvelables (gaz, fuel),
- D'améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains par la suppression des émissions de fumées liées au bitume,
- De favoriser leur application par temps frais, en élargissant donc la période de l'année où l'on peut les mettre en œuvre,
- De diminuer notablement la gêne occasionnée par les travaux en améliorant la vitesse d'exécution et la remise sous circulation, plus rapide,
- D'augmenter si possible le taux d'introduction des agrégats d'enrobés.

Un autre intérêt, directement lié à cette diminution de la température d'enrobage, est le moindre vieillissement du bitume.

La Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de développer l'usage des enrobés tiède dans le cadre de l'entretien de nos chaussées en renouvellement de couche de roulement.

Bilan 2022

Tous les marchés à bon commande publiés ont intégré en **solution de base les enrobés tièdes avec un objectif de réalisation de 70 %**.

Perspectives 2023

Poursuivre la démarche engagée en matière d'économies de matériaux, de moindre production de gaz à effet de serre et de réduction de la consommation d'énergie en ayant pour perspective d'augmenter le taux d'emploi des matériaux recyclés que sont les agrégats d'enrobés dans les couches de roulement des chaussées autoroutières qui sont soumises à de fortes contraintes.

Focus 2022 : Route & Biodiversité

La Collectivité européenne d'Alsace a signé en février 2022 la Charte « Route & Biodiversité ». Cette charte est reconnue à échelle nationale. Le travail de la Collectivité européenne d'Alsace a été salué par le 1er prix 2022 de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM).

1.3 Déchets, Qualité de l'Air



Grand nettoyage de la nature

Dans les années 60, les abords des routes et des rivières étaient de véritables dépotoirs. L'opération Haut-Rhin Propre s'inscrivait donc dans un contexte de pollution visuelle et environnementale grave.

Chaque année depuis, un appel est lancé aux bénévoles pour participer à cette action. Le choix de la date, début de printemps, est liée à la facilité de voir les déchets avant que les herbes et autres végétations ne masquent les détritiques. Le Département met à disposition des organisateurs d'actions sur le terrain, de grands sacs poubelles de 110 litres, des gants et des affiches et organise des actions pédagogiques comme des jeux-concours, des distributions de documents de communication ou des journées de sensibilisation dans les collèges.

Les sites nettoyés sont les abords des écoles, collèges, chemins ruraux, chemins de randonnées... Parmi les déchets trouvés dans la nature, en plus de certains encombrants et des classiques films plastiques, sont dénombrés pneus usagés (alors qu'il existe une filière dédiée) et plaques d'amiante-ciment.

Parallèlement, la Direction des routes œuvre tout au long de l'année, en plus d'actions « coups de poing » pendant les campagnes Haut-Rhin propre, au nettoyage des routes départementales.

Sur le terrain, ce sont plus de 20 000 bénévoles qui participent chaque année, à ce grand nettoyage de printemps annuel.

En 2019, ce sont environ 11 tonnes de déchets qui ont ainsi collectés. Ce chiffre a baissé d'environ 40 % en 10 ans.

En résumé, Haut-Rhin propre ce sont annuellement :

- 20 000 bénévoles sur le terrain,
- Participation humaine et/ou financière des prestataires de collecte, des collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets et des communes,
- Des milliers de sacs distribués,
- 11 tonnes de déchets collectés en 2019,
- Coût annuel pour le Haut-Rhin : 20 000 €.

Objectifs

- Sensibiliser l'ensemble de la population au respect de la nature et à la prévention des déchets,
- Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs en charges de la collecte et/ou du traitement des déchets,
- Réduire la quantité de déchets abandonnés dans la nature et les dépôts sauvages.

Année de lancement : 1973 dans le Haut-Rhin.

Partenariats

Cette opération ne pourrait pas exister sans l'implication de l'ensemble des partenaires que sont les :

- Structures intercommunales compétentes en matière de déchets,
- Communes,
- Associations,
- Entreprises prestataires dans le domaine des déchets,
- Collèges, écoles maternelles et primaires et éducation nationale,
- Les brigades vertes,
- Les agents des routes du conseil départemental,
- Tous les bénévoles et participants à l'opération...

Bilan 2022

- Une opération de grand nettoyage de la nature a été organisée les 1^{er}, 2 et 3 avril 2022 sur le département du Haut-Rhin et sur le territoire du SMICTOM d'Alsace centrale dans le Bas-Rhin,
- De nombreuses communes ont participé à l'opération et comme chaque année, les prestataires et structures intercommunales participent activement à cet évènement.

Perspectives 2023

L'opération HAUT-RHIN PROPRE ainsi que 2 autres opérations de la Collectivité européenne d'Alsace (OSTERPUTZ et HK'PUTZ) seront mises sous un seul chapeau et rebaptisées ELSASS PUTZ. L'opération sera généralisée à toute l'Alsace en 2023.

Illustration



Les affiches de l'opération de grand nettoyage de la nature 2022

Focus 2022

Distribution de 69 000 paires de gants, 58 400 sacs et 900 affiches sur l'ensemble du territoire haut-rhinois et 63 communes bas-rhinoises du territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale pour une opération qui a été étendue sur tout le mois d'avril.

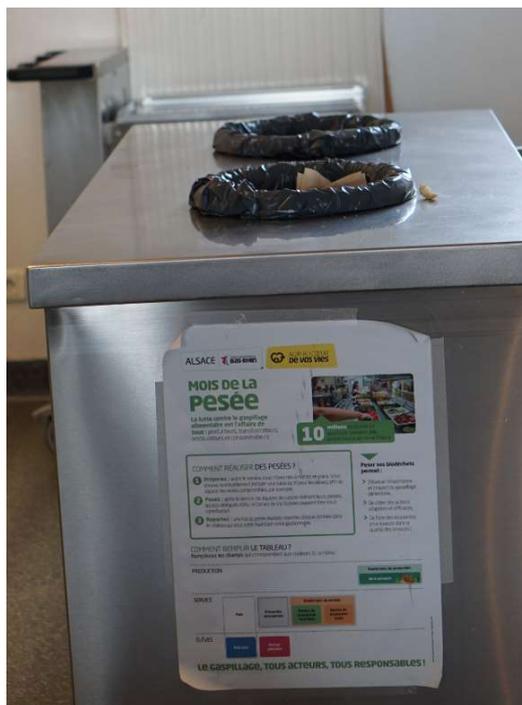
Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable

La Collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène une démarche globale d'accompagnement des établissements dans la prévention et le tri des déchets et sensibilise également la jeunesse à la préservation des ressources.

Bilan 2022

Game of Phones : près de 1 500 téléphones portables collectés dans les 71 collèges participants, au profit de l'association Envie. 25 classes ont été sensibilisées sur le cycle de vie du téléphone et sur l'impact des habitudes de consommation, soit près de 700 élèves.

- ✓ Collecte des biodéchets dans les collèges : 80 % des collèges ayant une demi-pension ou télérestaurés ont une filière de collecte séparée de biodéchets,
- ✓ Mois de la pesée (gaspillage alimentaire) : octobre-novembre 2021 dans tous les collèges alsaciens et reconduit à l'automne 2022,
- ✓ Accompagnement des équipes (formation, animation réseau restauration et maintenance),
- ✓ Équipements (cellule de refroidissement, matériel d'entretien des espaces extérieurs...),
- ✓ Défis des écodélégués : en partenariat avec le Rectorat, la collectivité a lancé une série de 20 challenges développement durable à relever dans les collèges. Au total, 17 établissements ont relevé 77 défis (entre 1 et 8 défis par collège),
- ✓ Animation dans les collèges lors des journées citoyennes : Marmoutier (dessin de presse et bilan de la démarche de labellisation Etablissement en Démarche de Développement Durable), Wingen sur Moder (Fashion Révolution), Benfeld (eau et recyclage), STRASBOURG Erasme et Truffaut (dessins de presse et déchets),
- ✓ Foyer de l'enfance : organisation de l'élection des éco-ambassadeurs le 9 mars 2022, animation sur le tri des déchets et Osterputz,
- ✓ Accompagnement filières à la demande (déchets électriques et électroniques, mobilier, tri, composteurs...).



Perspectives 2023

- ✓ Foyer de l'enfance : poursuite des travaux avec les éco-ambassadeurs, mise en place d'une signalétique,
- ✓ Challenge Ecodéfis du développement durable,
- ✓ Accompagnement des équipes (Formation, animation réseau),
- ✓ Forum des écodélégués : 28 et 29 novembre 2022.

Focus 2022

Le jeudi 16 juin s'est tenue la cérémonie de remise des écodéfis dans la salle de séances à la Collectivité européenne d'Alsace de Colmar. Une cinquantaine d'élèves issus de 7 délégations était présente.



Le collège Rouget de Lisle, lauréat du défi #terrebattue en faisait partie ; il a reçu le prix du coup de cœur des élus.

1.4 Adaptation au réchauffement climatique



Surveillance du patrimoine arboré dans les propriétés bâties de la Collectivité européenne d'Alsace

A l'heure du changement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace prend soin de son patrimoine arboré afin de le préserver autant que faire se peut les arbres qui sont soumis aux contraintes environnementales de plus en plus fortes. Ainsi, elle suit 74 sites dans le Haut-Rhin dont le patrimoine arboré est constitué de 4 500 arbres. Sachant qu'un arbre met plusieurs décennies pour devenir adultes et que les capacités de stockage de carbone des arbres adultes sont bien supérieures à celle des jeunes, l'objectif étant de préserver et de prolonger un maximum la durée de vie des arbres adultes par des tailles douces et d'abattre uniquement des arbres qui présente un problème sécuritaire, sanitaire (problèmes d'allergies, maladies) ou étant à l'emplacement de futurs bâtiments lors des restructurations des sites.

Bilan 2022

En 2022, 31 sites haut-rhinois ont été suivis, avec en tout près de 1300 arbres qui ont fait l'objet d'un diagnostic. 214 arbres ont dû être abattus pour des raisons de sécurité, sanitaire ou étant à l'emplacement de futurs bâtiments, afin de protéger les usagers du site, qui reste la priorité absolue de ce travail. 333 arbres ont fait l'objet d'une taille, permettant de prolonger leur vie en bonne santé.

Perspectives 2023

La poursuite de l'action est prévue en 2023.

Focus 2022

Dans le collège Péguy à WITTELSHEIM, 98 arbres ont dû être abattus, essentiellement des charmes et des chênes, suite à leur dépérissement.



Arbre mort au collège Péguy à
WITTELSHEIM

« Plan Arbre »

L'arbre est constitutif de nos paysages, il est porteur de services à la Nature comme à l'Homme, il est notamment un support de biodiversité et un régulateur du climat

La Collectivité européenne d'Alsace s'est doté d'un « Plan Arbre », elle mène des actions pour valoriser et faire évoluer les paysages alsaciens, pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain et rural, pour favoriser l'adaptation au changement climatique (par exemple par le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace) et pour développer une filière bois durable alsacienne. A ce titre elle a également engagé un programme ambitieux de construction faisant appel au bois.

La forêt joue un rôle majeur afin de lutter contre le changement climatique. Les forêts sont les poumons de la planète, elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Après les océans, elles sont le deuxième plus grand réservoir de carbone de la planète.

La forêt et le bois interviennent sur 3 leviers dans le cycle du carbone :

- La séquestration, c'est-à-dire la capacité des arbres à absorber le carbone par la photosynthèse,
- Le stockage, soit la capacité à stocker à moyen-long terme le carbone dans l'arbre sur pied ou transformé,
- La substitution : le bois est une ressource naturelle et renouvelable qui peut, pour certains usages, être utilisé à la place de matériaux ou de sources d'énergie plus énergivores ou d'origine fossiles.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de mettre en oeuvre un plan de rebond des forêts d'avenir d'Alsace doté d'un budget d'1 M€ sur la période 2022-2023.

Les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif sont des projets communaux favorisant la régénération naturelle en préservant le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses, canicules et attaques de ravageurs.

Les projets Forêts d'Avenir d'Alsace permettent d'accroître le stockage de carbone, de préserver les sols et de favoriser la production de bois (éco matériau, bois de chauffage...), au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

La Collectivité européenne d'Alsace favorise également l'agrandissement parcellaire des forêts privées qui sont fortement morcelées dans le cadre de sa compétence aménagement foncier.

La Collectivité européenne d'Alsace s'investit dans le développement des filières bois alsaciennes afin de favoriser l'utilisation du bois alsacienne.

678 M€ HT de projets bois ont été recensés en Alsace depuis 2021 (68 % des projets sont portés par des communes, des EPCI ou des bailleurs). Plus de 100 M€ HT sont à venir sur période 2022-2024.

La Collectivité européenne d'Alsace a organisé avec la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin et la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin (en collaboration avec l'ADIRA, l'association des communes forestières d'Alsace, l'Association territoriale des organismes HLM d'Alsace et FiBois Grand-Est), les premières rencontres de la filière bois alsacienne le 21 octobre à la Maison du Bâtiment de MULHOUSE et le 28 octobre à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de STRASBOURG. Les objectifs sont de pouvoir échanger sur les marchés à venir et trouver les outils et méthodes permettant d'optimiser la filière à l'échelle alsacienne, de créer de la plus-value locale et de faciliter les appels d'offres comme la mise en oeuvre.

La Collectivité européenne d'Alsace a cosigné le 28 octobre la Charte « **Marque Alsace du bois "Fabriqué en Alsace** », les cosignataires sont l'association des communes forestières, Bois de France ainsi que les Fédérations Françaises du Bâtiment du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Budget consacré à ces actions en 2022 : 678 081 €

En 2022, la collectivité a soutenu 64 projets représentant 200,90 ha de forêts d'avenir d'Alsace. 82 376 arbres ont été plantés en complément de ceux repousseront par régénération naturelle.

Perspectives 2023

Le dispositif « **Forêts d'Avenir d'Alsace** » pourrait-être élargi aux forêts privées pour répondre aux enjeux de la forêt alsacienne en matière de production de bois, de biodiversité et de stockage du carbone.



Ilots de Fraicheurs Urbains : 1,5 millions sur 3 ans.

En 2022, 17 collèges ont été identifiés pour travailler sur la création d'ilots de fraîcheurs. Le CEREMA (Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires) a fait des mesures thermiques cet été avant d'engager des travaux de création d'ilots de fraîcheur durant l'hiver 2022/2023. Une cartographie thermique 3D a été réalisée par les services Collectivité européenne d'Alsace en utilisant des données satellitaires.



Une autorisation de programme de 1.5 M€ pour la création d'îlots de fraîcheur dans les collèges et les EHPAD pour une quinzaine de sites a été inscrite sur la période 2021-2023. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans les collèges et et via le versement de subvention ad-hoc dans les EHPAD volontaires.

L'objectif est d'agir vite mais aussi avoir des données scientifiques pour étendre la création d'îlots de fraîcheur aux 147 collèges gérés par la Collectivité européenne d'Alsace.

« Une naissance / un arbre »

Pour chaque nouvelle naissance sur le territoire alsacien, la Collectivité offre aux nouveaux parents un arbre ou arbuste d'essence locale et favorable à la biodiversité et donne des conseils sur la plantation. Ce dispositif, initié dans l'ancien territoire bas-rhinois en 2021, s'est étendu au Haut-Rhin en 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace offre pour chaque naissance aux parents volontaires un arbre qu'ils peuvent planter dans leur jardin ou sur leur balcon.

L'objectif est que les parents participent à l'environnement de leur enfant, qu'ils prennent soin de la nature et consomment des fruits de qualité produit localement.

Budget consacré à ces actions en 2022 : 17 000 €.

1924 arbres ont été offerts en 2022.



Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

L'Alsace possède une formidable diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, parfois rares et menacées. À ce tableau, il faut ajouter un important réseau hydrographique. La densité de population y est très supérieure à la moyenne nationale, concentrée autour d'un tissu urbain et industriel dense. Elle peut représenter une menace pour la biodiversité et la ressource en eau.

2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité



Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cadre réglementaire

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non. La préservation des sites naturels existants passe par des acquisitions foncières dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles ou par une gestion environnementale adéquate.

Objectifs

Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et ainsi contribuer à la protection de la population grâce aux services écosystémiques rendus par la nature.

Partenariats

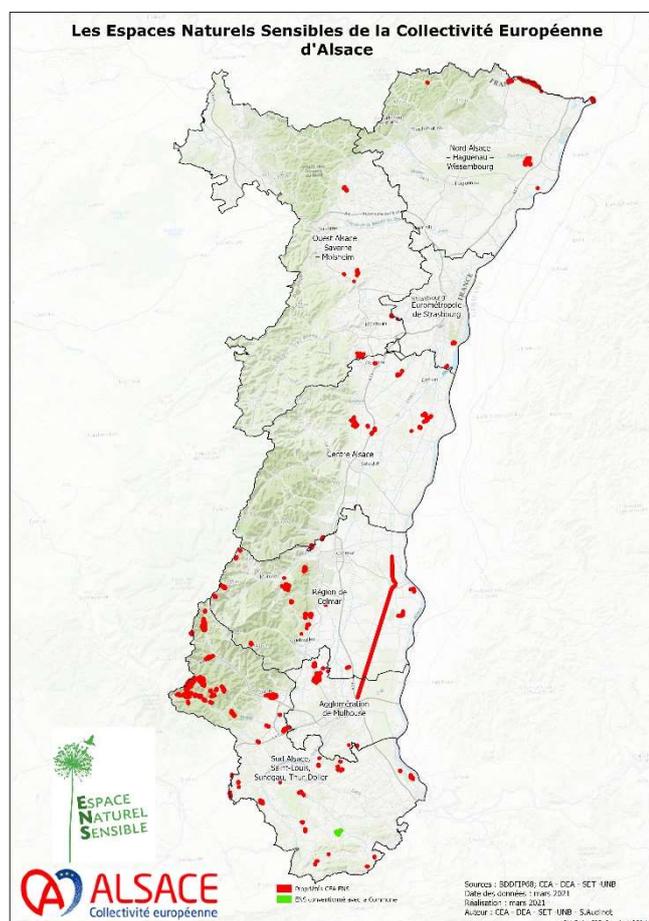
- ✓ Communes, en particulier pour celles auxquelles le droit de préemption ENS a été délégué,
- ✓ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), via une convention sur des zones spécifiques dans le Bas-Rhin, et plus globalement via l'outil Vigifoncier Grand Est,
- ✓ Conservatoire des espaces naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour la gestion d'une partie des sites naturels propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace et la découverte des sites au grand public via des chantiers nature,
- ✓ Parc Départemental d'Erstein pour les sites gérés en régie dans le Bas-Rhin,
- ✓ Brigade Verte pour la surveillance des sites dans le Haut-Rhin,
- ✓ Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et associations d'éducation à l'environnement locales pour la valorisation des sites (visites/animations avec scolaires et grand public, conception de panneaux pédagogiques...),
- ✓ Les associations naturalistes locales : Ligue de protection des oiseaux (LPO), BUFO et ODONAT pour la veille naturaliste sur les sites et l'inventaire en continu,
- ✓ Partenaires universitaires et centres de recherche pour certains sites (Woerr à LAUTERBOURG notamment),
- ✓ Agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales quand la gestion du site le permet.

Bilan 2022

- ✓ 108 sites représentant une surface d'environ 1 830ha,
- ✓ 5 524 ha classés en zones de préemption ENS sur 40 sites,
- ✓ Renouvellement et extension du marché d'entretien des sites ENS : 3 entreprises d'insertions interviennent dans les 5 secteurs d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant annuel de travaux d'environ 100 000 €/an.

Perspectives 2023

- ✓ Rédaction d'une Stratégie Alsacienne des Espaces Naturels et de la Biodiversité à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ Renforcement de la valorisation des sites, notamment avec les partenariats existants avec les associations naturalistes, les CINE et les associations d'éducation à l'environnement locales.



Focus 2022

Construction de l'observatoire à ALTENACH :

La Collectivité européenne d'Alsace a lancé courant 2022 la création d'un observatoire sur l'ENS des étangs Nérac à ALTENACH avec l'appui d'un collectif d'architecte. Ce projet permettra au grand public de découvrir le site de manière sans en perturber la quiétude. De plus, cet équipement offrira à la Maison de la Nature du Sundgau une possibilité supplémentaire pour des activités pédagogiques.



Acquisition Liebfrauenthal :

La renaturation ambitieuse du barrage de l'ancienne pisciculture de LIEBFRAUENTHAL sur la Sauer pour permettre la restauration des fonctionnalités de la rivière, de maintenir et développer une activité piscicole a été identifiée comme une priorité dans le projet LIFE Biocorridors porté par le SYCOPARC. Le portage foncier pour la phase travaux qui se sont déroulés en 2021 a été assuré par l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Alsace avant acquisition de ces terrains par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022 dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. Ce site s'étend sur une superficie de 2,80 hectares et est inclus dans le site Natura 2000 « La Sauer et ses affluents » dont le SYCOPARC est opérateur. La Collectivité européenne d'Alsace est donc gestionnaire du site depuis 2022.

Opération Jachère mellifère

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace propose une opération de fleurissement des jachères agricoles auprès des exploitants volontaires. Le travail du sol et du semis est pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (300 €/ha) et les semences sont fournies par les partenaires agricoles ou fédérations.

L'opération « Jachère mellifère » est ainsi menée en partenariat avec la Fédération des Apiculteurs, la Fédération des Chasseurs, les Ets ARMBRUSTER, la Coopérative Agricole de Céréales (CAC), les établissements Gustave MULLER, la Chambre d'Agriculture Alsace et les services de l'Etat (DDT).

Objectifs

- ✓ rendre attractives les parcelles agricoles pour favoriser la présence d'auxiliaires de cultures, d'insectes pollinisateurs, de certains oiseaux et petits mammifères,
- ✓ créer des noyaux de biodiversité et des corridors écologiques,
- ✓ améliorer visuellement le cadre de vie des alsaciens.

Éléments budgétaires

Le montant de l'opération « Jachère mellifère » en 2022 s'élève pour la Collectivité à 11 754 €.

Bilan 2022

38 agriculteurs ont participé à l'opération, soit un total de 92 parcelles et une surface de 39 hectares.

La cartographie des parcelles engagées sont visibles sur le [site datalsace.eu](https://www.datalsace.eu).

Perspectives 2023

Poursuivre l'opération et mieux la faire (re)connaître côté bas-rhinois.

Focus 2022

2022 a vu la convergence de l'opération à l'échelle alsacienne et l'ouverture du partenariat à nos partenaires bas-rhinois. Historiquement en effet, depuis 15 ans, l'opération était conduite par le Haut-Rhin.



Présentation de la politique menée

La politique très volontariste de la Collectivité (coopération du service environnement et de la direction des routes) vise à éviter les écrasements massifs d'amphibiens, dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national. Concrètement, il s'agit, durant la période de migration nuptiale (mi-février à mi-avril selon les espèces), de capter les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre les mares. Ce travail est réalisé en partenariat avec la Brigade Verte, la LPO, l'association Les Piverts et l'association BUFO, sans compter les nombreux bénévoles qui répondent chaque année présente pour prêter main forte.



Figure 1 : Grenouille rousse - Hammerweier

Bilan 2022

- plus de 66 000 amphibiens ont échappés à l'écrasement,
- 66 sites équipés de filets + seaux,
- 6 sites équipés de crapauducs, dont un réalisé en 2022 à SCHWINDRATZHEIM RD808,
- 31 650 mètres linéaires de filets,
- Près de 400 bénévoles.

Autres faits marquants de l'année 2022 :

- Début de réalisation des travaux de construction du crapauduc au Hammerweier en fin 2022, plus gros site du 67 (ban communal de NEUWILLER-LES-SAVERNE mais grande directe de la commune à ESCHBOURG). Dispositif opérationnel dès la saison 2023.
- Journée portes ouvertes au CEI de SOUFFLENHEIM le 19/09 dans le cadre de la journée du patrimoine : tenue d'un stand sur la migration des amphibiens le long des routes par une bénévole.

Perspectives 2023

Le dispositif sera poursuivi en 2023.

Illustration

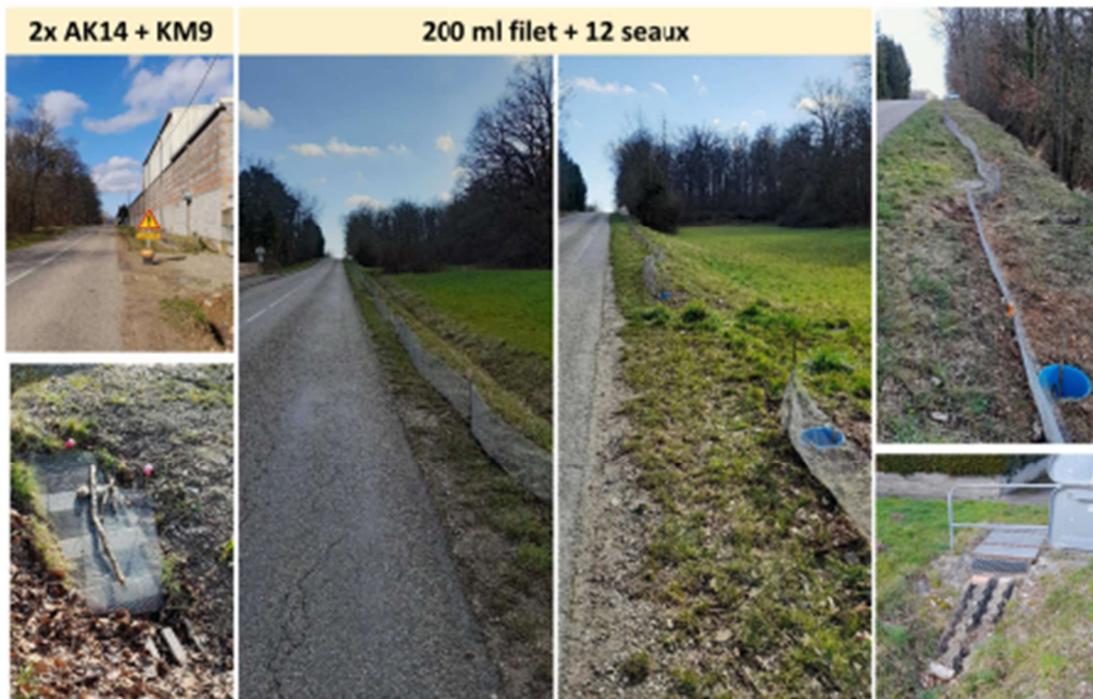


Illustration du site de Steinbourg en 2022

Focus 2022

Service Routier de HAGUENAU

Installation des dispositifs RD 925 et RD 65 le 22/02/2022, action conjointe des CEI de WISSEMBOURG et de REICHSHOFFEN : 12 agents de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'installation des 2 sites avec au total 830 ml de filets posés. Sans cette action conjointe la pose aurait pris une semaine, avec le site de la RD 74 la pose des 3 sites aura pris 1 journée et 2 heures. Ressenti très positif des agents ; tous espèrent la reconduction de cette action pour la campagne 2023.



La Collectivité européenne d'Alsace a élaboré une charte « route et biodiversité » comprenant 10 engagements concrets de la Collectivité, parmi lesquels figure la valorisation des dépendances vertes et bleues comme refuge de la biodiversité. A cet effet le service routier de HAGUENAU agit en collaboration avec 7 associations (ex : Ried Moder, BUFO et CEN Alsace, LPO, Association nature du Pays de NIEDERBRONN,

Inter-associations faune flore Haguenau) pour apporter son soutien dans les actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des amphibiens sur les routes lors de leur migration. Ainsi les 4 Centres d'Entretien et d'Intervention routier du service routier de HAGUENAU participent à la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation, qui permettent à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière.

Cet engagement se traduit au printemps 2022 par la mise en place entre les mois de février et avril de 3 660 mètres linéaires de dispositifs de sauvegarde grillagés sur 14 sites le long de plusieurs routes départementales, ce qui a permis de préserver 6 000 batraciens (grenouilles rousses, crapaud commun, tritons alpestres...) chaque année sur le Territoire Nord.

Installation de ruches dans le cadre du programme national « L'abeille, partenaire de la biodiversité »

Dans le cadre de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace de préservation de la biodiversité et de la démarche GERPLAN, 6 ruches ont été installées sur la terrasse de l'Hôtel du département à COLMAR (3 en mai 2010, 3 en mai 2011). Monsieur André FRIEH, Président de la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, a en charge le suivi et l'entretien des ruches ainsi que la mise en pot du miel.

Bilan 2022

- **couverture géographique** : siège du Département avenue d'Alsace + 3 à 4 km aux alentours,
- **indicateurs quantitatifs 2022** : au total, 85 kg de miel ont été produits : 18 kg de miel de forêt, 32 kg de miel de fleurs et 35 kg de miel d'acacia. Depuis l'installation des ruches, 857 kg de miel ont été produits, soit en moyenne 66 kg/an,
- **indicateurs qualitatifs** : contribution au maintien des abeilles domestiques et sauvages pour la pollinisation. L'abeille a d'ailleurs été déclarée « grande cause nationale 2022 » par un vote à l'Assemblée Nationale en octobre 2021,
- **montant alloué depuis 2010** : 51 500 € dont 3 000 € attribué en 2022,
- **mise en pot du miel (cuvée 2022)** : la mise en pot se fera courant octobre 2022 avec proposition d'animations aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

Perspectives 2023

Volet « animations » : visites des ruches par les agents de la Collectivité européenne d'Alsace et des scolaires en mai et juin 2023.

Commentaires

Autres politiques départementales favorisant les pollinisateurs

- incitation à la préservation et la création de vergers traditionnels (opérations Vivent les vergers et Sainte Catherine),
- diversification des ceintures périurbaines et mise en place de prairies fleuries avec les communes dans le cadre de la démarche GERPLAN,
- opération « jachère mellifère » auprès des agriculteurs volontaires,
- opérations de renaturation et de travaux de génie écologique.

Illustration



Etiquette de la cuvée 2022

Focus 2022

Visites de ruches



8 visites des ruches ont eu lieu en mai et juin dernier. Monsieur FRIEH a durant une heure expliqué la vie des abeilles et de la ruche et répondu aux nombreuses questions des invités. 44 agents ont pu assister à ces animations.



Depuis 2018, l'abeille est célébrée le 20 mai dans le cadre de la journée mondiale de l'abeille. Dans ce cadre, une visite spécifique a été programmée spécialement pour les Conseillers d'Alsace.

2.2 Protection de la ressource en eau



Un accord-cadre avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un partenariat technique et financier entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence de l'eau Rhin Meuse a été établi par le biais d'un accord-cadre.

Gestion d'un Patrimoine de 10 barrages et 2 canaux et Prévention contre les crues

La Collectivité européenne d'Alsace possède 10 barrages situés dans le Haut-Rhin et datant de la fin du XXème siècle et des années 1960 (pour le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN) et des canaux : de la Bruche et du Rhône au Rhin déclassé. Un onzième barrage (barrage de la Lauch) encore propriété de l'Etat a vocation à être repris par la Collectivité européenne d'Alsace après travaux à l'horizon 2026.

Ils ont une double fonction de rétention et écrêtements des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de KRUTH) et de soutien d'étiage des cours d'eau l'été. Cette politique de prévention est aussi fondée en cas de risque important sur l'épandage des crues en plaine dans des secteurs prévus à cet effet en amont des secteurs habités. Les canaux, quant à eux, constituent des corridors écologiques et participent aussi à la recharge de la nappe par infiltration.

Objectifs

- Gestion du risque d'inondation (barrages),
- Maintien d'une hydrologie minimum (soutien d'étiage) permettant la vie aquatique des cours d'eau, la recharge des nappes voire indirectement l'alimentation en eau potable (Doller, Lauch),
- Maintien d'une vie économique dans les vallées, dépendante de cette ressource (industrie) et de l'agriculture,
- Mettre à disposition des collectivités et du public des données de prévisions des crues (via le site DATALSACE.eu).

Partenariats

- Rivières de Haute Alsace : opérateur assurant pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace et des syndicats de rivières et des Collectivités la prévision des crues, le suivi des débits, les travaux d'entretien des cours d'eau et de mesures correctives.,
- Syndicats de rivières, Collectivités : certains travaux sont aidés sous forme de subvention par la Collectivité européenne d'Alsace (bassins de compensation ruraux),
- Usagers (pêcheurs, agriculteurs, usiniers...).

Bilan 2022

Reprise des études sur le barrage de la Lauch qui doit faire l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour la réalisation du projet et le suivi des travaux jusqu'en 2025-2026.

Perspectives 2023

- Renforcer les fonctions de régulation hydrologique par l'utilisation d'outils performants (modélisation, prévision des crues),
- Maintien en bon état du patrimoine hydraulique,
- Reprise par la Collectivité européenne d'Alsace, du canal de la Hardt dans le Haut-Rhin, encore propriété de l'Etat.

Focus 2022



Une étude de « résilience climatique »

a été faite dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des travaux du Barrage de la Lauch. Celle-ci a permis de déterminer quelle serait la meilleure variante à la réhabilitation à l'identique du barrage parmi 3 scénarios, pour optimiser son rôle de rétention des crues et de soutien d'étiage à échéance 70 et 100 ans, compte tenu du changement climatique. Cette approche est une « première » pour ce type d'ouvrage.

La continuité écologique des milieux aquatiques a été introduite par la Directive Cadre sur l'Eau du 23.10.2000, et traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30.12.2006. Elle se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments dans les milieux fluviaux à forte valeur patrimoniale.

Cette continuité doit être maintenue ou rétablie par les propriétaires d'ouvrages impactant les cours d'eau ayant fait l'objet d'un classement au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.

La Collectivité européenne d'Alsace a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipées de plus de 2 600 ponts (hors ouvrages d'ouverture < 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique. En tant que propriétaire, la Collectivité européenne d'Alsace doit mettre en conformité ses ouvrages impactants.



Seuil infranchissable du pont de la RD 1422 sur l'Andlau à SAINT-PIERRE

Par ailleurs le Collectivité européenne d'Alsace intervient financièrement au rétablissement du fonctionnement naturel des cours d'eau, sous la forme de subvention aux travaux de protection/amélioration des milieux aquatiques (« PAMA »), portés par les structures compétentes (syndicats de rivières).

Objectif

- Assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace faisant obstacle à la circulation piscicole et au transit sédimentaire sur les cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement,
- Redonner chaque fois que possible une fonctionnalité naturelle au cours d'eau par des actions de végétalisation, création/remise en eau de zones de méandres, reconstitution de la continuité écologique/piscicole.

Partenariat

Sur cette thématique, le partenariat s'exprime sous formes :

- d'un Accord Cadre passé en mars 2022 entre l'Agence de l'Eau et la Collectivité européenne d'Alsace sur la période de 4 ans permettant de cibler des thématiques d'interventions conjointes sur des priorités communes intéressant l'ensemble du territoire alsacien en faveur de l'Eau, de la biodiversité et de l'atténuation au changement climatique,
- de partenariats techniques associant un ensemble d'organismes « experts » dans la concrétisation des projets : Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, PNRVN, Association Saumon-Rhin, Services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL),
- d'un soutien financier aux travaux (subvention) à Rivières de Haute Alsace (RHA) qui assure pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, des syndicats de rivières et des collectivités la gestion des cours dans ses différents volets (études, travaux, entretien....).

Bilan 2022

- Mise en place d'une base de données commune 67 et 68 sur les ouvrages en cours d'eau,
- Passation d'un marché d'étude pour définir les opérations de rétablissement de la continuité écologique sur 12 ouvrages d'art sur le territoire de la haute Bruche,
- Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour rétablir la continuité écologique sur un ouvrage d'art de la RD1422 à SAINT-PIERRE sur la rivière Andlau,
- Poursuite des travaux PUPA à MULHOUSE : dés-artificialisation du lit de l'III.

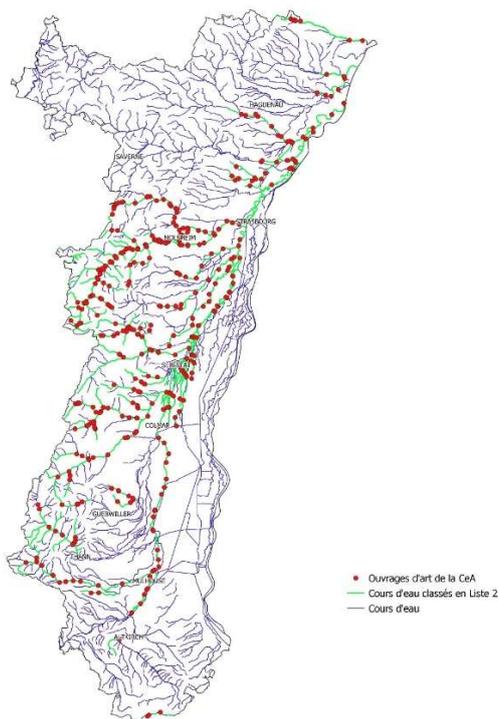
Perspectives 2023

- Engager une première tranche de travaux sur les ouvrages d'art du bassin de la haute Bruche,
- Engager les travaux de passe à poissons sur l'ouvrage de Saint-Pierre sur l'Andlau,
- Diagnostiquer la franchissabilité des ouvrages d'art sur le territoire du Haut-Rhin,
- Continuer l'intégration des ouvrages du Haut-Rhin dans la base de données commune.

Chiffres clés

- 6 000 km de cours d'eau en Alsace, dont 1 360 km classés au titre la continuité écologique (liste 2),
- 3 811 ouvrages de franchissement sont propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce chiffre n'intègre pas les petits ouvrages d'ouverture inférieur à 2 mètres, qui ne sont pas tous connus,
- Dans le Bas-Rhin : sur les 2 300 ouvrages (ponts supérieurs ou inférieurs à 2,00m), 297 se situent sur un cours d'eau classé. Une 1^{ier} expertise révèle que :
 - 237 ouvrages ne présentent pas un obstacle à la continuité écologique,
 - 60 sont susceptibles de constituer un frein à la continuité :
- 24 ont été diagnostiqué dont 20 sont impactants,
- 36 ouvrages doivent encore être expertisés.
- Dans le Haut-Rhin : 140 ouvrages d'art de la Collectivité européenne d'Alsace se situent sur un cours d'eau classé sur la liste 2.

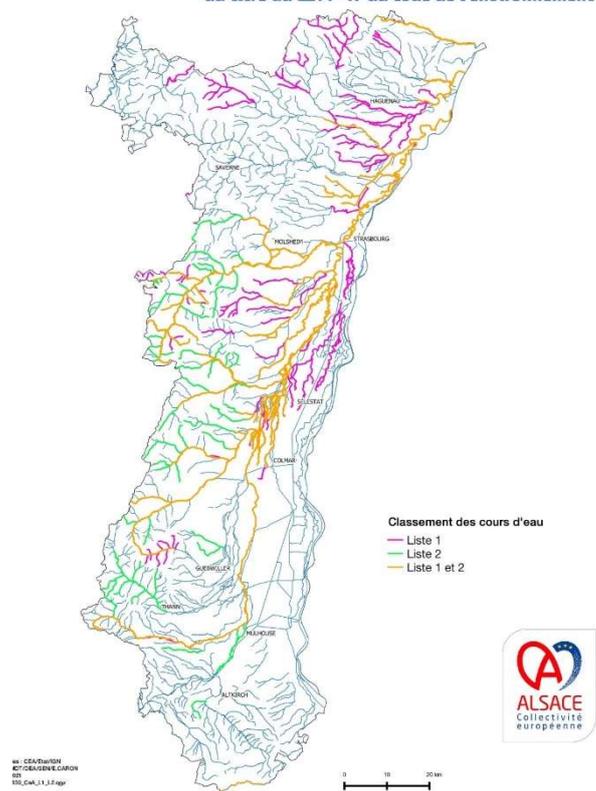
**Ouvrages d'art de la CeA
situés sur un cours d'eau classé en Liste 2
au titre du L214-17 du code de l'environnement**



Division : DASS/DA/BD T1/F10
révisé(e) : DASS/DA/SE/EN/E CARON - 26/7/2022
contact : environnement@cealrha.sca.fr
cartographie@cealrha.sca.fr



**Classement des cours d'eau
sur le périmètre de la CeA
au titre du L214-17 du code de l'environnement**



Classement des cours d'eau
— Liste 1
— Liste 2
— Liste 1 et 2



44 - CEALRHA/028
87°56'30" E - 48°00'00" N
025
R02_C04_11_12.jpg



**Focus Agglomération de MULHOUSE
Quand l'eau refait surface dans la ville**

Depuis la création de Rivières Haute Alsace, l'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace consiste en un appui financier (subvention) aux travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.

Grâce au soutien de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Ville de MULHOUSE et les syndicats mixtes de l'Ill et de la Doller ont entrepris un ambitieux projet de réouverture de leurs cours d'eau. Le projet qui a été lancé en 2018 s'insère plus globalement dans le programme de revitalisation et de renouvellement des quartiers mulhousiens.

Ce projet est appelé Mulhouse Diagonales. Il se structure ainsi à partir de 3 « diagonales vertes » qui se croisent : Le Nouveau bassin et le canal de jonction / La plaine de l'Ill à la Doller / Le site DMC et le Steinbaechlein.

Une renaturation de 2,5 km le long de l'Ill, partant du cœur de la ville est actuellement en chantier.



Cette année, la Collectivité a soutenu le syndicat mixte de l'Ill à hauteur de 25 000 € pour la poursuite de l'opération.

Les travaux ont permis la finalisation des berges rive gauche de l'Ill le long du boulevard Roosevelt et l'affaissement d'un siphon d'assainissement.

Inventaire des zones humides

Présentation de la politique menée

L'Inventaire des Zones Humides du Haut-Rhin est un outil d'aide à la décision. La cartographie des zones humides constitue une indication de présence de zones humides mais n'a aucune valeur réglementaire. Il s'agit d'un état de connaissance de la Collectivité au moment de la réalisation de l'inventaire, permettant aux collectivités locales ou territoriales d'anticiper des enjeux zones et humides – et donc d'éventuels surcoûts liés aux mesures compensatoires, bien avant la planification d'un projet.

Bilan 2022

Récapitulatif :

Type	Nombre de zones	Surface (m2)	Surface (ha)
Zones concernées par l'inventaire en 2022*	337	4 703 251	470
Zones prospectées	263	2 424 675	243
Zones à revisiter** (zones fauchées)	114	2 278 576	228
Zones humides identifiées	115	1 259 317	126

* En 2022 l'inventaire a été réalisé essentiellement sur la partie Nord du bassin versant Ill aval-Rhin.

** zones à revisiter = zones fauchées ne permettant pas la réalisation de l'inventaire lors du passage sur site.

Parmi les zones humides identifiées :

- 18 ont une surface > 1ha
- 5 ont une surface > 5ha
- 2 ont une surface > 10ha

La ZH la plus grande a une surface identifiée de 36,5 ha. La 2^e : 12,7 ha. La 3^e : 9,3 ha. Ces surfaces sont uniquement celles identifiées lors de la réalisation de l'inventaire. La surface réelle est probablement plus grande mais n'a pas pu être identifiée lors de l'inventaire (zones cultivées, zones fauchées, etc.). Ces chiffres s'ajoutent aux 6 400 zones humides pour une surface de 16 000 ha inventoriées entre 2021 et 2021.

Nombre d'espèces caractéristiques de zones humides (figurant parmi la liste de l'Arrêté du 24/06/2008) : 76 dont 4 espèces patrimoniales.

Nom scientifique	Catégorie Liste Rouge Alsace	Statut de protection
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	NT	
<i>Allium angulosum</i> L.	VU	Protection régionale
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla.	VU	
<i>Butomus umbellatus</i> L.	LC	Protection régionale

Perspectives 2023

Finalisation de l'inventaire dans la partie III aval, qui a pris du retard car mis en suspens suite à la crise sanitaire entre 2020 et 2022.

2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie



Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires et des enjeux bien définis (biodiversité, eau, érosion, sol, etc.) et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

La programmation actuelle s'étend de 2015 à 2022, en attendant la mise en œuvre de la future Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 dont les MAEC dépendent.

Le soutien de notre Collectivité porte sur 5 PAEC répartis sur trois secteurs :

- ✓ La montagne vosgienne :
 - territoire du PAEC "Pour une montagne vivante", porté par la Chambre d'Agriculture Alsace en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sur la montagne haut-rhinoise et avec les communautés de communes de la Bruche et de Villé sur la montagne bas-rhinoise,
 - territoire du PAEC "Vosges du Nord et Alsace Bossue", porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

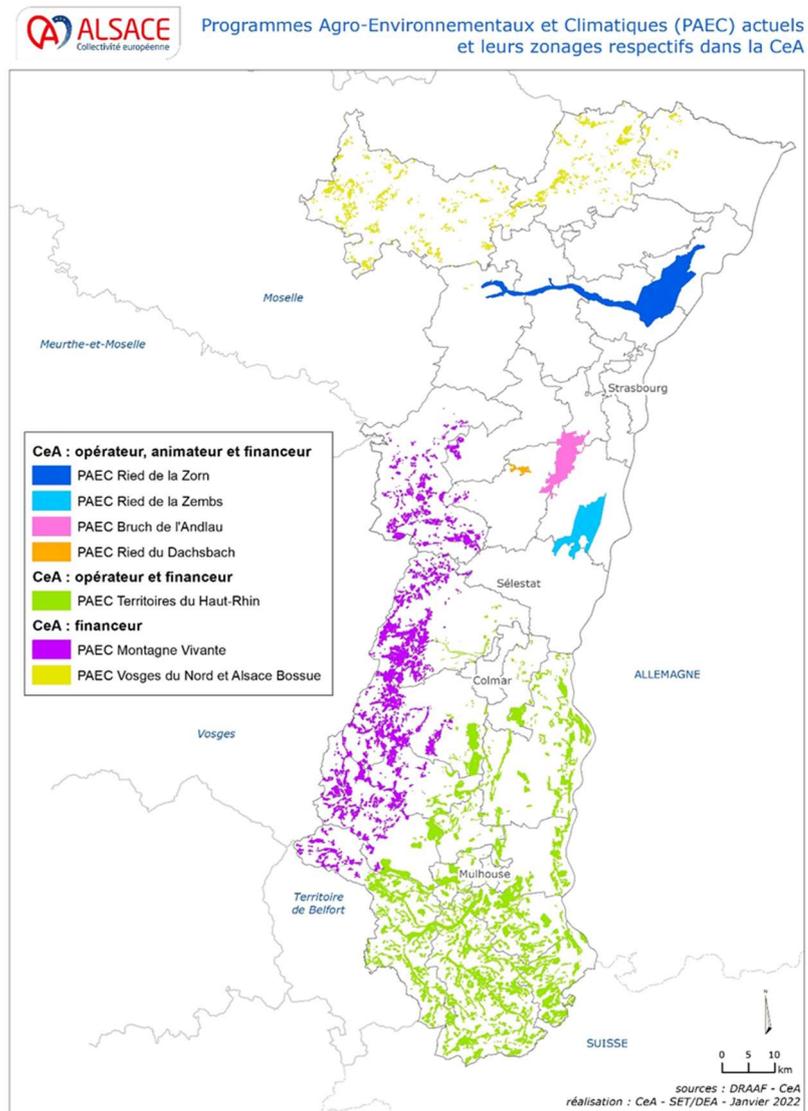
Pour ces 2 PAEC, la Collectivité européenne d'Alsace est co-financeur de MAEC localisées pour le maintien et le développement de la biodiversité, des milieux et habitats favorables, ainsi que de l'ouverture des paysages.

- ✓ le Haut-Rhin (hors montagne vosgienne) : le PAEC « Territoires du Haut-Rhin » est issu de la démarche GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain) via laquelle les enjeux d'intérêt collectif ont été définis par les acteurs locaux à l'échelle des communes et des structures intercommunales. Son objectif est le maintien et la création de prairies pour toutes les aménités que ces dernières procurent.

La Collectivité européenne d'Alsace est porteuse de ce PAEC avec les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN et cofinanceur de MAEC localisées comme le maintien et le développement de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, la préservation de la qualité de l'eau, des zones humides et inondables. L'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture Alsace.

- ✓ les Rieds bas-rhinois : dans le cadre des priorités définies par le Schéma Départemental des Espaces Naturels, la Collectivité européenne d'Alsace est porteur, animateur et cofinanceur de 2 PAECs :
 - le Ried de la Zorn,
 - les Rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau.

Ces MAEC répondent à des enjeux de maintien de pratiques agricoles favorables à la faune et à la flore dans des périmètres englobant les secteurs classés au titre de Natura 2000. Le périmètre des 2 PAECs s'étend sur 18 525 ha.



Bilan des actions de la programmation 2015-2022

Projet Agro-Environnemental et Climatique	Intervention de la Collectivité européenne d'Alsace	Objectifs principaux	Perimètre du PAEC	Surfaces souscrites	Cout pour la CEA	Budget global généré sur le territoire
Rieds Bas-Rhinois	Opérateur du PAEC, co-financeur et animateur de terrain	Préservation des prairies en particulier, des habitats et des espèces remarquables des Rieds	18 525 ha	1 250 ha	55 000€/an	309 500€/an
Territoires du Haut-Rhin	Opérateur et unique co-financeur	Préservation des prairies sur des enjeux définis localement dans les GERPLAN : eau, érosion, zones humides, zones inondables, biodiversité	30 854 ha	1 850 ha	78 000€/an	312 000€/an
Montagne vivante	Co-financeur, à parité avec la Région	Préservation de la biodiversité, lutter contre l'enfrichement d'espace, promouvoir une utilisation durable de ces espaces,	Massif vosgien jusqu'à la vallée de la Bruche)	14 598 ha	68 000€/an	1 200 000€/an
Vosges du Nord et Alsace Bossue	Co-financeur, à parité avec la Région	Préservation des habitats et des espèces remarquables des milieux ouverts liés à Natura 2000	PNRVN	803 ha	14 205 €/an	205 000 €/an

Perspectives 2023

Mise en œuvre des nouveaux PAECs sur la programmation 2023-2027 : animation et formation à prévoir auprès des agriculteurs, par la Collectivité européenne d'Alsace ou en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, participation aux réunions des opérateurs et financeurs ainsi qu'à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique, suivi du budget en lien avec l'Agence de Service et de Paiement.

Focus 2022

Construction des nouveaux PAECs 2023-2027 sur la base des nouvelles mesures issues du Plan Stratégique National français et validées par la Commission Européenne. Travail partenarial important avec différents organismes alsaciens selon les PAEC (Chambre Agriculture Alsace, DDT, EPCI, Région, opérateurs N2000, associations naturalistes...).

Dépôt de l'appel à projet « volet animation des PAEC » et « candidature » pour les PAEC 2023-2027.

Lutte contre les moustiques

Lutte anti-nuisances :

La lutte anti-moustiques est régie par la loi du 16 décembre 1964 qui a introduit les notions de zones de lutte créées par arrêté préfectoral. La loi de finances de 1975 a conféré à ces dépenses un caractère obligatoire pour les départements (à hauteur de 50 % minimum) et pour les communes.

Ces opérations consistent à contrôler les populations de moustiques d'un secteur pour diminuer les nuisances qu'ils occasionnent. Depuis les années 1980, cette lutte est réalisée par des opérateurs publics désignés par arrêtés préfectoraux. Ces opérateurs réalisent des traitements ciblés des zones de pontes en fonction de la densité des larves, essentiellement dans les zones humides et les forêts alluviales, à pied ou par hélicoptère à l'aide d'un insecticide biologique le BTi, spécifique aux larves de moustiques.

Dans le territoire du Bas-Rhin, le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) est en charge de ces opérations. Sur le territoire du Haut-Rhin, cette lutte est conduite par la Brigade Verte. En 2022 la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace est de 204 000 € pour le SLM67 (50 % de l'assiette éligible). Le budget de la structure est calibré pour faire face à des circonstances parfois exceptionnelles (crues et précipitations importantes, couplées avec des pics de températures favorables à l'éclosion des larves de moustiques).

Les missions de lutte contre les moustiques ne concernent qu'une dizaine de communes adhérentes à la Brigade Verte et font l'objet d'une contribution annuelle forfaitaire de 48 000 €.

Prévention contre le moustique tigre :

Détecté pour la première fois en Alsace en 2014, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, s'est implanté de façon irréversible en 2015. Ce moustique est particulièrement agressif et nuisant, et peut, dans certaines conditions, être vecteur des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Jusqu'en 2019, les trois piliers de la lutte anti-vectorielle contre cet insecte (surveillance entomologique, lutte autour des cas, prévention/communication) relevaient de la compétence des Départements, ainsi que la charge financière correspondante (50 000 € dans le territoire du Bas-Rhin).

Le décret du 29 mars 2019 a confié la responsabilité des deux premiers volets à l'ARS, qui les a attribués, au SLM 67 sur le territoire du Bas-Rhin et à la Brigade Verte sur le territoire du Haut-Rhin.

Le 3^{ème} volet relatif à la prévention, qui reste une compétence des départements, est en partie confié au SLM 67 et à la Brigade Verte : sensibilisation des élus et services communaux, des EHPAD, des jardiniers des jardins familiaux des zones colonisées connues et assistance technique aux communes colonisées pour répondre aux particuliers et éventuellement réaliser des enquêtes domiciliaires.

Pour ces actions, le SLM 67 et la Brigade Verte perçoivent respectivement une aide de la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € et 12 000 €, soit 80 % de leur budget prévisionnel. Certaines opérations sont réalisées en régie.

Bilan 2022

Les traitements contre les nuisances dues aux moustiques « locaux » ont été moindre cette année en raison de la sécheresse.

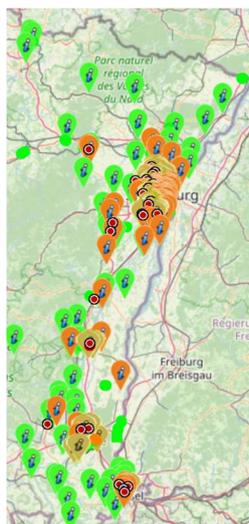
Une étude est en cours, avec le SLM 67 et l'ENGEES, visant à évaluer l'impact des traitements sur les autres espèces : des pièges à émergences ont été mis en place dans des secteurs traités au BTi et dans des zones non-traités. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année.

Par ailleurs, suite à l'installation par la Collectivité européenne d'Alsace en 2020 et 2021 de gîtes à chiroptères dans des casemates de la ligne Maginot situées dans l'ENS de LEUTENHEIM, 2 individus de 2 espèces différentes ont été observés. L'objectif est d'une part de favoriser la biodiversité en facilitant l'installation de ces espèces prédatrices des moustiques et d'autre part, d'utiliser ces opérations pour sensibiliser le public notamment scolaire à la biodiversité : une classe de primaire a visité l'un des sites en juin 2022.

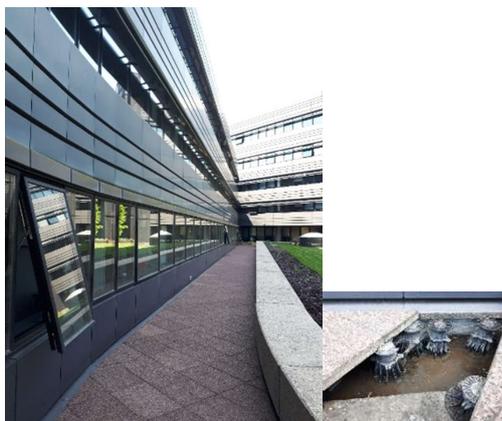


Barbastelle dans un gîte mis en place dans la casemate de KAUFFENHEIM

A l'inverse des moustiques « locaux », la zone colonisée par le moustique tigre a fortement augmenté cette année, notamment dans le territoire du Bas-Rhin.



Zone colonisée par le moustique tigre au 30/09/2022



Diagnostic à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace : dalles sur plots « en eau »

Le site pilote de la Maison du Département de BISCHHEIM a servi de cadre à une journée de formation organisée par le CNFPT sur le moustique tigre : les aménagements réalisés par la Collectivité européenne d'Alsace sur le site pour limiter la prolifération de cet insecte ont permis d'illustrer les préconisations.

Des diagnostics des sites de l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace et du bâtiment Vauban à Strasbourg ont également été réalisés pour inventorier les gîtes potentiels à moustique tigre et envisager leur suppression.

Ces actions vont être poursuivies et adaptées en 2023, en tenant compte de l'évolution de la colonisation pour ce qui concerne le moustique tigre.

Soutien à la profession agricole

L'agriculture occupe 40 % du territoire alsacien pour 6 300 exploitations agricoles. 10 % de la surface agricole utile est en agriculture biologique ou en conversion. L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux.

La politique agricole de la Collectivité européenne d'Alsace, menée en étroite partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. La Collectivité soutient et porte des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour la création d'emplois saisonniers ou pérennes, des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en ménageant les paysages, l'eau et la biodiversité.

Bilan 2022

L'aménagement foncier : un outil au service de l'économie, de l'environnement et de la société

L'aménagement foncier est une compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) ou simplement éloignées de l'emploi.

Le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois.

24 BRSA ont ainsi pu suivre un parcours de formation suivi d'une mission et 12 d'entre eux ont vu leur mission prolongée. Au total près de 150 offres d'emplois saisonniers ont pu être proposées, ainsi que des formations en maraichage, en paysage et une formation linguistique pour les réfugiés.

La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui est appliquée sur l'ensemble de l'Alsace pour des activités saisonnières comme les vendanges, la récolte des fraises, des asperges ou du houblon.

Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.

La Collectivité européenne d'Alsace mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés. En particulier plusieurs réunions d'échanges entre producteurs locaux et cuisiniers de collèges ont été organisées dans les territoires. Le site internet « mafermeAlsace » recensant les producteurs alsaciens en vente directe a été mise à jour. Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la Chambre d'agriculture a permis de réaliser des études sur l'opportunité de créer des outils de transformation des légumes, des produits laitiers dans nos territoires. Ces études alimentent les réflexions sur les projets alimentaires territoriaux.

Budget consacré à ces actions en 2022 : 1.5 M€

Focus 2022

La Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'Agriculture Alsace ont convenu en 2022 de **contribuer au développement de la production d'énergies renouvelables** pour renforcer l'autonomie énergétique des territoires

Les actions menées dans le cadre de la convention :

Développer le photovoltaïque :

- Sensibilisation par la réalisation d'études de faisabilité,
- Conseil indépendant des installateurs auprès des exploitations,
- Organisation d'appels d'offres,
- Suivi des installations à travers l'Observatoire du photovoltaïque créé en avril 2009,
- Accompagner les projets innovants (agrivoltaïsme par exemple) ; 118 unités sont référencées par la Chambre d'Agriculture pour une puissance cumulée de 16.2 MWc.

Développer la méthanisation agricole et territoriale dans un cadre de complémentarité des activités et d'acceptation sociétale

- Étude du potentiel de développement de la méthanisation sur un territoire,
- Information, formation et sensibilisation des agriculteurs,
- Accompagnement des porteurs de projets individuels ou collectifs,
- Suivi des unités en fonctionnement, 27 unités sont aujourd'hui en service en Alsace.



Focus Territorial - Nord Alsace

Création d'un réseau d'irrigation innovant en Alsace du Nord

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, aujourd'hui Collectivité européenne d'Alsace, a fait le choix en 2019 de soutenir le **projet de réseau d'irrigation** porté par la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de BATZENDORF et ses environs, dont les réflexions ont démarré en 2017. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la commune de BATZENDORF, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU. Ce projet prend place dans le secteur de HAGUENAU, marqué par la présence d'un grand nombre d'exploitations agricoles familiales, véritable force en Alsace du Nord. La pédologie locale est caractérisée par des sols en partie sableux, très sensibles à la sécheresse. Bien que de qualité, ces sols ne permettent des rendements satisfaisants que sous réserve de disposer d'une alimentation en eau suffisante. Ainsi, 23 exploitants ont pris l'initiative de mener à bien ce projet.

La réalisation de ce réseau d'irrigation poursuit plusieurs objectifs : sécuriser les productions agricoles en mobilisant la ressource en eau d'une gravière située à BATZENDORF (permettant également l'arrêt des prélèvements dans le réseau hydrographique), mais également développer l'emploi saisonnier agricole en y incluant les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Ces aspects font de ce projet de territoire un projet pionnier en Alsace. Le réseau d'irrigation a été mis en service à l'été 2022.



La gravière Quartz de Haguenau située à Batzendorf, source d'alimentation en eau pour le projet d'irrigation

Coût du projet : 1 222 485 € HT

Subvention de la Collectivité européenne d'Alsace : 366 746 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité du Contrat départemental 2018-2021.

Focus emploi saisonnier agricole en Nord Alsace

Concernant le développement de l'emploi agricole saisonnier, différentes actions ont été mises en œuvre :

- En 2021, un premier cycle de formation « circuit court de l'emploi agricole saisonnier » à destination des bénéficiaires du RSA (7 embauches à l'issue de la formation) sur le territoire pilote de BATZENDORF/Alsace du Nord.
- En mars 2022, l'organisation d'un Job Dating de l'emploi agricole à BATZENDORF (9 bénéficiaires du RSA recrutés).

L'équipe emploi du Territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace continue d'orienter des bénéficiaires du RSA vers les agriculteurs de la CUMA en fonction des besoins en main d'œuvre saisonnière.

2.4 Sensibilisation et à Education l'Environnement



La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre pour être mieux préservé.

Soutien à l'éducation à l'environnement

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement co-existent en Alsace. Une convergence est prévue en 2023. Le montant total des subventions pour 2022 s'élève à 1 207 062 € au titre du fonctionnement et 27 272 € en investissement. La Collectivité s'appuie pour ces actions sur le réseau associatif alsacien en éducation à l'environnement coordonné par sa tête de réseau ARIENA, ainsi que sur des relais locaux territorialisés qui sont des Centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE).

Bilan 2022

Ce sont en tout quelques 250 000 personnes par an qui bénéficient d'animations pédagogiques, souvent inscrites dans la durée, auxquelles s'ajoutent environ 150 000 personnes pour des manifestations grand public. Le public scolaire, dont des collégiens (6 %), est majoritairement bénéficiaire des animations, suivi des activités de loisir et de grand public. Des animations vers des publics spécifiques prioritaires pour la Collectivité européenne d'Alsace (public fragile, en situation d'handicap et petite enfance) sont également proposées et en forte augmentation depuis quelques années. Les thématiques abordées en lien avec les priorités de la collectivité sont : les Espaces naturels sensibles et plus globalement le patrimoine naturel alsacien, l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire et les circuits courts, enjeux autour de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la transition énergétique.

Perspectives 2023

Une convergence des deux dispositifs d'aide est prévue pour 2023, visant une harmonisation des critères d'éligibilité en renforçant les actions en faveur des thématiques et publics prioritaires pour la collectivité. Un travail renforcé entre les CINE et les 7 territoires de la collectivité est également envisagé.

Illustration

Le réseau alsacien d'éducation à l'environnement :



Focus 2022

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, un axe de travail des associations du réseau Ariena consiste à toucher un public très éloigné des considérations écologiques permettant de **lier la précarité et l'écocitoyenneté**.

Ainsi, certaines associations du réseau (Maison de la nature du Sundgau, Le Moulin Nature, Maison de la Nature du Delta de la Sauer,...) développent des **jardins partagés** avec des animations dans des quartiers défavorisés, des animations de rue sont prévues durant les vacances scolaires avec des jeunes des quartiers défavorisés (Les Côteaux à MULHOUSE par exemple) et enfin, des ateliers pour faire ses propres produits cosmétiques et ménagers à moindre frais sont proposés aux familles défavorisées en lien également avec la CAF.

Des animations sont de plus prévues en partenariat avec les **travailleurs sociaux** de la Collectivité européenne d'Alsace, les Centres sociaux-culturels, des structures d'insertion sociale (école de la seconde chance, EMMAÜS).

Organisation de Colonies de vacances pour les enfants des agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de la maison de vacances "Les Terrasses" à WANGENBOURG, station de moyenne montagne, et labellisé station verte.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Collectivité propose à ses agents des séjours de vacances pour leurs enfants, ainsi que des places d'accueil en club enfants pour les familles séjournant à WANGENBOURG (accueil sans hébergement).

L'environnement du lieu est propice à des actions éducatives et de sensibilisations aux problématiques environnementales et aux thématiques de développement durable.

Bilan 2022

Concernant les sessions organisées en 2022, celle du mois d'août était spécifiquement axée sur le développement durable.

Ainsi, la « colo à Dédé » a permis à une quarantaine d'enfants de pratiquer des ateliers et des mini-jeux de sensibilisation au développement durable et découverte de la flore. Ces activités se déroulent dans un environnement naturel, les bois aux alentours de la maison de vacances.



L'opération « Sainte-Catherine » s'inscrit dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du patrimoine arboré et plus spécialement des vergers traditionnels et patrimoniaux. Elle a été initiée en 2001 dans le Haut-Rhin, suite à la tempête du 26 décembre 1999.

Objectifs

Elle vise à réhabiliter auprès des alsaciens les fruitiers haute tige de variété locale et ancienne comme élément fort de nos territoires d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, et de leur faire gagner un de ces arbres via un jeu concours publié dans le Magazine « Toute l'Alsace » et les réseaux sociaux de la Collectivité.

Les objectifs concrets recherchés sont les suivants :

- ✓ favoriser la diversification des milieux et des habitats pour les insectes, oiseaux et petits mammifères inféodés aux vergers ou à ce type d'arbre,
- ✓ participer à la création et au maintien de noyaux de biodiversité et de corridors écologiques,
- ✓ maintenir et/ou recréer une ceinture verte faisant tampon entre zone urbanisée et espace rural,
- ✓ structurer les paysages alsaciens, notamment en plaine, les fruitiers haute tige ayant un port d'arbre imposant et prégnant visuellement,
- ✓ réhabiliter le bois d'œuvre d'espèce fruitière.

L'opération « Sainte-Catherine » est menée en partenariat avec la Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et leurs associations locales.

Budget 2022

Le budget prévisionnel pour 2022 s'élève à 21 000 € pour une prévision de 840 fruitiers haute tige offerts par la Collectivité.

Perspectives 2023

Améliorer l'opération « Sainte-Catherine » à l'aune du bilan de l'édition 2022, une première à l'échelle alsacienne.

Focus 2022

2022 voit la **convergence de l'opération « Sainte-Catherine » et de l'opération « un arbre, une naissance »** s'opérer à l'échelle alsacienne sous une forme innovante : proposer aux participants et gagnants du jeu concours « Sainte-Catherine » et de l'opération « un arbre, une naissance » un **moment festif** sur la thématique des vergers, des fruitiers haute tige et des fruits, autour d'un **chantier de plantation participatif d'un verger communal**.

Un chantier est prévu par territoire, soit 7 vergers communaux créés. Chaque commune recevra de la Collectivité européenne d'Alsace 10 fruitiers haute tige, qui seront plantés lors d'un chantier citoyen en présence de 10 habitants bénévoles qui recevront eux aussi chacun un fruitier en remerciement de leur participation.

La plantation et la distribution des arbres aux gagnants du jeu concours (100 par territoire) et participants de l'opération « un arbre, une naissance » se fera le samedi 26 novembre 2022 après-midi en partenariat avec les Fédérations des Arboriculteurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et dans un cadre festif plus large (implication d'autres structures locales pour organiser des animations sur la thématique du jour).

Focus territorial – Région de COLMAR

Soutien à la création d'un milieu naturel à JEBSHEIM au travers la **plantation de fruitiers, de haies arbustives** afin de redonner un site favorable aux oiseaux notamment. Aide de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 200 €, soit 40 % du coût de la dépense subventionnable de 8 000 € HT.



Photo : E. LEVASSEUR

Brigade verte

Présentation de la politique menée

La Brigade Verte a été créée il y a plus de 30 ans sur l'initiative de l'ancien Président du Département du Haut-Rhin. L'idée de la création de ce syndicat intercommunal des gardes-champêtres était d'offrir aux petites communes à faibles moyens financiers la possibilité de mutualiser un garde-champêtre. Pour la Collectivité, il s'agit d'un formidable outil pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement.

En tant que membre fondateur et porteur politique de la démarche, la Collectivité européenne d'Alsace est fortement représentée dans les instances de gouvernance de ce syndicat aux côtés des élus locaux des communes membres. La Collectivité soutient le syndicat à hauteur de 40 % des dépenses de fonctionnement, soit en 2022 un montant de 1,6 M€.



Bilan 2022

La Brigade Verte intervient pour la Collectivité européenne d'Alsace, sur les missions suivantes :

- le suivi et la surveillance de l'ensemble des propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace à vocation environnementale et paysagère (dont Espaces Naturels Sensibles),
- l'observation et la transmission des informations éventuelles liées au respect des baux à clauses environnementales sur des propriétés départementales,
- le signalement et surveillance des arbres remarquables inventoriés par la Collectivité,
- le transport des oiseaux ou de la petite faune blessés ou malades en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- la participation à l'opération « Protection des Batraciens »,

- la participation aux campagnes de ramassage de déchets,
- le rôle de médiateur « faune sauvage » et « plantes exotiques envahissantes »,
- la présence de la Brigade Verte aux diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la Collectivité européenne d'Alsace dans le domaine de l'environnement.

De plus, au sein de chaque poste est nommé un **référént environnement à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace**. Il assure, au sein de son poste de rattachement, un rôle de relais et de contact privilégié pour toutes les questions environnementales que ce soit pour ses collègues mais également auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Plus particulièrement, il assure les missions suivantes :

- Surveillance des Espaces Naturels

Le référént environnement assure une surveillance générale du site et du mobilier de plein air, selon une fréquence minimale définie. Sur les bans des communes non-adhérentes à la Brigade Verte, les actions de surveillance des terrains à vocation environnementale et paysagère se limitent à la présence et la transmission d'informations. Sur les bans des communes adhérentes, ces actions s'étendent à l'exercice du pouvoir de police rurale.

En cas de dégradations ou de faits graves qu'il aura constatés, il en réfère sans tarder et dresse le procès-verbal correspondant en s'appuyant sur la réglementation ENS en vigueur (Arrêté du Président).

- Relations avec les acteurs locaux

Il entretient un bon relationnel local avec les partenaires du site. Vis-à-vis du public, il informe sur l'intérêt écologique du site, la gestion mise en place et les règles à respecter pour garantir sa préservation, dans un esprit constructif et pédagogique.

- Contribution et suivi du plan de gestion des ENS

Le référént est associé à la mise en œuvre de la gestion, notamment lors des interventions sur site. Il apporte alors sa connaissance du site, ses constats et ses propositions.

- Connaissance des milieux et des espèces

Il peut participer à des opérations de suivi des milieux, d'inventaires de faune et de flore dont il communiquera les résultats au service Environnement de la Collectivité européenne d'Alsace.

- Valorisation

Le référént environnement peut co-animer des sorties de découverte sur les ENS en lien avec les associations d'éducation à l'environnement du secteur.

- Veille foncière

Le référént environnement peut échanger avec des propriétaires locaux en vue d'augmenter la maîtrise foncière des ENS. Si des contacts ont lieu, il en réfère rapidement au service Environnement de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2022, la Brigade Verte a largement déployé son action vers les communes au sud du Bas-Rhin. Ce sont ainsi 38 communes bas-rhinoises nouvelles qui ont rejoint le syndicat. De fait, une première antenne a été créé sur le territoire Centre Alsace.



Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité entre individus, entre générations, au sein d'un même territoire et entre les territoires est l'un des principes majeurs et fondateurs du développement durable. La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur clé en la matière. Elle est au cœur de nombreux dispositifs au bénéfice des publics dits « prioritaires » ou « vulnérables » : personnes âgées et handicapées, allocataires du rSa, petite enfance, personnes et familles en difficulté ou isolées... Son objectif principal est de limiter toute forme d'éloignement qu'il soit géographique, social et générationnel, afin que le territoire et sa population se développe de façon harmonieuse.

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté



La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été initiée par le Président de la République en septembre 2018. Elle s'articule autour de deux axes majeurs : l'action dès le plus jeune âge pour éviter une reproduction sociale de la pauvreté, et une sortie de la pauvreté par la formation et l'accompagnement vers l'emploi.

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ont été signées par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec l'Etat, qui reposent sur trois axes d'intervention identiques :

- **Accompagner l'accès à la majorité** pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures,
- **Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel**, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé,
- **Accompagner vers et dans l'emploi**, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives.

Les Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont constitué pour les Départements une opportunité de repenser leurs modes d'action auprès des plus précaires en adoptant une approche d'investissement social. S'il est indispensable d'accompagner les publics qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté, l'impératif de la prévention a été rappelé : les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain. En outre, ces conventions contribuent à garantir une certaine équité nationale d'accompagnement des publics en situation de précarité.

Afin d'agir dans ces différents champs, les Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi se sont déclinées en actions opérationnelles dont le socle est partagé par l'ensemble des Départements ayant contractualisé avec l'Etat, et dont une partie relève de l'initiative des Collectivités. L'Etat apporte des recettes équivalentes à la moitié des dépenses faites pour mener les actions obligatoires. Les actions cofinancées ou à l'initiative des Départements obéissent à des clés de répartition qui peuvent différer selon les sujets. En 2022, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté représente un volume de dépenses de **7,5 M€** pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Face à l'enjeu fondamental de lutter contre la pauvreté, renforcé par la survenance de la crise du Covid-19 qui impacte profondément notre modèle social et économique, les Départements, en tant que chefs de file de l'action sociale, ont fait de cette lutte une priorité absolue. En prenant appui sur leurs moyens d'agir traditionnels (Plan Départemental et appels à projets pour l'Emploi et l'Inclusion, Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité, Plan d'actions enfance, jeunesse, famille) et qui ont pu être adaptés aux besoins en faisant preuve de souplesse et d'innovation, les Départements ont su démontrer leur capacité de répondre à l'urgence tant sanitaire que sociale.

Bilan 2022

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ainsi que la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance permettent de prendre en considération des publics dès le plus jeune âge afin de leur apporter un soutien efficace à toutes les étapes de la vie, en poursuivant en premier lieu une logique de prévention pour éviter la reproduction des situations de précarité et de pauvreté. Les actions menées en 2022 ont notamment permis de renforcer l'accessibilité de nos services par la mise en œuvre d'une **démarche d'accueil social inconditionnel de proximité**, ainsi qu'une prise en charge plus réactive et plus efficace des bénéficiaires du revenu de solidarité active dans le cadre du **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**. Ces projets ont été déployés au niveau alsacien et ont été complétés par des initiatives locales de plus faible envergure territoriale mais à forte valeur ajoutée, afin de répondre à des problématiques individuelles et de stabiliser durablement les situations de certains bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Le **projet des pluches solidaires** constitue un bel exemple de construction de parcours « sur-mesure » pour des bénéficiaires du revenu de solidarité active particulièrement éloignés de l'emploi. Cette action consiste à proposer des emplois d'une à deux heures par jour dans les cuisines des collèges gérés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces postes permettent de venir en soutien des équipes de cuisine habituelles afin de proposer l'utilisation d'un plus grand nombre de produits frais, issus de circuits courts, mais qui nécessitent un temps de transformation un peu plus long. Ce projet permet ainsi, tout en favorisant l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active, de promouvoir une alimentation de meilleure qualité dans les établissements de la Collectivité, de promouvoir la santé des élèves et de favoriser l'utilisation de produits locaux et, lorsque les filières le permettent, bio. Ce projet expérimental concerne cinq établissements en 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace a par ailleurs demandé à ce que soit intégrée à ces conventions l'action volontariste portant sur les **jobs solidaires étudiants**, qui contribue à venir en aide à un public particulièrement fragilisé par la crise économique et sanitaire que nous traversons.

Enfin, des actions de **diagnostics individuels mobilité** ont été proposées aux bénéficiaires du revenu de solidarité. Ces diagnostics permettent de déterminer quelles solutions de déplacement sont les plus efficaces pour les personnes qui en bénéficient et font la part belle aux solutions de mobilité douce ou alternatives en promouvant notamment le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, du vélo ou de la trottinette.

Perspectives 2023

Les conventions actuelles sont remplacées par une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi unique à compter du 1^{er} juillet 2022. La convention en vigueur en 2023 verra se poursuivre les actions initiées depuis 2019.

Insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi

Pour répondre aux enjeux de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur les 3 piliers qui ont structuré sa politique et qui ont permis depuis 2015 de contenir l'évolution à la hausse du nombre de foyers allocataires du RSA :

- **Un parcours dynamique dès l'entrée dans le dispositif** avec des plateformes d'accueil et d'orientation (initié en 2020 dans le Bas-Rhin et depuis 2011 dans le Haut-Rhin sur les territoires de COLMAR et MULHOUSE), associé à une politique active du juste droit tout au long du parcours, humaine et efficace, qui participe par ailleurs à une gestion saine des deniers publics dans un contexte d'augmentation de la dépense de rSa (en moyenne, sur les 5 dernières années, 5 000 contrôles par an pour une non-dépense de 5,7 M€),
- **L'accompagnement vers l'activité et l'emploi des bénéficiaires** du rSa réalisé par les référents mobilisés par les opérateurs de l'insertion (11,2 M€), les équipes de pôle emploi ainsi que les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace et ceux de la Ville de STRASBOURG (dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales et médico-sociales),
- **L'objectif « emploi »**, érigé en priorité absolue, développé en complément des traditionnels contrats aidés, à travers la mise en place de circuits courts pour rapprocher l'offre d'emploi des entreprises de la demande des bénéficiaires, la participation aux opérations de recrutement d'envergure, la volonté de faire profiter les bénéficiaires du rSa des opportunités d'emploi transfrontalières, sans oublier toutes les actions innovantes dans les deux territoires alsaciens.

Objectif

Compte tenu des impacts de la crise économique et sociale sans précédent que nous traversons, une mobilisation encore plus forte doit être portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour ce faire, il convient de renforcer le « service public alsacien de l'insertion et de l'emploi » pour développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi en complément de la fluidification et de la dynamisation du parcours expérimenté dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (acté par la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 31 mai 2021).

Descriptif

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions tout comme la transversalité entre politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire) permettent d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse. La mise en œuvre des « circuits courts », de parcours sur mesure vers l'activité et vers l'emploi d'abord, continue de se construire en articulation étroite avec les territoires, dans un cadre partenarial formalisé (consortiums) et en intégrant les bénéficiaires du rSa et les opérateurs dans la démarche.

Elle génère :

- Un changement dans l'approche de l'accompagnement : l'activité et l'emploi pour objectif prioritaire, en identifiant tout d'abord les potentiels, les talents et les capacités individuelles pour agir en simultané sur les difficultés, afin qu'elles ne constituent plus des freins le moment venu,
- La création et l'ajustement en continu de nouveaux outils,
- L'adaptation des pratiques des opérateurs, des référents et des développeurs techniques tout en préservant la place de l'individu au cœur de son parcours,
- Une dynamique de participation au changement par l'ensemble des acteurs (consortiums, gouvernance ouverte de la Collectivité européenne d'Alsace avec l'appui de ses opérateurs...).

Bilan 2022

- Concrétisation de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) alsacien

Un **consortium** réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion dans le cadre de 5 collèges (Etat, Collectivités territoriales, organismes chargés d'une mission de service public, organismes intervenant dans le champ de l'insertion et des solidarités, réseaux et clubs d'entreprises) a été constitué. La Collectivité européenne d'Alsace assure le pilotage de cette instance et, avec Pôle Emploi, mène conjointement la coordination et l'animation du consortium **pour lever les principaux freins rencontrés par les BrSa : modes d'accueil des enfants, mobilité géographique, pratique de la langue, santé, logement et la formation.**

Les **plateformes d'accueil et d'orientation** s'étendent progressivement à tout le territoire haut-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace pour assurer une couverture territoriale complète, permettre de réaliser un diagnostic social renforcé en terme de durée et de qualité et proposer une orientation rapide dans le mois.

Le projet de développement de **plateformes de mobilité inclusive** (conseils individuels, diagnostic mobilité, amélioration de la connaissance de l'offre, prescription) est en cours de conception.

- Convergence du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en faveur des jeunes en difficultés sociales et professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau règlement intérieur du FAJ de la Collectivité européenne d'Alsace est en vigueur. Il a fait l'objet d'une large communication auprès des travailleurs sociaux en interne et partenaires externes concernés par les situations de jeunes en difficulté sociale et professionnelle.

Construit dans une logique de mieux disant (entre les 2 anciens règlements intérieurs des 2 ex- Départements) et d'adaptation aux besoins des jeunes (adoption de nouvelles natures d'aides), les consommations du Fonds connaissent cependant encore une tendance baissière en raison de la montée en charge des objectifs assignés aux dispositifs jeunes pilotés par l'Etat, comme le Contrat d'Engagements Jeunes (CEJ), qui a remplacé la Garantie Jeunes.

Perspectives 2023

- **Poursuite du développement de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) alsacien**
 - Développement d'une fonction de garant de parcours en territoire et en proximité des opérateurs en charge de l'accompagnement et du suivi de parcours (opérateurs sociaux, opérateurs socio-professionnels, opérateurs professionnels, Pôle Emploi),
 - Création d'un Dossier Unique d'Insertion facilitant le suivi de parcours par l'ensemble des professionnels accompagnant le BrSa.
- **Densification des actions en faveur de l'insertion des jeunes rencontrant des difficultés socio-professionnelles** : lancement notamment des travaux de convergence concernant les dispositifs volontaristes mis en œuvre dans le Bas-Rhin (Plate-forme Jeune, Co-location coachée, Pass'Accompagnement).

Focus territorial – La démarche « Emploi pour tous » en Centre Alsace

Le projet « Emploi pour tous » développé sur la Vallée de la Bruche en partenariat avec Emmaüs et actuellement en cours d'extension sur le centre Alsace participe dans la même logique que les territoires zéro chômeurs longue durée.

Dans le cadre d'un travail de diagnostic approfondi des caractéristiques et du profil des bénéficiaires du rSa, il s'agit de développer avec les partenaires locaux (associations, SIAE, collectivités territoriales) des offres d'emplois interstitielles qui permettent de proposer un emploi d'une heure à une journée hebdomadaire, dans le cadre d'un CDD ou CDI, à une personne bénéficiaire du rSa. Adapté aux capacités des personnes en termes de volume horaire et d'activité, cet emploi peut constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché du travail ne sera jamais adapté, ou une réponse transitoire dans un parcours de dynamisation à visée d'insertion professionnelle. Ces emplois d'insertion premières heures répondent aux besoins de proximité des habitants des territoires non pourvus par le secteur marchand car marginaux en termes d'activité et d'heures de travail.

Lutte contre la précarité alimentaire

La Collectivité européenne d'Alsace cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (fonctionnement – chantier d'insertion), diverses structures de l'aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives) ... ainsi que les Epicerie sociale dont un réseau de 30 épicerie sociale réparties sur l'ensemble du territoire alsacien. La Banque alimentaire du Haut-Rhin est animée par 147 bénévoles et 7 salariés. La Banque Alimentaire du Bas-Rhin emploie 6 salariés, 30 personnes en insertion professionnelle (chantier d'insertion sur des postes de chauffeur/livreur, préparateur de commandes, cariste réceptionnaire, gestionnaire de stock ou agent de collectivité et de nettoyage) et compte 114 bénévoles réguliers (5 000 bénévoles au moment de la collecte, en novembre).

Bilan 2022

La Collectivité européenne d'Alsace a apporté un cofinancement d'un montant total de 223 455 € à 20 épiceries sociales bas-rhinoises. Ces épiceries sociales accompagnent des familles dont des foyers bénéficiaires du rSa, par une aide alimentaire, des entretiens individuels et des temps collectifs (lien social ou caractère pédagogique).

La Collectivité européenne d'Alsace a également soutenu les associations du champ de l'aide alimentaire haut-rhinoises, dont Epiceries sociales, pour leurs actions et projets en direction des publics les plus précaires à hauteur de 115 500 €, tout en prenant part à la coordination départementale de l'aide alimentaire, animée par la Direction Départementale de l'Emploi du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Haut-Rhin.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace s'implique auprès des étudiants et apporte son soutien à l'épicerie sociale « AGORAé » de STRASBOURG destinée à ce public. En 2021, elle a participé à hauteur de 20 000 € au financement d'un AGORAé Truck qui soutient les étudiants les plus précaires. Le camion de distribution, inauguré en fin d'année 2021, permet de se rapprocher des étudiants dans le besoin et qui ne peuvent se rendre sur le campus central.

Perspectives 2023

- Prise en compte du contexte économique et de la hausse de l'inflation dans les réflexions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire,
- Etude d'opportunité pour le déploiement de Jardins Solidaires sur le territoire alsacien,
- Inscription de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Précarité.

Focus 2022

- **375 955 €** pour le soutien aux associations de **lutte contre la précarité alimentaire pour 2022,**
- Dans le cadre d'un projet porté conjointement par la Collectivité européenne d'Alsace et l'association **Les Jardins de la Montagne Verte, un jardin solidaire a été inauguré le 6 juillet 2022 à l'UTAMS EMS Sud**, à l'instar du jardin solidaire existant sur l'EMS Nord depuis 2015. Les objectifs sont multiples : faire vivre un terrain de la Collectivité jusque-là simplement engazonné, accueillir des enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile, produire des légumes et les donner à des associations caritatives, créer un îlot de fraîcheur avec la plantation d'arbres et surtout, aider une quinzaine de personnes très éloignées du milieu de l'emploi à se réinsérer professionnellement, via des contrats aidés.

Illustration



Mme JENN devant le camion de l'AGORAé Truck lors de son inauguration le 21.10.21



Vanessa KERAUDREN, secrétaire médico-sociale et Élisabeth PFISTER, conseillère territoriale insertion, de l'équipe de l'Unité territoriale d'action médico-sociale Eurométropole Sud lors de l'inauguration du Jardin Solidaire le 6 juillet 2022.



Les légumes du jardin solidaire de l'UTAMS EMS Nord sont redistribués gratuitement à l'épicerie solidaire de BISCHEIM.

3.2 Autonomie



Politique handicap au sein de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace mène des politiques publiques autour de fortes valeurs de solidarité et de cohésion sociale, socles des compétences et actions de la Collectivité.

Cet engagement se traduit dans la politique de ressources humaines de la Collectivité européenne d'Alsace qui fait du développement de l'intégration et du maintien dans l'emploi de ses agents en situation de handicap, une priorité.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité développer une politique handicap lisible et ambitieuse, via un conventionnement avec le FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2024.

L'un des objectifs est d'améliorer l'insertion et l'inclusion des personnels en situation de handicap, de leur offrir des perspectives de recrutement pérenne, ainsi qu'un accompagnement favorisant leur qualité de vie au travail et leurs perspectives d'évolution de carrière.

Un second objectif est d'augmenter le taux d'emploi direct (c'est-à-dire la part des agents en situation de handicap dans l'effectif) par le biais du recrutement et par l'accompagnement des agents dans une démarche de reconnaissance du handicap.

Pour ce faire, un plan d'actions s'articule autour de quatre axes : la structuration de l'intervention des acteurs du handicap au travail, la communication, le recrutement et enfin le maintien dans l'emploi.

Il est financé sur 3 ans, à hauteur de 750 400 € par le FIPHFP et 788 460 € par la Collectivité.

Un partenariat privilégié est développé avec CAP EMPLOI, organisme de placement spécialisé, qui accompagne l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il contribue à améliorer les conditions de travail de ces agents.

Bilan 2022

La politique handicap au travail a été promue auprès des différents acteurs de la DRH et d'autres services de la Collectivité, afin d'améliorer les conditions de travail des collègues en situation de handicap (procédure d'achat du matériel, aménagements de postes).

Un plan de communication a été déployé avec la création d'une page intranet dédiée au handicap au travail (information, témoignages, procédures...), d'une campagne de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des agents (diffusion d'une plaquette, séminaire, journée nationale de l'audition, sensibilisation à la langue des signes, formation des acteurs). Sur le plan du recrutement, la Collectivité a participé en novembre dernier au Forum Emploi Handicap ainsi qu'à l'opération DUODAY, plaçant une personne en situation de handicap avec un professionnel, afin de découvrir son métier et de s'immerger dans son quotidien sur une journée.

Au niveau du maintien dans l'emploi, ont été réalisés :

- études ergonomiques,
- études de poste dans le cadre du partenariat avec CAP EMPLOI,
- aménagements techniques spécifiques,
- remboursements pour l'achat de prothèses auditives,
- mises en place de télétravail médical,
- bilans de compétences réalisés par le Centre de Réadaptation de MULHOUSE, (établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle spécialisé)
- accompagnements par l'équipe de la DRH pour favoriser le maintien dans l'emploi.

Perspectives 2023

La procédure d'achat harmonisée sera finalisée, accompagnée d'une communication interne présentant les acteurs et partenaires afin de faciliter les procédures pour les agents.

Le plan de communication se poursuit avec de nouvelles journées thématiques et de formation et une tournée auprès des agents les plus exposés aux handicaps.

Les actions en faveur de recrutement seront reconduites tel que le forum emploi, l'opération DUODAY et la promotion de l'apprentissage. De nouveaux partenariats avec les services internes comme des partenariats extérieurs seront développés afin de mieux répondre aux besoins des agents.

La Collectivité a décidé d'étendre le Forfait mobilité durable au handicap, c'est-à-dire aux agents en situation de handicap utilisant leur fauteuil roulant électrique pour se rendre de leur domicile au lieu de travail au moins 100 jours/an.

Focus 2022 : l'apprentissage

Afin d'atteindre l'objectif lié au recrutement, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à donner les moyens à des jeunes en situation de handicap de se former aux métiers de la Fonction publique.

Une volontaire en service civique, intégrée l'année passée sur 8 mois, a ainsi promu l'apprentissage en réalisant une série de portraits vidéos baptisé projet « Apprentis+ », mettant en lumière les acteurs (internes et externes) du champ de l'emploi et du handicap.

Une campagne de promotion de l'apprentissage a été développée au sein de la Collectivité européenne d'Alsace mais aussi auprès des partenaires dans l'objectif d'accueillir progressivement plus d'apprentis en situation de handicap.

En complément, et afin de proposer un accompagnement pédagogique et professionnel aux apprentis en situation de handicap, un marché a été mis en place avec l'ADAPEI.

La finalité de cet accompagnement est double : favoriser la réussite du parcours professionnel de l'apprenti et l'obtention de son diplôme et développer les compétences de la Collectivité en matière d'accueil de collaborateurs en situation de handicap.

Apprenti+ : devenez tuteur/tutrice d'un apprenti

Publié le jeudi 14 avril 2022

HANDICAP RH



Vous souhaitez encadrer un apprenti ?

Contactez angelique.zehner-abderrahmane@alsace.eu

Extrait de l'actualité Apprenti + sur la page Intranet « Handicap au travail »

Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonomes possible, le plus longtemps possible, telle est l'ambition qui préside aux initiatives menées par la Collectivité. Il s'agit de permettre à chacun de rester acteur à part entière de la vie de la cité et acteur de son parcours de vie, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

Tenant compte à la fois du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, mais aussi et surtout des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches, l'enjeu essentiel demeure celui de l'adaptation de l'offre d'accompagnement proposée et l'organisation des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu.

Le souci constant de l'amélioration de la relation à l'utilisateur reste au cœur de l'action de la Collectivité dans le champ de l'Autonomie pour proposer un accueil et un service de qualité.

Chiffres clés :

- Aujourd'hui plus de 50 000 personnes ont 85 ans et plus en Alsace. Ils seront 65 000 en 2030 et 100 000 en 2040 soit une progression de + 55 % sur cette période. La part des 75 ans et plus en 2020 était de 8,7 % elle passera à 11,4 % en 2030 soit une évolution de + 36 % et à 14,3 % en 2040 soit une évolution + 29 % sur cette période.
- Les bénéficiaires d'aides :
 - APA domicile : 22 696 bénéficiaires,
 - APA établissement : 15 361 bénéficiaires,
 - PCH : 9 203 bénéficiaires en 2021.
- Les places en établissements :
 - 215 EHPAD/EHPA/PUV (petites unités de vie) soit 16 986 places,
 - 43 Résidences Autonomie et 2 407 places,
 - 103 établissements PH relevant de la compétence départementale soit 3 324 places,

- 139 SAAD autorisés,
- 125 lieux d'accueil à travers tout le territoire alsacien pour accueillir, renseigner et orienter les usagers. Dans le Bas-Rhin la MDPH, les UTAMS, les CMS et les permanences des CMS dans différents endroits du territoire. Dans le Haut-Rhin les 12 Espaces Solidarité Seniors et les 2 sites de la MDPH à COLMAR et MULHOUSE.
- Eléments budgétaires - budget de fonctionnement :
 - Pour les personnes âgées (BP 2022) : 203,4 M€,
 - Pour les personnes en situation de handicap (BP 2022) : 254 M€.

Bilan 2022

- **Favoriser l'expression de la parole des usagers et leur participation** à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques à destination des PA et des PH :
 - Mise en place de la MDPH de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2022. Installation de la COMEX et de la CDAPH,
 - Mise en place du CDCA Alsace en novembre 2021 et lancement des travaux des 6 commissions thématiques au printemps 2022 (sujets des commissions : aide aux aidants, attractivité des métiers, habitat, information et communication, prévention et santé, ressources).
- **Accompagner la transformation de l'offre** pour répondre au mieux aux attentes de la population et diversifier l'offre disponible :
 - Installation de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif,
 - Soutien aux projets d'habitat inclusif (actuellement 16 en Alsace – objectif d'une quarantaine d'ici 5 ans),
 - Décision de se porter candidat pour la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée dans les habitats inclusifs,
 - Démarche conjointe sur l'aide aux aidants dans le cadre de la Conférence des Financeurs.
- Poursuivre la montée en puissance **des actions de prévention de la perte d'autonomie et d'aide aux aidants** :
 - En 2021 : déploiement en territoire de 230 projets pour les seniors vivant à domicile pour 1 790 000 € d'aide au bénéfice de plus de 14 000 seniors et 191 projets en EHPAD pour plus de 1 500 000 € d'aide au bénéfice de plus de 11 000 résidents et 68 projets d'aide aux aidants pour un montant d'aide de 609 974 € et plus de 1 000 bénéficiaires,
 - En 2022, une programmation de 134 actions pour les seniors vivant à domicile pour 1 588 000 €, 150 projets organisés en EHPAD pour 1 128 000 €, et 40 projets d'aide aux aidants pour 400 000 €.

Perspectives 2023

- Démarrage des travaux d'élaboration du nouveau schéma de l'autonomie alsacien,
- Lancement du nouveau fond volontariste d'aide à l'adaptation du logement,
- Poursuite du travail sur l'attractivité des métiers de l'aide à domicile notamment par la dotation complémentaire de 3 € / heure (financée à 100 % par la CNSA) auprès des Services d'Aide à Domicile qui s'engageront par convention dans des démarches de qualité de vie au travail, d'accompagnement des personnes très isolées et de couverture de zones géographiques pas assez pourvues en services,

- Développer et structurer l'aide aux aidants – le souhait de maintien à domicile engendre une sollicitation de plus en plus forte des proches aidants, qu'il faut soutenir et accompagner (notamment en développant les solutions de répit et de relai),
- Poursuivre les efforts en prévention, notamment pour toucher davantage les plus fragiles et les plus isolés.

Focus 2022

« A travers ton regard, une autre vision ! »

La Collectivité européenne d'Alsace et la MDPH de la Collectivité européenne d'Alsace ont mis en place en 2022 le projet « A travers ton regard, une autre vision ! ».

Il s'agit d'un projet de sensibilisation ayant pour objectif de changer le regard des jeunes sur le handicap. Pour cette deuxième édition, le projet a été proposé aux établissements du niveau secondaire du Bas-Rhin ainsi qu'à 2 établissements Haut-Rhinois pour expérimentation. L'ambition étant un déploiement Alsacien sur l'année scolaire 2022-2023.

La Collectivité a construit le projet en fédérant les énergies de nombreux acteurs référents de terrain : AFM Téléthon, APF France handicap, APEDI Alsace, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et en s'appuyant sur le soutien de l'Education Nationale. Ainsi, chacun propose une ou plusieurs actions de sensibilisation clés en main dont peuvent se saisir les établissements à la date de leur choix, sous 2 formats :

- Soit transmise sous forme de kit aux établissements pour une mise en place en autonomie,
- Soit mise en place grâce à des intervenants extérieurs à l'établissement,

Sur l'année scolaire 2021-2022, 10 établissements ont participé au projet et ont permis de sensibiliser plus de 1 200 jeunes.

« Les seniors bougent pour leur santé avec la nature ! » de Strasbourg initiation environnement »

En partenariat avec le centre socio-culturel du Fossé des Treize, la ville de BISCHHEIM et le CSC Victor HUGO, le projet porte sur la nutrition des seniors et propose une approche intergénérationnelle.

Il est proposé aux participants de :

- Cuisiner des recettes avec des produits bons pour la santé, au rythme des saisons, et développer la notion de goût,
- Bouger, mobiliser son corps, maintenir ou développer sa forme physique lors d'une sortie simple et conviviale pour donner envie d'oser retourner en autonomie dans ces lieux de nature proches,
- Découvrir des recettes simples pour confectionner soi-même des produits d'usage courant au quotidien : produits ménagers écologiques, cosmétiques (déodorant, baume, huile de massage...) et savon,
- Transmettre des astuces pour faire des économies,
- Partager des moments conviviaux et d'échanges en échangeant ses idées et ses recettes (transmission de savoirs, mémoire et dynamisme).

Ce projet est soutenu dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

3.3 Solidarité territoriale



Santé et protection maternelle et infantile

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance.

Son positionnement unique, à l'intersection du sanitaire et du social, place cette politique au cœur de la santé publique et du développement social au service des familles. Il s'agit d'une politique de prévention précoce qui promeut l'éducation à la santé et à la parentalité comme vecteur d'amélioration durable de la santé de l'enfant et plus largement de son bien-être. La gratuité et la proximité de son offre de soin constituent un pilier historique de la politique de prévention en santé, qui contribue à l'accès aux soins des plus vulnérables, et permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui touchent les enfants dès le plus jeune âge. De même son offre d'accompagnement à la parentalité promeut la bientraitance et l'éducation sans violence et lutte contre les inégalités de destin et leur reproduction transgénérationnelle.

Cette approche globale de la santé, conçue dès les origines comme un parcours de prévention médicalisée précoce et de soutien à la parentalité, confère à ses déclinaisons opérationnelles un caractère universel et proportionné garantissant à chaque famille un service à la hauteur de ses besoins.

Bilan 2022

- Lutte contre les addictions : des actions ont été menées sur tout le territoire alsacien, en lien avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Diffusion de nouveaux carnets de maternité et de santé,
- Programme pédagogique de sensibilisation des jeunes enfants et des familles aux effets d'un usage excessif des écrans.

Perspectives 2023

- Développement des actions de prévention en santé sexuelle, en lien avec les Hôpitaux universitaires de STRASBOURG,
- Lutte contre les inégalités précoces liées au handicap : poursuite du partenariat avec l'Éducation nationale pour les dépistages en milieu scolaire, mais aussi avec les différentes structures de diagnostic et de prise en charge,
- Facilitation de l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant pour les publics les plus vulnérables, notamment dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle.

Focus 2022

Lutte contre les perturbateurs endocriniens auprès des parents

La Collectivité s'est engagée dans la lutte contre la pollution environnementale, à laquelle les femmes enceintes et les nourrissons sont particulièrement sensibles, à travers sa participation au réseau Naître en Alsace. Ses agents sont formés sur le sujet, et une information à destination des familles est diffusée par le biais du carnet de maternité, puis du carnet de santé de l'enfant, qui sensibilise sur les risques liés aux substances chimiques (tabac, monoxyde de carbone, pesticides, etc.) contenues dans leur environnement immédiat.

Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain – GERPLAN

Le GERPLAN est une démarche volontaire de gestion de l'espace, initiée par la Collectivité européenne d'Alsace, visant à concilier :

- ✓ le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs,
- ✓ la préservation du patrimoine naturel et paysager,
- ✓ la préservation de la qualité de l'eau,
- ✓ la maîtrise du développement périurbain,
- ✓ la résilience et l'autonomie des territoires en matière alimentaire,

et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent.

Il est réalisé sous maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales et associée via une concertation élargie tous les acteurs locaux du territoire concernés. Ce partenariat s'étend pour la mise en œuvre des actions et leur financement à un panel de porteurs de projets (EPCI, commune, association, agriculteur, groupement d'agriculteurs) et à des structures plus institutionnelles (Chambre d'Agriculture Alsace, organismes professionnels agricoles, DDT 68, PNRBV, Région Grand Est, PETR, AERM, ...).

Objectifs

- ✓ concilier les différents usages de l'espace rural et périurbain,
- ✓ préserver le patrimoine naturel et la biodiversité,
- ✓ améliorer le cadre de vie et les paysages,
- ✓ soutenir la diversification de l'agriculture, la consommation de produits locaux et les circuits courts,
- ✓ prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques,
- ✓ rendre les habitants acteurs de leur cadre de vie.

Eléments budgétaires

5 M€ mandatés par la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2003 pour la mise en œuvre de près de 1 400 actions (hors MAEC et hydraulique).

Bilan 2022

- ✓ Nombre d'actions engagées : 100 actions éligibles déposées en 2022
- ✓ Répartition selon les thématiques GERPLAN :
 - Patrimoine naturel : 38 actions,
 - Cadre de vie et paysage : 27 actions,
 - Agriculture : 8 actions,
 - Sensibilisation du public : 25 actions,
 - Autres : 2 actions.

Perspectives 2023

- ✓ accompagner Colmar Agglomération dans l'élaboration de son GERPLAN,
- ✓ organiser l'articulation avec la politique de territorialisation tout en poursuivant le suivi et l'animation des GERPLAN déjà engagés,
- ✓ déployer la démarche dans le Bas-Rhin.

Illustration



Focus 2022

Création d'un réseau de guides bénévoles « écojardiniers »

Les deux communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue, ainsi que le SM4 (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV à CERNAY), ont souhaité mettre en place un réseau bénévole d'écojardiniers sur le territoire du Sundgau.

Les écojardiniers sont des relais techniques bénévoles auprès des habitants et des autres acteurs du territoire. Ils informent et sensibilisent à une gestion et à un entretien du jardin plus responsables et plus naturels. Ils incitent à la préservation de la biodiversité, à la protection de la ressource en eau et à la valorisation in situ des biodéchets en les utilisant comme ressources pour le jardin.

Ce projet s'appuie sur le savoir-faire de la Maison de la Nature du Sundgau et se déroule en trois phases :

- Le recrutement de bénévoles,
- Leur formation,
- L'animation du réseau et la création/mise à disposition d'outils pour les futurs écojardiniers.

De 2020 à 2022, deux sessions ont été organisées, soit au final 30 écojardiniers formés. Une dernière session doit encore se dérouler en 2022-2023, qui portera le nombre total de bénévoles à une quarantaine. Les 30 écojardiniers déjà formés ont participé au moins une fois à une action de sensibilisation et en un an ont sensibilisé 400 personnes lors d'animations organisées sur le territoire.

Via sa démarche GERPLAN, sur les trois ans, la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu ce projet à hauteur de 4 185 €.

En savoir plus : site GERPLAN : <https://gerplan.alsace.eu/>

Focus territorial Agglomération de MULHOUSE

« **Renaturer** » : une priorité pour lutter contre le réchauffement et préserver la biodiversité

Réalisation d'une commande groupée d'arbres et arbustes à RIEDISHEIM « Faites des plantations »

Dans le cadre de la démarche GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération portée par la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de RIEDISHEIM a souhaité organiser en 2022, sa première commande groupée d'arbres fruitiers et d'arbustes à destination des habitants de sa commune.

L'objectif de l'action est double :

-renforcer le réseau d'espaces verts publics et privés déjà existant sur le territoire pour contribuer à la diminution des îlots de chaleur urbain,

- conforter la biodiversité de la Ville en proposant des espèces locales adaptées au sol et au climat.

Cette commande groupée est aussi l'occasion de contribuer de manière festive à la dynamique des associations locales lors de la remise des arbres et arbustes à l'automne.



Action territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace porte de grandes politiques publiques et afin de toujours mieux accompagner le développement des territoires et améliorer le service public alsacien a adopté une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires le 20 juin 2022.

Bilan 2022

La Collectivité européenne d'Alsace va ainsi consacrer, sur la période 2022-2025, plus de 400 M€ au soutien des projets des acteurs locaux à travers ses politiques thématiques (voirie, culture, habitat, environnement...) et la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, à travers 4 piliers :

- La mobilisation des Conseillers d'Alsace et des équipes d'animation territoriale en proximité avec les acteurs locaux,
- L'expertise du réseau d'ingénierie territoriale alsacien (ATIP, ADAUHR, ADIRA, EPFA, CAUE, SDEA, ADIL, bailleurs sociaux, ...), mise au service du développement des territoires,
- La définition d'enjeux prioritaires et d'objectifs opérationnels, partagés et spécifiques à chaque territoire,
- Les politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace et ses ressources humaines.

Dans les faits, la Stratégie d'accompagnement se décline en proximité, est contractualisée, souple et évolutive autour de grands enjeux spécifiques à chaque territoire selon les axes suivants :

- S'organiser en 7 territoires pour être davantage en capacité d'écoute et de construction partenariale,
- S'appuyer sur les services et l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace et de ses partenaires,
- Préparer l'avenir et accompagner les transitions,
- Accompagner financièrement les projets en territoires.

La réflexion à l'échelle alsacienne est développée selon les 8 grandes transitions à l'œuvre (démographique, mobilitaire, numérique, démocratique, alimentaire, énergétique, écologique et activité) et les enjeux transfrontaliers. Elle sera synthétisée dans les portraits des 7 territoires à même de nourrir les réflexions collectives, cerner les enjeux et les évolutions sociétales afin de construire des réponses et des projets adaptés à chaque territoire.

Plusieurs moyens dédiés et fonds peuvent être mobilisés pour accompagner techniquement et financièrement la réalisation des projets d'investissement des territoires.

Un soutien à l'investissement est notamment apporté via 4 fonds :

Le **Fonds de Solidarité Territoriale (FST)** qui accompagne les projets locaux d'investissement immobilier ou mobilier portés principalement par les Collectivités locales et les associations. Cela représente une mobilisation financière de 16 M€ sur 4 ans pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Deux autres fonds sont aujourd'hui en place pour soutenir les investissements des acteurs locaux et représentent 150 M€ mobilisés sur la période 2022-2025 :

- Le **Fonds Communal Alsace (FCA)** : destiné aux communes qui portent un projet d'investissement indispensable à la vie locale,
- Le **Fonds Attractivité Alsace (FAA)**, qui concerne les porteurs de projets qui portent un projet d'investissement structurant qui se rapporte aux enjeux prioritaires et objectifs opérationnels du territoire, qui répond à un besoin non couvert, de transformation des enjeux de mutation du territoire, favorise le développement et améliore le Service Public Alsacien à l'échelle d'un territoire.

Enfin, le **Fonds d'Innovation Territoriale (FI)** accompagne les porteurs de projets dans la réalisation d'études favorisant l'émergence de projets structurants pour le territoire, il mobilise 0,8 M€ sur 4 ans.

Perspectives 2023

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace va continuer d'innover et notamment de faire converger ses politiques dans un esprit d'adaptation à un environnement incertain et le souci de permettre aux alsaciens d'assurer leurs besoins essentiels (se nourrir, se loger, se soigner, se chauffer...).

La Stratégie mise en place en 2022 va pleinement se déployer et constituera un effet levier majeur pour nos partenaires locaux et le mieux vivre en Alsace.

Focus 2022

La Collectivité européenne d'Alsace est garante de la solidarité territoriale et a adopté en 2021 un Fonds de Solidarité Territoriale inédit.

Destiné à favoriser la vie locale dans toutes ses composantes, il permet d'accompagner les plus petits projets qui concernent directement le quotidien des alsaciens.

Il s'adresse principalement aux communes et associations et a permis le maintien d'une vie associative dynamique, d'améliorer le bien vivre ensemble et un effet levier important permettant la réalisation de projets qui n'auraient pu voir le jour sans cette solidarité.

A mi-2022, ce sont déjà 245 projets qui ont pu être accompagnés pour un total de 1,23 M€.

Le bilan de l'année 2021 permet une meilleure vision de l'impact de ce fonds : 699 projets ont été soutenus pour 3,91 M€.

Ce sont les associations indispensables pour maintenir le lien social entre les habitants qui ont le plus bénéficié de ce fonds, avec 359 projets subventionnés pour un total de 1,95 M€ dans des domaines variés tels le sport, la culture et le patrimoine, la jeunesse et le lien entre les générations.

Les communes, principalement les petits villages, ont vu 307 projets être soutenus à hauteur de 1,71 M€.

Focus territorial – Région de COLMAR

Soutien à la mise en valeur du domaine extérieur de la Maison du Fromage à GUNSBACH : aménagement et agrandissement de l'aire de pique-nique, mise en place de structures de jeux, agencement pour accueillir un marché estival extérieur des producteurs locaux et des événements musicaux, réalisation d'un cheminement piétonnier doux, installation de mobilier et signalétique d'information sur le passé agricole et industriel. Aide de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 10 000 € pour un projet de 137 000 €.



Photo : E. LEVASSEUR



Photo : E. LEVASSEUR

Action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur de nos politiques en **proximité de l'utilisateur** grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces solidarité et Espaces solidarité sénior dans le Haut-Rhin, et des Centres médico-sociaux dans le Bas-Rhin, manifestant le souhait renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service Public Alsacien au sein duquel s'inscrivent les agents de la Collectivité.

Elle vise une approche globale de la personne en difficulté (aborder toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer : d'ordre financier, problématique éducative par rapport aux enfants, ...). Elle est structurée par des valeurs fortes, notamment autour d'un **accueil inconditionnel et humain de la population en difficulté** en proximité. Elle est également attentive à l'observation partagée et territorialisée des publics, pour comprendre les évolutions sociétales et adapter les réponses en conséquence et à la mise en compétence permanente des professionnels sur le travail social.

De plus, la politique d'action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une **démarche résolument partenariale au sein des territoires**, avec l'ensemble des acteurs concourant à l'accompagnement des personnes en difficulté (Villes et CCAS, associations, CAF, Pôle emploi, ...) dans l'objectif d'apporter la réponse la plus pertinente, complète et coordonnée possible aux différentes difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Bilan 2022

2022 a été marqué par les suites de la crise sanitaire, un contexte socio-économique fortement dégradé et les travaux de convergences au sein de la Collectivité notamment dans le cadre de la territorialisation.

Parmi les actions 2022 on retiendra :

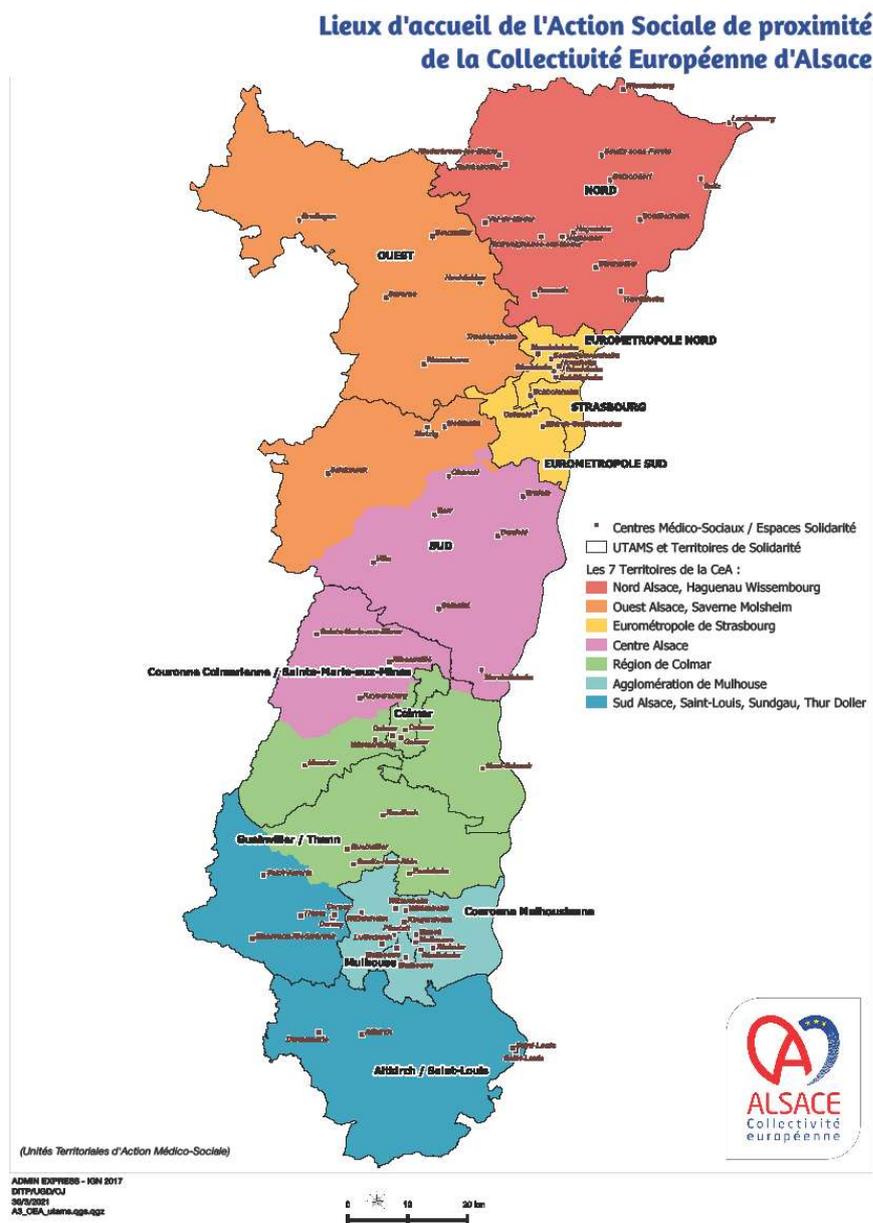
- Les professionnels de l'action sociale de proximité ont été tout particulièrement mobilisés afin de poursuivre et renforcer l'accueil et l'accompagnement humain au plus proche des personnes qui en manifestent le besoin. L'activité a été en augmentation, dans un contexte où les enjeux liés à l'attractivité des métiers du social sont une préoccupation quotidienne des équipes dans la mise en œuvre de leurs missions.
- L'action sociale de proximité a pris toute sa place dans la mise en œuvre du service public alsacien notamment autour de l'accès aux droits avec un partenariat qui se renforce avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, (etc....) et les Maisons France Service. Le Digibus (bus numérique) a été inauguré et mis en circulation au 2nd semestre, il sillonne désormais une partie du territoire avec les conseillers numériques.
- Le déploiement du référent de parcours, garant de la transversalité et de l'efficacité des interventions pour des situations sociales complexes et la contribution forte à la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) s'est poursuivi.
- Parallèlement, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap a fait l'objet d'un focus spécifique en lien avec la Direction de l'autonomie, la MDPH68 et la Direction de l'innovation et de la transformation publiques qui pilote le projet, et ce, à partir de l'expérience pilote de Maison des aînés et des aidants de SELESTAT, ainsi que celle des Espaces solidarités séniors dans le Haut-Rhin.
- Dans le cadre du Labo de Lutte contre la pauvreté expérimentée sur le canton de MULHOUSE 2, l'ensemble des professionnels des directions se sont impliqués afin de proposer des actions innovantes et durables en faveur d'un public en grande précarité.
- La Collectivité européenne d'Alsace a également renforcé son action en faveur des dispositifs d'intervention de lutte contre les violences intrafamiliales dans le cadre des violences faites aux femmes par un appel à projet lancé fin 2022 au bénéfice des enfants exposés. La Collectivité européenne d'Alsace conforte ainsi son engagement volontariste en la matière qui concourt néanmoins à sa compétence en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Perspectives 2023

- Poursuite de la contribution au service public alsacien dans un souci de proximité par le renforcement du partenariat, afin de développer des synergies et un écosystème vertueux au bénéfice des alsaciens,
- La prise en compte du contexte économique et de l'inflation dans le cadre du Labo de lutte contre la pauvreté, du travail autour de l'aide alimentaire et la refonte du partenariat avec les associations caritatives et les épiceries sociales,
- Le renforcement des interventions en matière de lutte contre les violences intra familiales par un appel à projet dédié à destination des enfants victimes et le renforcement des intervenants sociaux en Gendarmerie.

Illustration

Carte des lieux d'accueil



Focus 2022

- 165 lieux d'accueil du public,
- Près de 50 000 ménages accompagnés,
- 625 professionnels de différentes disciplines et expertises.

Focus Eurométropole de STRASBOURG

Un jardin solidaire pour l'insertion professionnelle

L'inauguration du jardin solidaire de l'Utams nouvellement aménagé au parc des Tanne-ries, rue des Bouvreuils à OSTWALD, a eu lieu mercredi 6 juillet.

Le projet est porté conjointement par l'Unité territoriale d'action médico-sociale de l'Eurométropole sud (Utams) et l'association Les Jardins de la Montagne Verte depuis septembre 2021. Après quelques mois de travaux, les acteurs de la création de ce jardin, ont accueilli les visiteurs, heureux et fiers du résultat de leur labeur.

Les objectifs de la Collectivité européenne d'Alsace et des Jardins de la Montagne Verte sont multiples : faire vivre un terrain jusque-là simplement engazonné, accueillir des enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile, produire des légumes et les donner à des associations caritatives, créer un îlot de fraîcheur avec la plantation d'arbres et surtout, aider une quinzaine de personnes très éloignées du milieu de l'emploi à se réinsérer professionnellement.

Donner de l'emploi à des personnes en grande précarité

Les assistantes sociales de l'Utams orientent des personnes bénéficiaires du RSA qu'elles ont suivi. Celles qui seront embauchées par les Jardins de la Montagne Verte démarrent avec des contrats de travail de quatre heures destinés à évoluer vers du 24 h par semaine.



Vanessa KERAUDREN, secrétaire médico-sociale et Elisabeth PFISTER, conseillère territoriale insertion. Toutes deux font partie de l'équipe de l'Unité territoriale d'action médico-sociale Eurométropole Sud.

Photo DNA

3.4 Lutte contre la précarité énergétique



Lutte contre la précarité énergétique et réhabilitation énergétique des logements dans le parc privé

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité bâtir un plan alsacien de Rebond Solidaire et Durable pour la période 2021-2023 en mobilisant des actions pour soutenir l'économie de la vie courante, pour soutenir les projets structurants de chaque territoire et enfin pour accompagner les vecteurs favorisant une croissance durable face au défi climatique, la réhabilitation thermique du parc de logement est apparue comme un enjeu majeur. En effet, l'habitat constitue le premier poste d'émissions de CO2 dans l'empreinte carbone des français, devant le transport (2^{ème}) et l'alimentation (3^{ème}). La réhabilitation thermique des logements répond ainsi à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer le confort des logements. Les interventions sont indispensables pour accompagner les alsaciens dans la transition énergétique de leur habitat.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que délégataire de compétence sur le Bas-Rhin et au titre de sa politique volontariste sur le Haut-Rhin, a amplifié son action sur la rénovation du parc de logements le plus énergivore, par la mise en place lors de la séance plénière du 6/12/2021 du fonds Alsace Renov' pourvu d'une enveloppe de 10 M€ au profit des réhabilitations des logements du parc privé.

Présentation de la politique menée

Le Plan départemental de l'Habitat (PDH) du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin servent d'appui dans le cadre de la convergence de la stratégie Habitat de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au 1^{er} janvier 2021, on compte plusieurs dispositifs Habitat importants sur le territoire alsacien, au sein duquel la Collectivité européenne d'Alsace participe activement à mobiliser les acteurs.

Au-delà des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), il existe 4 Programmes d'Intérêts Général (PIG) dont les deux premiers (PIG Rénov'Habitat 67 et PIG Habiter Mieux 68) sont portés par la Collectivité européenne d'Alsace. Cette dernière porte également un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement (POPAC) des Copropriétés, sur chacun des Départements. Enfin, il existe 4 opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours d'exécution et un en cours d'élaboration supportées par l'ANAH.

Le Département du Bas-Rhin est guichet France Rénov', pour le conseil gratuit, l'orientation des usagers en recherche de conseils pour des travaux de réhabilitation énergétique.

Le Fonds Alsace Rénov', ainsi que l'ingénierie de suivi-animation qui a été mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace et les collectivités, permettent aux propriétaires modestes, aux propriétaires bailleurs conventionnés avec l'ANAH et aux copropriétés identifiées, de bénéficier d'un appui technique, administratif et financier pour leur projet de réhabilitation énergétique.

Bilan 2022

	Bas-Rhin (hors EMS)	Haut-Rhin (hors m2A)
Bilan 2021	1 071 logements ont été réhabilités grâce à une aide financière dont : <ul style="list-style-type: none">• 661 logements financés en 2021 au titre de la délégation de l'ANAH• 192 logements financés uniquement par les aides volontaristes de la Collectivité européenne d'Alsace	189 dossiers ont été engagés pour 212 logements rénovés dont : <ul style="list-style-type: none">• 175 demandes de Propriétaires Occupants• -15 demandes de Propriétaires Bailleurs pour 37 logements.
Budget 2021	<ul style="list-style-type: none">• ANAH : 12 662 376 €• Collectivité européenne d'Alsace : 912 621€	<ul style="list-style-type: none">• ANAH : 3,3 M€• Collectivité européenne d'Alsace : 268 520 €
Objectifs 2022	<ul style="list-style-type: none">• 719 logements privés• ANAH : 7,52 M€• Collectivité européenne d'Alsace (FAR) : 1,5 M€	<ul style="list-style-type: none">• 212 logements privés (189 dossiers)• ANAH : 7 M€• Collectivité européenne d'Alsace (FAR) : 1,5 M€

Ce fonds s'appuie sur un partenariat solide avec les Collectivités, tant pour le financement que pour la communication. En ce sens, plusieurs Collectivités ont formalisé un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace au cours de l'année 2022 : 15 EPCI et 4 Communes.

Perspectives 2023

Les logements classés F ou G représentent **166 000** logements en Alsace, soit 20 % du parc alsacien (17 % pour le parc français). En parallèle, on sait que 158 330 ménages sont en situation de vulnérabilité face à leurs dépenses énergétiques liées au logement, soit 20 % des ménages alsaciens (24,3 % pour la Région Grand Est), et que ceux-ci résident majoritairement dans le parc privé.

L'enjeu consiste donc à mobiliser le maximum de propriétaires sur la période 2021-2023 et de les engager dans un projet ambitieux de rénovation. Il s'agit également d'apporter une réponse satisfaisante aux copropriétés, notamment sur les territoires des métropoles où sont recensées 28 copropriétés : 11 sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG et 17 sur Mulhouse Alsace Agglomération).

En 2023, les perspectives de la politique de l'Habitat se poursuivent avec des évolutions à prévoir en lien avec la préparation de la prise de délégation de l'ANAH par la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2024 dans le Haut-Rhin, une évaluation des programmes en cours et une perspective d'élargissement des aides à l'auto-réhabilitation accompagnée. D'autres évolutions sont à envisager, à mettre en perspective avec le contexte énergétique et de l'augmentation, au niveau national des fonds dédiés à la rénovation énergétique.

Focus 2022

2021 :

- Sensibilisation à travers les salons de l'habitat,
- Séance plénière du 6/12/2021 : création du fonds Alsace Renov pourvu d'une enveloppe de 10 M€ au profit des réhabilitations des logements du parc privé, pour soutenir et amplifier la rénovation énergétique des logements et l'offre locative à loyer modéré.

2022 :

- 25 mai : Inauguration de la Maison de l'Habitat à SARRE-UNION,
- Juin à septembre 2022 : Rendez-vous de l'Habitat dont un atelier sur la précarité énergétique et l'habitat peu performant,
- Développement des partenariats avec les territoires : en août 2022, 13 collectivités sont partenaires au titre du PIG et d'une politique volontariste, dans le Bas-Rhin et 6 collectivités au titre du Fonds Alsace Renov exclusivement dans le Haut-Rhin.

Lutte contre la précarité énergétique et réhabilitation énergétique des logements dans le parc locatif aidé

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que délégataire de compétence sur le Bas-Rhin et au titre de sa politique volontariste sur le Haut-Rhin, a souhaité amplifier son action sur la rénovation du parc de logements le plus énergivores, par la poursuite de la réhabilitation énergétique du parc HLM.

Parmi les communes alsaciennes, 40 sont soumises à l'article 55 de la loi SRU. Les communes de HAGUENAU, SAVERNE, COLMAR et GUEBWILLER relèvent du dispositif « Action Cœur de Ville ». Il existe 31 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dont 21 sont localisés dans le Bas-Rhin.

Il existe 23 Conventions de rénovation urbaine signées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), 11 dans l'Eurométropole de STRASBOURG et 12 dans le Haut-Rhin.

Le parc locatif public alsacien se compose d'environ 120 000 logements – soit 12,4 % des résidences principales. On estime que 75 % de l'offre locative sociale se concentre dans les trois grandes agglomérations (STRASBOURG, MULHOUSE, COLMAR). C'est dans le Haut-Rhin que l'on retrouve la plus importante part de logements locatifs publics, mais aussi la plus ancienne au niveau de l'époque de construction.

Concernant les dynamiques d'évolutions de la structure du parc, on constate une forte augmentation du parc social dans le Bas-Rhin en raison de la construction neuve. Néanmoins, le parc social reste plus développé dans le Haut-Rhin, avec 13 % des résidences principales en parc social dans le Haut-Rhin contre 11,3 % dans le Bas-Rhin.

Classement énergétique des logements sociaux en Alsace :

- 40 % en ABC,
- 31 % en D,
- 22 % en EFG,
- 8 % non connus.

22 % du parc de logements sociaux reste à réhabiliter. C'est un patrimoine plus complexe et plus coûteux (petites opérations 4-5 logements), les grands ensembles ont été traités prioritairement, ce qui représente encore 700 logements dans le Bas-Rhin (y compris EMS) et 500 dans le Haut-Rhin à traiter. A noter qu'il reste essentiellement à réhabiliter les opérations les plus complexes architecturalement ou les plus diffuses sur le territoire car les bailleurs sociaux ont choisi de s'attaquer prioritairement aux réhabilitations les plus simples.

Présentation de la politique menée

Le Plan départemental de l'Habitat (PDH) du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin servent d'appui dans le cadre de la convergence de la stratégie Habitat de la Collectivité européenne d'Alsace.

C'est dans ce cadre que les deux départements avaient choisi de mettre en place des actions de lutte contre la précarité énergétique et d'amplifier les réhabilitations énergétiques dans le parc HLM à un niveau ambitieux. A travers une convention de partenariat entre la Banque des territoires, l'association régionale des bailleurs sociaux alsaciens (AREAL) et la Collectivité européenne d'Alsace, cette dernière verse une aide volontariste au titre du dispositif d'aide à la réhabilitation du parc public : entre 900 € et 1 860 € par logement selon le niveau de performance atteint.

Le montant est doublé sur le Haut-Rhin selon conditions d'atteinte niveau BBC rénovation 104 kWh/m²/an et priorité aux matériaux biosourcés.

Le territoire couvert par ce dispositif est celui de la délégation des aides à la pierre (hors Eurométropole de STRASBOURG), et le Haut-Rhin en dehors Mulhouse Alsace Agglomération.

Bilan 2021

- Pour le Bas-Rhin :
 - o Politique volontariste Collectivité européenne d'Alsace : 346 910 € Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de la convention de partenariat avec l'AREAL et Banque des territoires, pour 287 logements,
 - o Dans le cadre du plan de relance Etat 2021 : 1 479 000 € pour 200 logements.

- Pour le Haut-Rhin :
 - o Politique volontariste Collectivité européenne d'Alsace : 441 460 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'AREAL et Banque des territoires, pour 377 logements,
 - o Dans le cadre du plan de relance Etat 2021 : 7 498 275 € pour 703 logements

Entre 2009 et 2021, 20 204 logements [HA1] ont été réhabilités en Alsace : 80 % atteignent le niveau BBC avec un coût au logement de 45 000 € ; cela représente 4/5^{ème} du parc.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace soutient à travers Alsace Energie le développement de réseaux de chaleur afin de réduire les charges d'énergie pour les locataires, en lien avec les communes.

Perspectives 2023

- Révision des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) des bailleurs sociaux suite à la nouvelle réglementation sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),
- Renouvellement et/ou avenant de la convention de partenariat AREAL/BT/Collectivité européenne d'Alsace/EMS dont le terme est prévu le 31/12/2022,
- Intégration de l'impact de la crise énergétique sur les locataires du parc social.

Focus 2022

- Juin à septembre 2022 : Rendez-vous de l'Habitat dont un atelier sur la précarité énergétique et l'habitat peu performant

Focus territorial Agglomération de MULHOUSE

Rénover l'habitat pour faire baisser les factures d'énergie des ménages les plus modestes

La Collectivité s'engage financièrement auprès des bailleurs sociaux au titre de sa politique « volontariste » Habitat. En partenariat avec m2A et d'autres cofinanceurs, elle soutient la rénovation thermique de logements locatifs sociaux afin de permettre aux ménages modestes de bénéficier d'économie de charges et de lutter contre la précarité énergétique. Cette politique de rénovation thermique devient d'autant plus prioritaire du fait de la crise énergétique que l'Europe subit depuis cette année avec une hausse très forte du coût du gaz ou de l'électricité.

A titre d'exemples, la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu cette année le bailleur social NEOLIA à hauteur de 44 000 € pour la réhabilitation thermique de 40 logements locatifs sociaux collectifs à MULHOUSE dans un secteur Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que la SOMCO pour la rénovation de 21 logements locatifs à ZILLISHEIM pour un montant de 23 100 €.

Les travaux de cette dernière concernaient l'isolation de la toiture, la rénovation des murs extérieurs, l'installation de VMC hygro-réglables, ainsi que des radiateurs à chaleur douce. Cette restauration a permis un gain énergétique de 158 kWh ep/m².an.

Lutte contre la précarité énergétique : sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique des logements

La Collectivité européenne d'Alsace, chef de file en matière de lutte contre la précarité énergétique, accompagne les ménages en vulnérabilité énergétique. Des actions sont proposées en complément d'un accompagnement social, dans la perspective de réhabiliter énergétiquement les logements mais aussi d'avoir un usage économe des fluides dans son habitation.

Ces actions sont grand public et non stigmatisantes, adaptées aux différents publics, les ménages les plus vulnérables étant pour la plupart en privation, en raison d'un logement énergivore.

Présentation de la politique menée

- Axe 1 : Sensibilisation aux écogestes et à la réhabilitation énergétique

En matière de sensibilisation aux écogestes, les actions de sensibilisation à la maîtrise dans le logement sont accessibles et adaptées à tous les publics :

- Animations collectives (par ex : à destination de groupes accompagnés par des épiceries sociales),
- Déploiement d'un escape game, avec EDF, ES, la CDC du Pays de BARR, pour tous les publics,
- Evènements autour de la Journée Nationale de Lutte contre la précarité énergétique en novembre 2021 – 2022,
- Participations à des salons de l'habitat.

La Maison de l'Habitat à SARRE-UNION et le Point d'Information de l'Habitat (PIH) de SCHIRMECK accueillent des particuliers afin de les orienter vers les opérateurs de la réhabilitation énergétique et les partenaires adéquats à leur projet (ADIL, CAF). Elles organisent des expositions pour sensibiliser les ménages sur les économies d'énergie.

- Axe 2 : Repérage et accompagnement des ménages en vulnérabilité énergétique

Pour repérer et accompagner les ménages en vulnérabilité énergétique, le programme Slime a été déployé dans le Bas-Rhin, depuis 2013 à destination des publics en impayés d'énergie. Il consiste à une visite minimum, afin de réaliser un diagnostic sociotechnique à domicile pour analyser le bâti et les usages puis proposer des orientations (travaux, aide sociale, accompagnement budgétaire, relogement, droit...)

Bilan 2022

Annuellement, une centaine de ménages bénéficie de ce dispositif, le plus souvent après un contact avec les travailleurs sociaux du Département du Bas-Rhin.

En 2021 : le dispositif a bénéficié d'un financement de 39 020 € / 76 ménages très modestes par le CLER –Réseau transition énergétique, dans le cadre des programmes CEE-précarité (dépenses 101 549 €).

Perspectives 2023

En 2023, les perspectives de la politique de l'Habitat s'annoncent ambitieuses : poursuite du déploiement de l'escape game, développement de coopération avec les fournisseurs d'énergie et le FSL. Le dispositif SLIME pourrait évoluer avec son extension dans le Haut-Rhin, mais aussi avec des outils complémentaires permettant de renforcer la sortie de précarité de nombre de ménages (potentielle création d'un petit fonds travaux et équipements en coordination avec le FSL, renforcement des outils d'animation). D'autres évolutions sont à envisager en fonction du contexte énergétique et de l'augmentation des fonds dédiés à la rénovation énergétique.



Focus

2021 :

- Développement des partenariats avec les services sociaux,
- Actions de sensibilisation pour la JLPE 10 novembre 2021,
- Septembre : Inauguration de l'Escape Game et déploiement sur la CDC Pays de BARR.

2022 :

- Développement des partenariats avec les services de l'action sociale,
- 25 mai 2022 : Inauguration de la Maison de l'Habitat à SARRE-UNION,
- Juin à septembre 2022 : Rendez-vous de l'Habitat dont un atelier sur la précarité énergétique et l'habitat peu performant,
- Novembre 2022 : Actions de sensibilisation grand public/élu dans le cadre de la Journée Nationale de Lutte contre la précarité énergétique 24 novembre 2022.

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

La déclaration de RIO rappelle dans son article 1 que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Pour y parvenir, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain) puissent être satisfaits, mais aussi que tous les individus aient accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs dans un cadre de vie agréable et bienveillant.

4.1 Culture



Stratégie en faveur du bilinguisme

La stratégie bilinguisme repose une politique volontariste en direction des plus jeunes et la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence. Il s'agit de renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

Ainsi, si l'on considère les 5 finalités du développement durable (pm. qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la transition vers une économie circulaire) nous pourrions rattacher les sujets suivants de notre stratégie à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains :

1. ambition de construire la nouvelle politique linguistique à partir des territoires : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie commune s'appuyant les compétences et ressources propres de tous les acteurs du bilinguisme : collectivités, éducation nationale, universités, tissu associatif, société civile, partenaires économiques, partenaires suisses et allemands et Eurodistricts, etc,
2. susciter une multiplication des initiatives en faveur de la langue régionale d'Alsace à l'échelle des bassins de vie du territoire alsacien,
3. structurer l'offre d'enseignement de la langue régionale d'Alsace dans le respect du principe de cohérence territoriale,
4. porter nos efforts en matière de politique linguistique en direction des plus jeunes (et dès le plus jeune âge),
5. élargir la logique actuelle (offre scolaire) aux autres temps de vie hors cadre scolaire (de la petite enfance aux adultes),

6. créer un office public dédié à la politique en faveur du bilinguisme pour rassembler tous les acteurs volontaires, mutualiser les moyens et donner de la cohérence à une politique qui se déploie actuellement dans des cadres variés, parfois étanches,
7. inscrire le bilinguisme dans une dimension transfrontalière afin de garantir une immersion la plus fréquente et la plus intense possible entre les différents territoires qui composent le Rhin Supérieur et de définir une politique commune en faveur du bilinguisme.

Bilan 2022

- Avec ses ateliers « Animer en langue régionale : einfàch & lùstig - de la réflexion à l'action », la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les structures d'accueil périscolaire qui mettent en place des animations et activités visant à sensibiliser et éveiller à la langue et à la culture régionales,
- Elle a initié une politique volontariste en direction des plus jeunes en privilégiant le temps périscolaire et extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ; dispositif des « Mittwoch ùff elsässisch » et ambassadeurs du bilinguisme dans chaque EPCI,
- Plus largement, la question de l'accès des publics à des outils et des ressources pour la langue et la culture régionales est une préoccupation constante de la Collectivité européenne d'Alsace. Dans le cadre du partenariat entre l'académie de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, en étroite collaboration avec Réseau Canopé et l'Inspé, une plateforme de ressources pour les Langues et culture régionales (allemand et alsacien) est en cours de développement. Elle s'intitule PLARELA.
- La Direction du Bilinguisme accueillera à compter de ce mois d'octobre le deuxième intervenant bilingue chargé de développement et d'animation.
- Renforcement de la visibilité et l'usage de la langue régionale dans l'espace public avec les signalétique (toponymie, documents publics, formulaires et documents susceptibles d'être utilisés de part et d'autre de la frontière et secteurs de la culture, de l'édition, de la création artistique, des loisirs, des médias, du tourisme ;
- Inscription la politique en faveur du bilinguisme dans une dimension transfrontalière en créant un site dédié aux échanges scolaires transfrontaliers individuels et collectifs tout en favorisant l'intensification des échanges scolaires dans l'espace rhénan ;
- Démarche de « Collectivité exemplaire » : réflexe bilingue au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (visibilité renforcée : signalétique, signatures, supports de communications, etc.)
- Assises du Bilinguisme le 28 juin 2022 avec communication des résultats de l'étude sociolinguistique menée début 2022.

4.2 Tourisme et sites de loisirs



Stratégie de Développement Touristique pour l'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace porte la Stratégie de Développement Touristique pour l'Alsace, mise en œuvre par Alsace Destination Tourisme (ADT). Elle doit garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation et de modernité pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristique, **dans une dynamique où les enjeux sanitaires, économiques, sociaux, environnementaux et climatiques sont majeurs. Cette stratégie comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.**

La Collectivité européenne d'Alsace pilote également le **collectif Alsace à Vélo** ; l'Alsace qui brille à l'échelle nationale et internationale avec 2 500 km de véloroutes et voies vertes. Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation.

Bilan 2022

- **Lancement de l'AMI « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité »**. L'enjeu de cet AMI est de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et **éco-responsables, qui répondent aux besoins des touristes et des habitants de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux**. L'AMI permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner les investissements des opérateurs notamment publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou d'amélioration d'une offre existante.
- La Collectivité européenne d'Alsace collabore au projet du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges de refonte du Schéma d'accueil de la Grande Crête, avec pour objectif de définir un plan d'actions pour améliorer l'accueil le long de la route des crêtes, notamment en terme de préservation de l'environnement et de gestion des flux.
- **ADT continue à mener différentes campagnes de communication sur l'itinérance** : Alsace à Vélo, randonnée pédestre, etc... et porte la campagne de communication spécifique à l'itinérance Massif des Vosges basée sur le positionnement « montagne buissonnière », pour le collectif Massif des Vosges.
- ADT propose de guider les acteurs alsaciens vers une transition plus durable, les informer et sensibiliser pour susciter la prise de conscience et déclencher le passage à l'acte, à travers notamment la **création d'un Labo Tourisme Durable**, centre de ressources spécifique permettant d'échanger les bonnes pratiques.
- **Col'Attitude** : après une 1^{ère} expérimentation en 2021 sur le col de Fouchy, ce concept de col fermé à la circulation routière s'étend sur d'autres sites dans le Massif des Vosges afin d'accueillir les cycloportifs et cyclotouristes.

- La Collectivité européenne d'Alsace et ADT sensibilisent les Offices de Tourisme alsaciens sur **la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Collectivité européenne d'Alsace** et le fait d'être vigilants quant à leur promotion touristique.
- La Collectivité européenne d'Alsace poursuit l'accompagnement de partenaires qui œuvrent à la mise en circulation de navettes vers des sites touristiques et infrastructures majeurs : la navette reliant l'EuroAirport BALE-MULHOUSE à SAINT-LOUIS, les navettes des Crêtes, les navettes vers des châteaux (Haut-Koenigsbourg, Fleckenstein), les navettes de neige vers le Champ du Feu.

Perspectives 2023

La Collectivité européenne d'Alsace va adapter sa Stratégie de Développement Touristique alsacienne dans la prolongation de la précédente en adaptant ses enjeux pour les rendre plus durables.

Illustration



Crédits photos : Navette des Crêtes - Cup Of Zi - ADT



Crédits photos : Col Attitude Station du Lac Blanc ©OT station du lac blanc

Focus 2022 :

Au 31/08/22 : 121 adhérents à la marque Accueil Vélo (soit 150 prestations)

Identification de 3 circuits Alsace à vélo adaptés aux PMR.

Politique Montagne

La politique Montagne de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans un **modèle de développement durable conciliant emploi et écologie**, en s'appuyant sur le potentiel remarquable que représente la richesse du Massif des Vosges.

Les enjeux du changement climatique, et les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle, affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagnes qui doit être orientée **vers un tourisme durable et responsable**.

Les soutiens de la Collectivité européenne d'Alsace apportés au titre de la politique Montagne, notamment au travers des projets structurants portés par les syndicats mixtes de montagne : Lac Blanc, Vallée de Munster Haute Vosges, Markstein Grand Ballon et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) et par la Collectivité européenne d'Alsace en direct au Champ du Feu, témoignent d'une forte mobilisation pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'une démarche innovante qui favorise le **développement 4 saisons en réponse au réchauffement climatique**.

Cette politique Montagne sera amenée à évoluer en 2022 aux vues des conclusions de l'étude lancée en 2021 pour définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites afin de capitaliser collectivement et concrétiser par ce biais **l'ambition du Massif d'être une destination d'écotourisme 4 saisons avec des stations véritables fer de lance de cette transition**.

Le budget 2022 global en faveur de la politique Montagne s'élève :

- En dépenses à : 2 416 690 € de crédit de paiement et 191 438 € d'autorisation de programme en investissement et 974 339 € de crédit de paiement en fonctionnement,
- En recettes à : 50 000 € de crédit de paiement et 50 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

Enjeux de la politique Montagne :

La montagne concentre de nombreux enjeux, exacerbés par le changement climatique et la récente crise sanitaire, notamment :

- **des enjeux environnementaux** : forte densité de milieux naturels remarquables, richesse paysagère exceptionnelle, ces milieux étant aujourd'hui de plus en plus menacés par le changement climatique et par la surfréquentation,
- **des enjeux économiques**, en particulier sur les stations de montagne : l'adaptation du Massif des Vosges, et des activités qui s'y déroulent, au changement climatique et sa résilience face aux transitions en cours sont au cœur de la politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace.

Axes stratégiques de la politique montagne :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une **logique d'activités « 4 saisons »** et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la **clientèle « famille »** (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la **clientèle « séniors actifs »**,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

La politique montagne recouvre :

- Le soutien aux quatre syndicats mixtes (SM) de montagne dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre : SM du Lac Blanc, SM de la Vallée de Munster Hautes-Vosges, SM du Markstein Grand Ballon, SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).
- Le développement du Champ du Feu et le massif du Champ du Feu, avec notamment :
 - **La démarche pluriannuelle** de projets au Champ du Feu sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace : stade nordique 4 saisons aux Myrtilles, restructuration du secteur de la Rothlach, modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu, évolution du patrimoine bâti de la Serva ;
 - Un soutien apporté aux collectivités et acteurs socio-professionnels du massif du Champ du Feu **à travers la contractualisation.**
- Le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER) du Massif des Vosges 2021-2027, avec comme axe central le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles (forêt, eau).

Un triple positionnement stratégique pour le massif des Vosges

Le CPIER massif des Vosges 2021-2027 vise à répondre aux grands enjeux de développement durable et de transition écologique des territoires de montagne, à travers un triple positionnement stratégique (chaque positionnement est assorti de défis et actions à mettre en œuvre).

1. Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité,
2. Une montagne où l'Homme exploite durablement prairies et forêts,
3. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature.

Les faits marquants en 2021

- **L'année 2021 a été mise à profit pour engager une étude visant à :**
 - **analyser les forces et les faiblesses des syndicats mixtes** de montagne, qui ont bénéficié depuis 2002 des effets d'une politique volontariste de développement et de restructuration mise en place à l'époque par le Conseil Général du Haut-Rhin en partenariat avec les communautés de communes,
 - **analyser la situation du Champ du Feu**, dont la gouvernance n'est pour le moment pas formalisée à travers une structure ad hoc. Ce site présente deux échelles : celle du plateau où se concentrent les activités de loisirs (ski nordique, ski alpin, randonnée, luge, etc.), et celle plus large du massif, qui englobe d'autres projets touristiques 4 saisons,
 - **proposer** des solutions de gouvernance, de fonctionnement et de gestion adaptées à court et moyen termes,
 - proposer des orientations pour faire face au changement climatique.
- **L'OGS Ballon d'Alsace** est le 1^{er} Grand Site en projet dans l'Est de la France, seul en France dont le périmètre comprend des domaines de ski alpin et nordique.

La démarche, initiée en 2014, est aujourd'hui animée et mise en œuvre par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

Lors de sa réunion en mai 2021, le COPIL a validé le projet de territoire, le programme d'actions et le plan de financement à 6 ans (1,477 M€).

La Collectivité européenne d'Alsace sera sollicitée pour participer à des actions qui pourraient être valorisées au travers de ses politiques sectorielles ou de la contractualisation.

- Le **Plan Avenir Montagne**, lancé par le Gouvernement en 2021, mobilise près de 650 M€ (35,6 M€ en faveur du Massif des Vosges) de crédits publics nouveaux, mobilisables sur 2 ans, avec pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Dans ce cadre, des projets ont émergé ou ont pu être concrétisés, dont :

- L'acquisition de la **friche Touristra au Markstein**, par le SM Markstein Grand-Ballon, avec un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 480 K€ sur un coût total de 2,62 M€,
- La **réflexion partenariale** autour de la **réhabilitation de friches de montagne** : friche La Roche au col de la Schlucht, friche de l'Altenberg à Stosswihr, friche Bellevue au Schnepfenried,
- Le dépôt d'un dossier de **demande d'ingénierie sur la thématique de la filière nordique** par l'Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond (ASPSF) du Haut-Rhin.

Bilan 2022 :

- L'étude sur les sites de montagne devrait s'achever au courant de l'année 2022.
- Le partenariat avec les sites de montagne a été poursuivi.
- Pour l'OGS Ballon d'Alsace, si la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) donne son feu vert, la mise en œuvre concrète du programme d'actions pourrait démarrer et la labellisation « Grand Site » espérée en 2022.

Perspectives 2023 :

Selon les conclusions de l'étude sur les sites de montagne attendues pour fin 2022, un accompagnement pour leur mise en œuvre pourra être envisagé à l'échelle de l'Alsace et/ou à l'échelle de chaque site, notamment :

- la poursuite des projets sur le Champ du Feu, qui demandera une étude environnementale préalable complète,
- la poursuite, voire l'accélération de la transition des stations afin d'assurer leur fonctionnement toute l'année, avec ou sans neige.

Focus 2022 :

Finalisation et inauguration du bâtiment d'accueil de la station du Markstein



Ancienne maison



Nouvelle maison

Le Markstein était en 2020 la seule grande station du Haut-Rhin à ne pas encore avoir un bâtiment adapté à l'accueil des skieurs en hiver, des randonneurs et touristes le reste de l'année. Ce bâtiment, à l'instar de ceux existants dans les autres stations, **servira toute l'année et permettra d'améliorer l'image et l'attractivité du Markstein**. C'est un investissement totalement complémentaire à ceux liés au fonctionnement technique de la station (remontées, neige de culture, etc.). **L'ancien bâtiment était une « passoire thermique »**. Sa rénovation a permis l'amélioration significative de ses performances énergétiques.

Chiffres Clés relatifs au financement - Coût total : 1,8 M€

Le financement de ce projet structurant a été réalisé grâce au **partenariat instauré dans le cadre du collectif Massif des Vosges**, qui valorise des critères transversaux (respect de l'environnement, qualité/label/certification, emploi/innovation, ...), et favorise un effet de levier financier.

Collectivité européenne d'Alsace	547 500
DSIL	307 700
FNADT Massif	200 000
RGE	200 000
FEDER	407 000
CLIMAXION	74 190

Com Com St. Amarin	37 750
Com Com Guebwiller	37 750

Face au risque climatique, les stations se positionnent aujourd’hui de plus en plus sur une offre « 4 saisons », familiale, jouant sur la carte de « **l’art de vivre** » et non plus uniquement sur les activités hivernales de ski alpin. La réalisation du bâtiment d’accueil du Markstein s’inscrit dans cette logique.

4.3 Jeunesse et citoyenneté



Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT)

La jeunesse est la richesse et l’avenir du Rhin supérieur.

L’éducation et la jeunesse figurent à juste titre parmi les priorités politiques actuelles. En effet, ces priorités, fortement impactées par la crise sanitaire, constituent et construisent l’avenir du Rhin supérieur.

La coopération transfrontalière se veut être un outil de développement du potentiel prometteur que représente la jeunesse. Elle doit se faire pour et par les jeunes, afin leur apporter les outils adéquats qui leur permettront de s’épanouir dans le Rhin supérieur, à travers une meilleure qualité de vie et une vision commune.

De nombreux projets transfrontaliers s’adressent déjà eux, comme le « Parlement transfrontalier air-climat-énergie » qui a permis à 350 élèves français et allemands du Rhin supérieur, de travailler ensemble à des résolutions destinées aux institutions locales. Le projet Passe-partout, jeu pédagogique en ligne, permet quant à lui aux élèves scolarisés en école primaire de voyager à travers le Rhin supérieur, en découvrant les richesses de la région trinationale et en apprenant la langue du voisin. L’application en ligne AVENKRAFT poursuit les mêmes objectifs, de façon ludique, pour les adolescents du Rhin supérieur.



« Parlement transfrontalier air-climat-énergie »

La Conférence du Rhin supérieur a souhaité « donner la parole aux jeunes », et a mené à l'été 2019 une interview auprès de 1 400 jeunes adultes de 18 à 29 ans, d'Allemagne, de France et de Suisse, résidant dans le Rhin supérieur. L'enquête a permis de montrer l'intérêt de la jeunesse génération pour la coopération transfrontalière, mais aussi son sentiment d'appartenance à l'Europe. Elle a mis en évidence l'insuffisance des connaissances de la langue du voisin, mais aussi la volonté des jeunes de s'engager dans la coopération transfrontalière, tout en souhaitant un engagement transfrontalier des politiques.

Les résultats de cette enquête permettent à la Conférence du Rhin supérieur et à l'ensemble des acteurs transfrontaliers de mieux adapter les orientations de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur aux besoins et aux attentes de la jeune génération.

Les projets de coopération transfrontalière doivent permettre aux jeunes du Rhin supérieur de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître, pour définir ensemble leur vision commune de l'avenir de la région trinationale.

Le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) permettra ainsi une expression de la jeune génération, notamment sur la thématique de la protection du climat qui leur est chère, en soutenant des projets tels que la « Conférence des jeunes PAMINA sur la protection du climat ». Il soutiendra l'éducation à l'environnement à travers des projets de sensibilisation air-climat-énergie.

Le SACT permettra de renforcer les liens entre les jeunes des différents pays et de répondre à leurs attentes, notamment à travers les projets suivants, plus particulièrement à destination des jeunes :

- ✓ Conférence des jeunes PAMINA Protection du climat
- ✓ Education à l'environnement : sensibilisation air-climat-énergie,
- ✓ Développement des rencontres transfrontalières via le sport dans les collèges,
- ✓ Organisation de rencontres jeunes sportifs,
- ✓ Poursuite de la promotion et de la gestion de l'application Avenkraft (Projet Interreg «Or du Rhin»),
- ✓ RegioLab - perspectives transfrontalières d'insertion professionnelle.



4.4 Égalité femmes / hommes



Plan égalité professionnelle femmes / hommes

L'établissement d'un Plan égalité professionnel entre les femmes et les hommes est depuis la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique une obligation pour les Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Notre plan a été approuvé par le Conseil de Collectivité européenne d'Alsace le 31 mai 2021 pour trois ans. Il comporte 17 actions organisées en cinq axes de travail :

Nos mesures visent ainsi à :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes,
- Mener des actions transversales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bilan 2022

En 2022 ont été mises en œuvre les actions suivantes :

- Le plan de formation de sensibilisation à la problématique d'égalité destiné aux agentes et agents, à l'encadrement, au personnel chargé du recrutement,
- L'évolution de la rédaction de nos offres d'emploi en communication égalitaire. A cet égard a été développé un atelier destiné à expliquer ce que sont les modalités de la communication égalitaire,
- La mise en place d'un Réseau égalité,
- L'organisation d'une journée de sensibilisation à l'égalité à la faveur de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

Par ailleurs, ont démarrées les actions :

- Inventaire des sanitaires et vestiaires de nos locaux afin d'établir si nécessaire un plan d'intervention pour permettre partout la mixité des emplois,
- Accompagnement du départ et du retour des congés familiaux (maternité, paternité, d'accueil de l'enfant, adoption, parental),
- Rédaction d'une charte des temps.

Perspectives 2023

- Intégrer l'évaluation des risques professionnels inhérents aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans le document unique,
- L'organisation de la journée de sensibilisation à la faveur du 8 mars,
- La rédaction du nouveau plan triennal 2024-2026.

Focus 2022 :

L'organisation d'une journée de sensibilisation au sein de la Collectivité européenne d'Alsace à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2022. Un programme riche et varié a été proposé en présentiel à STRASBOURG, COLMAR et en ligne sur Teams. Grâce à des ateliers et des conférences spécifiques, les différents aspects pouvant amener cette égalité homme-femme ont été abordés.

A l'occasion de cette journée se sont tenus :

- Deux conférences : l'une portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, l'autre sur les persistances des inégalités entre les femmes et les hommes en 2022,
- Quatre ateliers et animations portant sur : le dispositif de signalement des actes de violences, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, la création du Réseau égalité, l'accompagnement des départs et retours de congé familiaux, la manière d'aborder auprès des jeunes les questions de genre.

Sur l'ensemble de la journée, 102 personnes ont participé.

Illustration



4.5 Formation et bien-être des agents de la collectivité



Bien-être au travail : semaine de la qualité de vie au travail

La semaine de la Qualité de Vie au Travail (QVT) a lieu chaque année à la Collectivité européenne d'Alsace. Lors de ce moment privilégié de l'année, notre Collectivité choisit de mettre l'accent sur des temps organisés pour les agents et ainsi contribuer à leur bien-être sur le lieu de travail.

Bilan 2022

Cette année, la semaine de la qualité de vie au travail a eu lieu du 20 au 24 juin.

Différentes sessions de gestion du stress, d'ateliers de lâcher prise par le rire, d'ateliers d'éveils et d'étirements musculaires ou encore d'animations pour maintenir le lien entre collègues ont été organisés.

Les objectifs de cette semaine ont été de donner des clefs agents afin, sur le long terme, de :

- Développer une routine bien-être avec les séances de réveils et étirements musculaires,
- Découvrir comment se protéger du stress,
- Partager des outils pour maintenir, renouveler et/ou recréer les liens entre collègues,
- Découvrir le lâcher-prise par le rire.

Perspectives 2023

Un engagement annuel à renouveler avec toujours plus de solutions pratiques à proposer aux agents pour améliorer la qualité de vie de chacun à la Collectivité européenne d'Alsace.

Illustration



Plan de formation 2022

Le plan de formation de la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'accompagner les agents dans le développement de leurs compétences afin d'assurer un service public renouvelé au plus proche des alsaciens.

Il propose un ensemble de formations et de dispositifs afin d'accompagner les agents et les encadrants dans la mise en œuvre de la Collectivité européenne d'Alsace et le développement de valeurs et d'une culture commune. Il a vocation à remettre l'humain au cœur de la Collectivité, en accompagnant les encadrants dans leur rôle de manager, en proposant à l'ensemble des agents des formations adaptées et en organisant pour les collectifs de travail qui le souhaitent un accompagnement sur mesure. Il traduit de manière opérationnelle les besoins de formation en lien avec les orientations stratégiques du projet politique de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement durable.

Bilan 2022

Prise en compte du développement durable dans les projets routiers : Cette formation a pour objectif de s'approprier la méthodologie de référentiels pour des routes et des voiries durables, transposer la démarche à des projets urbains et interurbains et appliquer des techniques routières durables.

Culture générale résilience et transition climatique en lien avec les infrastructures de transports : Cette formation permet de clarifier la définition de la résilience et de prendre en compte cette notion dans les projets et politiques routières.

Formations entrant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Ces formations sensibilisent les travailleurs sociaux au développement du pouvoir agir des personnes et des Collectivités et à l'inclusion numérique dans le travail social.

Posture de l'accueil inconditionnel : Cette formation permet d'acquérir des techniques pour garantir le respect de la singularité et de la dignité de la personne en demande d'information ou d'aide par un accueil bienveillant, empathique et adapté à ses besoins.

Sensibilisation au handicap au travail : Il s'agit de donner aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace les connaissances nécessaires au bon déploiement d'une politique de ressources humaines intégrant les enjeux liés au handicap au travail.

Perspectives 2023

Dans la continuité des actions déjà engagées en 2022, l'accompagnement des agents par la formation reste une priorité de la Collectivité européenne d'Alsace en 2023. Il permet de répondre aux attentes individuelles et collectives des agents dans l'exercice de leur fonction, de développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'action publique et de faire face aux exigences des collectifs de travail et de la Collectivité dans sa globalité.

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

L'enjeu des décennies à venir est de réussir à faire cohabiter économie, emploi et environnement ; de renforcer l'attractivité de l'Alsace tout en permettant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en polluant moins et en consommant moins de ressources. L'innovation technique et sociale, mais aussi le bon sens, apparaissent alors comme essentiels pour mettre en place les bases d'un développement durable, créant de l'emploi et de nouvelles productions et modes de consommation plus responsables et écologiques.

5.1 Alimentation



Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La Collectivité européenne d'Alsace a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour encourager la production locale et les circuits de commercialisation de proximité

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture a permis d'engager :

- ✓ Des études : engagement d'une étude sur l'adaptation des élevages et des exploitations agricoles en zones de montagne et de piémont au changement climatique. Une étude sur l'opportunité de créer une légumerie ou une conserverie pour mieux valoriser les produits locaux a été achevée,
- ✓ Des formations et un accompagnement des producteurs ayant un projet de transformation à la ferme,
- ✓ Un accompagnement pour les actions de promotion des produits fermiers (opération bienvenue à la ferme, appui à l'association des produits fermiers de la montagne, agritourisme dans les vallées de la Bruche et de Villé),
- ✓ La poursuite de la création de points de vente directe,
- ✓ De poursuivre l'accompagnement des projets alimentaires territoriaux par la réalisation d'études d'état des lieux et de perspectives (conserverie et unité de transformation laitière en Centre-Alsace).

Budget 2022 consacré aux actions alimentation du partenariat : 360 000 €.

Perspectives 2023

Poursuite du travail démarré en 2022 sur les outils de de transformation locale (conserverie, laiterie, atelier de découpe de viande) qui permettent aux producteurs de satisfaire la demande locale en leur garantissant une juste rémunération.



Focus 2022

Dans le prolongement de l'étude d'opportunité pour la création d'outils de transformation de légumes réalisée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Alsace Centrale a étudié l'intérêt de la création d'une conserverie sur son territoire. Au vu des premières conclusions positives, le PAT va engager début 2023 une étude de faisabilité poussée en associant des porteurs de projet afin de faire émerger un projet pour fin 2023. Vu que cette démarche cible en particulier la valorisation des légumes vendus du secteur en s'appuyant sur les maraîchers locaux, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait initier la reproduction de cette démarche sur d'autres secteurs en Alsace.

MafermeAlsace

[MafermeAlsace](#) est un site internet créé et produit par la Collectivité européenne d'Alsace en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, qui recense les producteurs locaux alsaciens pratiquant la vente directe et inscrit dans une démarche qualité.

Objectifs :

- ✓ faire connaître l'offre alsacienne en produits agricoles de qualité vendus en circuits courts aux habitants, restaurateurs et touristes pour les inciter à consommer local,
- ✓ promouvoir et pérenniser une agriculture locale diversifiée de qualité,
- ✓ développer la vente directe et l'approvisionnement local de la restauration collective,
- ✓ faire comprendre le lien entre l'origine des produits consommés et notre environnement.

Sur [MafermeAlsace](#), il est ainsi possible de réaliser des recherches par :

- ✓ type de produits : légumes, fruits, produits laitiers, viande, charcuterie,
- ✓ type de vente : paniers, marchés, magasins de producteurs,
- ✓ commune,
- ✓ produits AB.

Le site recense (avant sa mise à jour prévue à l'automne 2022) :

- ✓ près de 420 producteurs (dont la moitié en agriculture biologique) engagés dans une démarche qualité et vendant leurs produits en circuit de proximité (paniers, vente à la ferme, magasins de producteurs, AMAP, autocueillette, fermes auberges, distributeurs automatiques...),
- ✓ 11 magasins de producteurs,
- ✓ 22 marchés paysans,
- ✓ 44 fermes auberges (dépositaire du label).

D'autres partenaires que la Chambre d'Agriculture Alsace sont sollicités pour compléter l'offre locale, comme l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA), Bio en Grand Est, Alsace Qualité, Alsace Destination Tourisme (ADT).

Bilan 2022

- ✓ mise à jour du site prévue à l'automne (réalisée tous les 2 ans, la dernière datant de 2020),
- ✓ promotion du site à l'automne via un plan de communication à l'échelle de l'Alsace visant à soutenir et relancer les circuits courts et la vente directe auprès des consommateurs alsaciens.

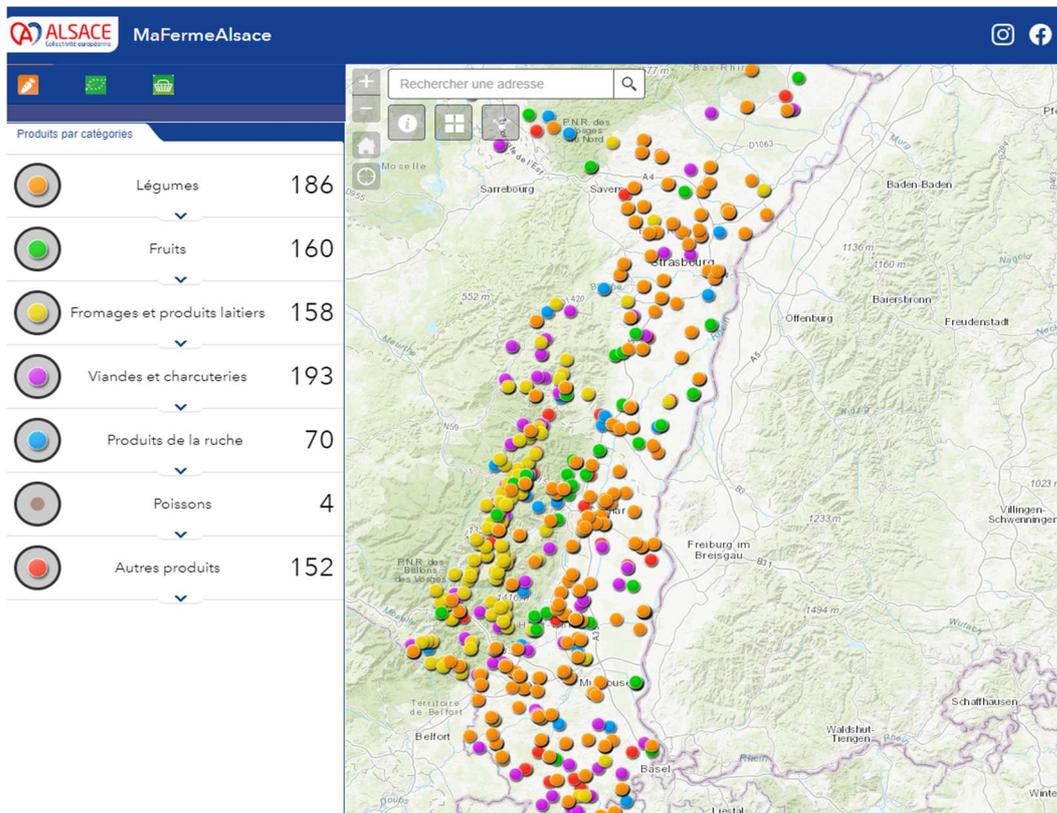
Perspectives 2023

- ✓ promouvoir et enrichir le site en lien avec les partenaires agricoles et institutionnels.

Illustration



Envie de trouver des produits locaux de qualité ?
 Curieux de connaître les producteurs en vente directe à proximité de chez vous ?
 Vous êtes à la bonne adresse !



Focus 2022

Actualisation des données et promotion du site auprès des Alsaciens

La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges

Cette promotion s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats :

- ✓ Opération de **promotion des légumineuses** (pois chiches, lentilles) dans les restaurants des collèges afin de proposer des repas végétariens aux collégiens lors de la semaine des alternatives aux pesticides. 33 collèges ont participé à l'opération,
- ✓ Opérations « **bio et local je me régale** » mettant en lumière les produits locaux et de saison dans les collèges : 39 collèges inscrits pour la manifestation du 30 mai au 4 juin 2022 avec des fruits et légumes de saison ; participation en octobre 2022 à l'opération « dégustons l'Alsace » portée par ADT et la Chambre d'Agriculture,
- ✓ Promotion du « **fait maison** » dans les restaurants des collèges par la formation des équipes de restauration (dispositifs « plaisir à la cantine », « mangeons sain, bio et local »). Par ailleurs le recours à des bénéficiaires du RSA pour des travaux de pluche en cuisine a été expérimenté au sein de 7 collèges et a bénéficié à 21 BRSA. Le dispositif vise à permettre à ces bénéficiaires de reprendre une activité et aux restaurants de travailler des produits frais. Il est prévu d'étendre ce dispositif à d'autres territoires et de le pérenniser dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations intermédiaires,
Un plan d'équipement des cuisines en matériels (locaux à tubercules, bacs à féculé, éplucheuses, bars à salades, bar à chaud) est également mis en œuvre,
- ✓ Des **rencontres par territoires entre équipes de restauration et producteurs** ont eu lieu sur tous les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace entre novembre 2021 et mars 2022, afin de mieux faire connaître les produits locaux et les attentes et besoins de la restauration,
- ✓ Pour la **collecte de la banque alimentaire** en novembre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace assurera un relais d'information auprès des collèges.

Perspectives 2023

En 2023, il est prévu d'étendre le dispositif « Plaisir à la cantine » à plusieurs collèges bas-rhinois sur la base du volontariat. Les opérations « bio et local je me régale » seront reconduites, de même que l'opération de promotion des légumineuses et la pluche solidaire.

Un recensement des producteurs et produits bio locaux va être réalisé grâce au partenariat avec Bio en Grand Est et avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Il est prévu également de poursuivre l'accompagnement des personnels de cuisine, ainsi que les échanges avec les producteurs territoire par territoire.

Un bilan des achats de produits locaux et de la conformité aux dispositions de la loi Egalim sera réalisé fin 2023.

Illustration



Focus 2022.

Un **bilan de l'expérimentation « pluche solidaire »** menée depuis 2019 auprès de 7 collèges a été réalisé en 2022. L'expérimentation a permis de toucher 21 bénéficiaires du RSA pour la plupart sans diplôme, dont 14 ont bénéficié d'une formation pendant leur parcours et 10 ont eu une sortie positive à l'issue de l'expérimentation, ce qui est considéré comme un bon taux. L'opération a également bénéficié aux établissements grâce à l'aide apportée en cuisine, et a été appréciée par les agents de cuisine qui ont également trouvé un enrichissement personnel au travers de cette expérimentation. L'intérêt de cette démarche a été souligné par toutes les parties prenantes et sera étendue et pérennisée.

Focus territorial – Agglomération de MULHOUSE

Plus c'est près, plus c'est bon

La Collectivité européenne d'Alsace fait la promotion des produits locaux de qualité auprès des alsaciens

Sensible à la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité, notamment pour les collégiens et tous les alsaciens, la Collectivité européenne d'Alsace, au travers de la politique du Fonds d'Intervention Alsace, a soutenu la manifestation « ma planète bio » ayant eu lieu du 11 au 13 novembre 2022 à MULHOUSE.

Cet évènement promeut la culture de la « bio » dont les produits agricoles locaux de qualité. Il soutient et encourage tout acteur du territoire engagé ou souhaitant s'engager dans une démarche biologique, respectueuse de l'homme et de son environnement.

Les initiatives locales sont également mises en avant lors de cette manifestation afin de favoriser les échanges entre acteurs et visiteurs. Lors de ces journées, des espaces d'informations, de sensibilisation ont été proposés à travers des conférences, ateliers pratiques et animations pédagogiques.



La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite étendre la démarche sur l'approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.



Quelques établissements volontaires ont ainsi été accompagnés dans leurs réflexions pour un changement de pratique depuis 2019.

En 2022, les EHPAD du territoire ont été associés aux rencontres proposées entre collèges et producteurs locaux.

5 EHPAD ont participé à l'opération « Dégustons l'Alsace ce printemps » et il leur a également été proposé de participer au mois d'octobre à l'opération « dégustons l'Alsace » d'octobre 2022.

D'ici la fin de l'année 2022 il est prévu de lancer une opération du type « Plaisir à la cantine » adaptée aux EHPAD en collaboration avec la Draaf. La démarche sera expérimentée et adaptée sur 3 ou 4 établissements dans un premier temps, en vue d'un déploiement sur un nombre d'établissements plus important au courant de l'année 2023.

Par ailleurs, l'intégration d'un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue. Les discussions avec les établissements pour la mise en place de ces CPOM sont engagées.

Enfin, un concours culinaire « bien vivre et bien manger en EHPAD » a été organisé au cours du 1^{er} semestre 2022 ;



Perspectives 2023

- Passation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens intégrés différents volets du développement durable,
- Lancement du projet « nourrir ses plaisirs » qui est la déclinaison de « plaisir à la cantine » dans les Ehpads,
- Accompagnement des établissements volontaires pour développer l'intégration de produits locaux dans les menus.

Focus 2022

Le **concours culinaire** s'inscrivait dans une démarche de projet dynamique autour de l'alimentation. 22 établissements ont participé à ce concours qui comprenait un volet prévention de la perte d'autonomie et un volet « alimentation ». Celui-ci s'est traduit par une première étape de formation silver fourchette des cuisiniers suivie d'un concours culinaire entre les équipes de cuisine. Les attendus du concours étaient d'associer au maximum les résidents et leur famille à la conception du menu et à la préparation de la table, de présenter au jury une version « manger-main » et de prendre en compte le développement durable et notamment l'origine des produits.

Abattoir de proximité de CERNAY

L'abattoir de proximité de CERNAY est une propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur.

La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à environ 1 500 tonnes en 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace, pour répondre aux besoins des éleveurs a décidé :

- ✓ d'étendre les locaux sociaux qui n'étaient plus adaptés pour accueillir convenablement le personnel et les services vétérinaires,
- ✓ d'améliorer le bien-être des animaux en modifiant la bouverie et le couloir d'amenée,
- ✓ d'augmenter les capacités de stockage froid pour s'adapter à la hausse du tonnage abattu,
- ✓ de créer des locaux permettant à l'exploitant d'installer un atelier de préparation bouchère hachée et steaks hachés qui permettront aux éleveurs de mieux valoriser les animaux abattus,
- ✓ de modifier le groupe froid en passant sur une technologie utilisant de l'eau glycolée, plus respectueuse de l'environnement, afin d'anticiper l'évolution des normes et d'économiser 50 % du gaz utilisé pour chauffer l'eau de nettoyage en récupérant la chaleur sur le nouveau groupe de production de froid.

L'atelier de préparation bouchère et les autres investissements de la Collectivité européenne d'Alsace permettront au délégataire d'augmenter l'activité de découpe et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaire pour garantir durablement l'équilibre financier de l'abattoir.

Les travaux ont démarré en 2022 et devrait être terminés au premier semestre 2023

Leur coût total est estimé à 2,1 M€.

Perspectives 2023

La délégation de service public (DSP) sera renouvelée en avril 2023 ce qui permettra au nouveau délégataire d'investir dans les équipements de préparation bouchère hachée et de steaks hachés pour un démarrage de cette nouvelle activité dès que les travaux menés par la Collectivité européenne d'Alsace seront terminés.

5.2 Achats éco et socio-responsables



La clause sociale en soutien des personnes en insertion professionnelle et en situation de handicap

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Collectivité européenne d'Alsace est « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre, la solidarité est au cœur de sa politique d'achats, parallèlement à la recherche d'une meilleure performance de la commande publique.

La clause sociale permet aux publics concernés (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minimas sociaux, travailleurs handicapés, jeunes sans formation, etc.), orientés par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Pôle Emploi, une mission locale, une collectivité ou autres organismes, de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle durable en saisissant l'opportunité d'un marché public de travaux, de services ou de fournitures.

Une politique d'achats résiliente

En parallèle, la politique d'achats de la Collectivité européenne d'Alsace entend être résiliente et s'engage de manière volontariste dans les objectifs proposés par le Plan National des Achats Durables 2022-2025, et définis par différentes lois, notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'adoption du prochain Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) fixera le cap à tenir dans les futures stratégies d'achats.



Bilan 2022

La mise en œuvre de la clause sociale a connu en 2021 un véritable essor : près de 200 marchés ont été analysés par les partenaires facilitateurs (Relais 2D et la MEF de Mulhouse). 66 423 heures d'insertion ont été réalisées par les entreprises titulaires de marchés en employant notamment des bénéficiaires du rSa (soit 41 ETP). Au 1^{er} semestre 2022, 121 marchés ont été analysés et 16 800 heures ont été réalisées.

L'élargissement de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux structures du handicap à de nouveaux secteurs d'achats a été engagé pour permettre notamment le recrutement de bénéficiaires du RSA dans les collèges, la gestion d'installations au Champs du feu etc...



Des clauses contractuelles de type « actions pédagogiques » ont permis à des collégiens de visiter des chantiers de travaux dans les collèges de MOLSHEIM, HAGUENAU et BISCHWILLER, pour découvrir des métiers, accueillir des stagiaires ou participer à des travaux simples de peinture.



Dans un contexte de guerre énergétique et de forte inflation, la Collectivité européenne d'Alsace renouvelé ses marchés de fourniture d'énergie en maintenant ses objectifs en matière d'électricité verte et de biogaz. Elle a également élargi à l'ensemble des collèges d'Alsace ses achats de fourniture et de pose de panneaux photovoltaïques.

L'élaboration du prochain Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été engagée pour répondre aux défis contemporains en matière d'économie, de solidarité et d'environnement.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera une année stratégique en matière d'achats car la Collectivité européenne devra répondre aux enjeux de maîtrise budgétaire, sociaux et écologiques. L'adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables au cours du 1^{er} semestre 2023 fixera les objectifs et les actions opérationnelles de la politique d'achats de la Collectivité européenne d'Alsace.

Marché communication par l'objet, lot textile, entièrement réservé aux entreprises d'insertion

Dans le cadre de sa communication par l'objet, la Collectivité européenne d'Alsace choisit de réserver le lot portant sur le textile à des entreprises d'insertion.

Pour un montant maximum de 48 000 € TTC par an, la Collectivité fera produire sa communication par l'objet textile par des entreprises d'insertion, qui plus est, locales. Le titulaire du marché se fournit en tissu auprès d'entreprises françaises ou européennes, respectant les normes environnementales de production les plus hautes et est engagé dans une démarche RSE poussée et assurant un upcycling des produits et des chutes.

C'est ainsi tout un secteur d'activité et une chaîne de production locale qui sont valorisés. Une croissance positive pour les personnes impliquées tout en protégeant l'environnement.

De manière générale, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite limiter la distribution sous tous azimuts d'objets promotionnels dans le cadre du respect de ses engagements en matière d'écoresponsabilité. Seules certaines opérations spécifiques, en lien direct avec les missions et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, seront soutenues par des distributions de goodies. Dorénavant, les objets promotionnels utiles et apportant une réelle visibilité à la Collectivité seront privilégiés, tout comme ceux fabriqués localement.

Bilan 2022

Les premières commandes effectuées permettent d'assurer une communication efficace tout en permettant une mise en avant des savoir-faire locaux.

Les produits proposés sont de qualité supérieure aux produits usuels du commerce.

En outre, la Direction de la communication travaille avec un ESAT afin de réaliser la mise sous pli des magazines Toute l'Alsace et Ensemble.

Perspectives 2023

Des commandes ciblées pour des opérations à forte valorisation de la Collectivité avec du textile de qualité offrant une plus-value importante en termes d'image.

Focus 2022

Production et distribution de masques de protection sanitaire à tous les agents de la Collectivité européenne d'Alsace.



Réduction de la communication sur papier

Réduction de la communication sur papier :

- Intra-services,
- Interne Collectivité européenne d'Alsace,
- Externe Collectivité européenne d'Alsace.

Hausse de la communication numérique :

- site intranet,
- news letter interne,
- site internet,
- news letter externe,
- réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn),
- video,
- radio,
- photo.

Bilan 2022

Pour chaque opération et chaque événement, la Direction de la communication s'interroge sur la nécessité et la plus-value apportées par l'impression d'un document de communication (flyer, rapports officiels, affiches, dépliants etc.)

Dans ce cadre, au cours de l'année 2022, de nombreuses demandes effectuées par les services en termes de communication ont été re-dirigées sous forme de communication numérique.

La communication papier est uniquement réservée aux publics n'ayant pas accès à internet où sur des sujets nécessitant absolument une impression (publics âgés et/ou sujets à la fracture numérique).

La Direction de la communication œuvre ainsi au quotidien pour étoffer ses moyens de communication numérique, notamment avec une équipe dédiée aux outils spécifiques (sites internet et réseaux sociaux) et à la production de contenus dédiés (video, photo etc.).

Pour répondre à ces nouveaux enjeux de présence numérique, la Direction de la communication développe également ses capacités techniques et organisationnelles afin d'être toujours plus économe en termes de papier, tout en gardant une communication fine et raisonnée.

Perspectives 2023

Toujours des perspectives de plus en plus numériques pour consommer de moins en moins de papier et d'encre.

Illustration : Le programme du forum de la culture 2022, entièrement numérique

Saison culturelle



La Collectivité européenne d'Alsace lance sa première saison culturelle alsacienne. Découvrez tous les événements qui vont rythmer cette saison 2022/2023.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, initier une saison culturelle c'est porter fortement ces valeurs mais c'est aussi faire vibrer l'Alsace autour de marqueurs emblématiques qui jalonnent son histoire au fil des siècles : la musique, le graphisme, l'intelligence de la main, le sacré et le profane, l'écriture et l'oralité, l'humour et la dérision.

Cette première édition porte la volonté d'inviter chacun à participer : stages, ateliers, tables rondes, débats citoyens, projets partagés,...

En résonance avec la bi-culturalité de notre territoire, cette saison est construite autour de trois idées :

Mitnander - Temps forts

Mitnander, des temps forts thématiques au fil des mois, qui permettent de fédérer des partenaires culturels autour d'enjeux importants dans notre société : la culture scientifique, l'éducation aux médias, l'engagement pour le patrimoine...

- ["Wäs Isch Diss ?" Fête de la science rhénane](#) - Octobre

→ [Edito du président](#)

Établissements culturels

- [Les Archives du Bas-Rhin](#)
- [Les Archives du Haut-Rhin](#)
- [La Bibliothèque d'Alsace](#)
- [Le Château du Haut-Koenigsbourg](#)
- [Le Vaisseau](#)

Ré-utilisation des ressources et up-cycling des objets

La direction de la communication utilise du matériel spécifique pour les événementiels (drapeaux, arches etc) et de la publicité par l'objet pour certaines opérations.

Dans le cadre de la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, s'est posée la question de la remise à jour de ce matériel et de ces objets.

Dans le souci d'économiser les ressources et ainsi d'avoir une démarche engagée en termes de développement durable, la direction de la communication a, autant que faire se peut, ré-utilisé les anciens matériels de communication et objets publicitaires.

Une solution adaptée a ainsi été réfléchiée pour chaque matériel afin de pérenniser les stocks existants.

Bilan 2022

- Arche de communication événementielle bas-rhinoise avec ajout spécifique Collectivité européenne d'Alsace,
- Sonnettes de vélo avec autocollant Collectivité européenne d'Alsace,
- Utilisation des éléments événementiels de nos partenaires, comme ADT, sur certaines opérations,
- Ré-utilisation des socles de drapeaux haut-rhinois pour les drapeaux Collectivité européenne d'Alsace.



Arche lors du slow-up 2022

Par ailleurs, lors de ses nouveaux achats, la Collectivité européenne d'Alsace s'interroge sur la sobriété énergétique des produits. En ce sens, pour les événementiels et les manifestations, la Direction de la Communication et la Direction des Moyens Généraux viennent d'investir dans deux kits d'éclairage à LED de 12 projecteurs basse consommation.

Perspectives 2023

Up-cycling de tous les objets de communication possible, notamment grâce à la passation d'un marché spécifique avec un prestataire spécialiste du domaine (textile, pvc etc.)